

POSSIBLES

VOLUME 36, NUMÉRO 4. AUTOMNE 2013

**Responsabilité sociale
des entreprises et
mutations du capitalisme**

POSSIBLES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
C.P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL (QUÉBEC), H3C 3J7
TÉLÉPHONE : 514-274-979
SITE WEB : www.redtac.org/possibles

COMITÉ DE RÉDACTION

Christine Archambault, Raphaël Canet, Dominique Caouette, Anthony Cote, Pascale Dufour, Gabriel Gagnon, Pierre Hamel, Nadine Jamal, Maud Emmanuelle Labesse, Marie-Josée Massicotte, †Gaston Miron, Caroline Patsias, †Marcel Rioux, Raymonde Savard, André Thibault, Ouanessa Younsi et An Tran.

La revue souhaite aussi donner la parole à l'ensemble des cybercitoyens par le biais de son blogue à l'adresse suivante, <http://redtac.org/possibles/a-propos/>.

RESPONSABLE DU NUMÉRO

Mathieu Hamelin et Jasmine Bélanger-Gulick

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :

Maïka Sondarjée et François Fortin.

La revue POSSIBLES est membre de la SODEP
et ses articles sont répertoriés dans Repère.
Les textes présentés à la revue ne sont pas retournés.

Ce numéro : 15\$

La revue ne perçoit pas la TPS ni la TVQ.

PRODUCTION ET IMPRESSION : Le Caius du livre

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec : D775 027

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Canada : ISSN : 0707-7139

© 2010 Revue POSSIBLES, Montréal

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL

| | |
|---|---|
| Vers un capitalisme socialement responsable : fiction ou nouveau paradigme ? | 5 |
| Mathieu Hamelin et Jasmine Bélanger-Gulick | |

SECTION I: La responsabilité sociale: au-delà des discours

| | |
|--|----|
| La Responsabilité sociale des entreprises dans l'investissement foncier | 17 |
| Jasmine Bélanger-Gulick | |

| | |
|---|----|
| Au-delà de la critique du rôle hégémonique de l'agro-industrialisation « verte »: la nature de classe des relations alimentaires et des alternatives pour une transformation radiale | 33 |
| Efe Can Gürcan | |

| | |
|--|----|
| Les parties prenantes « sans voix »: de la marginalisation à la participation | 42 |
| Mathieu Hamelin | |

| | |
|---|----|
| 'Développement inclusif': Changement de paradigme ou annexe au néolibéralisme? | 59 |
| Maïka Sondarjée | |

SECTION II : Le capitalisme en transition ?

| | |
|--|----|
| Oraison funèbre pour un imaginaire moribond | 83 |
| André Thibault | |

Nouvelle réalité du capitalisme responsable en Chine: réflexions sur la géométrie variable des concepts de nouveau capitalisme et de responsabilité sociale des entreprises89
Étienne Girouard

Les nouveaux visages du capitalisme, c'est quoi qui a changé?..... 108
Jean-Claude Roc

« Les casseurs ». Retour sur le « Printemps érable ».....115
Francis Dupuis-Déri

SECTION III : POÉSIE

Chant pour le monde. Capital câliss!..... 136
Ève Langevin

Vers un capitalisme socialement responsable: fiction ou nouveau paradigme ?

PAR **Mathieu Hamelin et Jasmine Bélanger Gulick**

Il y a quarante ans, Milton Friedman (1970) écrivait que les entreprises contribuent le plus à leur société lorsqu'elles se consacrent à leur raison d'être, c'est-à-dire augmenter les profits, créer des emplois et générer de la richesse. « The business of business is business », plaidait-il. Si cette position trouve encore des adeptes aujourd'hui, elle a été nettement supplantée par l'idée que la responsabilité des entreprises excède les obligations légales et financières. En Occident, il est de plus en plus admis que les entreprises ont des comptes à rendre non seulement à leurs actionnaires mais également aux individus et aux communautés affectés par leurs activités. Une entreprise doit certes créer un rendement appréciable pour ses actionnaires, mais ce rendement doit « être tempéré par l'appréciation de certaines normes sociales fondamentales qui vont au-delà des demandes de la loi et du marché » (Goodpaster 1991, 69).

Industrie Canada (2006, 5) présente la responsabilité sociale comme « la façon dont les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques à leurs valeurs, à leur culture, à leur prise de décisions, à leur stratégie et à leurs activités ». Pour la Commission européenne (2001, 7) : « Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir «davantage» dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ». Pour sa part, la récente norme ISO 26000 indique que les entreprises responsables sont celles qui « contribuent au développement durable, incluant la santé et le bien-être de la société ».

Les entreprises sont d'ailleurs de plus en plus sollicitées pour contribuer à la résolution des problèmes sociaux et environnementaux. Lors des grands sommets internationaux, par exemple celui de Rio+20 tenu l'an dernier, il est abondamment question de leur contribution essentielle au développement humain et à la sauvegarde du patrimoine écologique. La pollution atmosphérique, l'utilisation des terres arables, la souveraineté alimentaire, le réchauffement climatique sont des exemples d'enjeux transnationaux qui ne peuvent être résolus sans un effort coordonné de la part des acteurs étatiques et non étatiques.

Les institutions internationales insistent aussi de plus en plus sur la nécessaire collaboration entre les gouvernements et le secteur privé. Les Objectifs du Millénaire pour le développement confient aux entreprises un rôle dans l'avancement des droits humains et la réduction de la pauvreté. Le Global Compact leur demande de protéger les droits de l'Homme, de combattre la corruption et de développer des technologies propres. Les Principes pour l'investissement responsable plaident pour l'incorporation des enjeux sociaux et environnementaux dans le processus de décisions financières des grands investisseurs. L'ONU s'est dotée d'un Représentant spécial pour la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales, lequel a clairement statué que les entreprises ont le devoir de « protéger, respecter et réparer » les droits humains dans l'ensemble de leurs activités et de leurs relations.

Mais selon bien des observateurs, la responsabilité sociale n'a pas encore atteint son « point de bascule », comme l'illustre la professeure Sandra Waddock (2003). Plusieurs actions volontaires mises de l'avant par les entreprises sont souvent perçues comme du « green washing », c'est-à-dire une façade pour dissimuler le véritable objectif de l'entreprise, soit celui de maximiser le rendement de ses actionnaires. Le décalage entre le discours et la pratique (entre les principes de responsabilité sociale et leur application effective sur le terrain) fait en sorte que les initiatives des entreprises sont souvent jugées avec cynisme et méfiance. À l'évidence, les entreprises ne s'y engagent pas avec le même sérieux et les mêmes motivations.

Certaines entreprises font preuve d'une conscience sociale sincère, mais d'autres agissent par pure stratégie afin d'arriver à leurs fins. Comme l'éthique, les initiatives sociales sont susceptibles d'être instrumentalisées à des fins de marketing et de relations publiques, si bien qu'il devient complexe de distinguer la véritable responsabilité sociale de l'ensemble de la stratégie commerciale d'une entreprise. Il est facile de s'y perdre devant l'abondance de codes de conduite, d'organismes de certification, d'agences de notation sociale, de produits équitables, de rapports de performance sociale et de fonds d'investissement responsable. Les progrès significatifs dans certains domaines n'ont pas fait taire les critiques, d'autant plus que les scandales financiers et les négligences environnementales continuent de faire les manchettes régulièrement.

Au-delà des slogans et des discours, la responsabilité sociale peut-elle contribuer à forger un capitalisme respectueux des valeurs humaines et des besoins des individus et des collectivités ? C'est ce à quoi ce numéro spécial de Possibles tente de répondre, à l'aide d'une diversité de points de vue et de perspectives.

Contester ou conforter le système en place ?

Les articles de ce numéro soulèvent de nombreux éléments de réflexion, dont un questionnement sur la nature et l'ampleur du changement amené par le courant de responsabilité sociale. L'émergence de nouvelles normes sociales et environnementales en Occident laisse-t-elle présager une transformation en profondeur ou en surface du système capitaliste actuel ? Peut-on réellement croire à l'avènement d'un capitalisme « socialement responsable », c'est-à-dire un capitalisme conscient de ses impacts parfois négatifs sur les individus et dédié à l'amélioration des sociétés. Au contraire, doit-on juger la responsabilité sociale comme une utopie, ou pire encore comme une manœuvre de diversion ou une tactique pour préserver la position enviable des entreprises et consolider l'hégémonie du système actuel ? La responsabilité sociale serait-elle la « caution » parfaite qui permet aux entreprises de poursuivre leurs activités sans trop de contraintes ?

Cette courte introduction n'a pas l'ambition de faire le tour de cette vaste

question, mais plutôt d'ouvrir la porte à quelques pistes de réponses. Force est de constater que le courant de responsabilité sociale se situe jusqu'ici à l'intérieur des limites du système actuel. Les nouvelles normes ne visent pas tant la refonte du système capitaliste que la bonification du rôle de l'entreprise au sein de la société et l'instauration de critères sociaux et environnementaux afin de contrebalancer les critères financiers et économiques traditionnellement utilisés pour juger de la légitimité d'une activité commerciale ou productive. Les entreprises doivent accepter de nouvelles responsabilités sociales et environnementales, en échange desquelles elles peuvent conserver le droit d'exploiter des ressources et d'engendrer des bénéfices (Gendron 2002).

L'adoption des normes de responsabilité sociale demeure encore fortement liée à des raisons stratégiques et utilitaires, c'est-à-dire au besoin des entreprises de maintenir leur réputation, de gagner des parts de marché et de rehausser le lien de confiance qui les lie à l'ensemble de la société. Pour reprendre l'expression de Morvan (2008, 126), la responsabilité sociale « est au cœur des tentatives de légitimation » des entreprises. Même les dirigeants les plus sceptiques à l'égard du rôle social de l'entreprise reconnaissent qu'il serait « suicidaire » de ne pas s'adapter aux normes sociales et environnementales qui s'imposent graduellement. Le slogan « Good ethics is good business » résume bien cette vision.

Ceci dit, l'adoption instrumentale de ces normes a son importance car elle représente peut-être une première étape (un passage obligé) dans le processus menant à leur « internalisation », c'est-à-dire à leur intégration à l'identité des acteurs et à la culture des organisations (Risse & Sikkink 1999, Finnemore & Sikkink 1998). Le système économique ne s'en trouvera peut-être pas chambardé de fonds en comble, mais il est certainement susceptible d'évoluer au fur et à mesure que progresseront ces normes sur le rôle social de l'entreprise et le développement durable. Sans exagérer l'impact des changements de mentalité, on constate déjà une montée des valeurs sociales et environnementales dans le monde des affaires. Bien des comportements jugés acceptables il y a quelques décennies à peine ne le sont plus aujourd'hui.

Les dirigeants, les actionnaires, les consommateurs et les investisseurs d'aujourd'hui ne sont plus tout à fait les mêmes qu'il y a vingt ans, ne serait-ce qu'en raison de la somme d'informations dont ils disposent. Il n'y a pas si longtemps, au début des années 1990, les technologies de l'information et des communications en étaient à leurs balbutiements et les chaînes de production commençaient tout juste à se mondialiser et à intégrer les millions de travailleurs des pays en développement. Les fonds d'investissement responsables et les organismes de certification étaient peu nombreux, le mouvement « anti-sweatshops » ne s'était pas encore lancé à l'assaut des marques populaires et les pressions sociales étaient nettement moindres sur les entreprises (Waddock 2003).

Le contexte actuel est fort différent. Certes, les consommateurs recherchent encore des produits au prix le plus bas, et les investisseurs sont toujours en quête du meilleur rendement possible. Mais pour un nombre croissant d'entre eux, il est approprié et souhaitable d'acheter des marques ou des actions d'entreprises respectueuses de l'environnement et des droits humains (Turcotte 2002). Pour eux, ces comportements ont une valeur intrinsèque indépendante des bénéfices financiers qui peuvent en découler. Ils s'approprient ces nouvelles normes parce qu'ils les jugent dignes de respect, et non pas parce qu'ils en tirent un profit particulier (March & Olsen 1989, Keohane 2002). Dans le même sens, de plus en plus de dirigeants et de gestionnaires tiennent à exercer un leadership social et environnemental et utilisent le puissant véhicule qu'est l'entreprise pour tenter d'améliorer le monde qui les entoure.

On peut certainement demeurer sceptique à l'égard des préoccupations sociales des entreprises et de l'émergence d'un présumé capitalisme à « visage humain ». Devant la multiplication des scandales financiers, des cas de négligence environnementale, des atteintes aux droits humains et des cas de corruption, il est tentant de considérer la responsabilité sociale comme de la « poudre aux yeux ». Mais si le capitalisme se présente encore fréquemment sous son visage le moins reluisant, il reste que de telles aberrations ne passent plus inaperçues et mènent à des crises d'envergure.

On voit mal comment les entreprises pourraient revenir en arrière et

tourner le dos aux nouvelles normes après deux décennies d'efforts et d'investissements considérables pour associer leurs marques à des valeurs sociales et environnementales. Même en présumant que leurs intentions de départ relevaient davantage du positionnement stratégique que d'une réelle conscience humanitaire, elles se sont néanmoins insérées dans une logique où les comportements socialement responsables sont devenus obligatoires.

Il est de plus en plus évident que les entreprises occidentales ne peuvent plus se cantonner dans la sphère économique, car leur légitimité au sein de la société risque de s'éroder (Gendron & al. 2004). Cela est d'autant plus vrai que leurs activités sont scrutées à la loupe par les environnementalistes, les ONG, les médias, les investisseurs et les consommateurs, ce qui maintient sur elles une pression constante et les force à une plus grande transparence. La publication de rapports de développement durable, surtout ceux réalisés en suivant les critères de transparence du Global Reporting Initiative (GRI), s'inscrit dans cette tendance.

Enfin, il faut aussi reconnaître que les entreprises ne font pas que réagir aux pressions des militants et du marché. Elles « font » la responsabilité sociale, tout autant qu'elles s'y adaptent. Elles participent à la construction du nouveau discours normatif, en même temps qu'elles reçoivent leur identité et qu'elles évoluent en tant qu'organisations. Ce processus est dynamique et implique de nombreux acteurs, comme nous l'abordons ci-après. Un défi de taille est d'ailleurs l'établissement de normes reconnues et acceptées à la fois par les entreprises, les gouvernements et la multitude de parties prenantes. À l'échelle internationale, la tâche est encore plus complexe, compte tenu des différences culturelles et les niveaux de développement des pays.

Une toile complexe et une diversité d'acteurs

À la lecture des articles de ce numéro, on est en effet frappé par la diversité des acteurs impliqués ou sollicités par le courant de responsabilité sociale : les gouvernements, les organisations internationales, les experts, le secteur privé et les différents groupes issus de la société civile. Devenues des acteurs incontournables de la gouvernance mondiale, les entreprises

participent à plusieurs institutions internationales et leur apport est de plus en plus nécessaire, aux plans financier et technologique notamment. Mais l'influence accrue des entreprises soulève aussi un questionnement au sujet de leur représentativité et de leur imputabilité. Par exemple, la multiplication des codes de conduite et des mécanismes de certification risque-t-elle d'entraîner une privatisation de la régulation et un désengagement des États à l'égard des normes du travail ? Au contraire, la responsabilité sociale offre-t-elle une opportunité pour démocratiser les instances de la gouvernance mondiale en intégrant le travail des entreprises, des ONG, des communautés épistémologiques, des syndicats et d'autres groupes au sein de plates formes communes ? À plusieurs égards, la responsabilité sociale se situe à la frontière des sphères privée et publique.

Traditionnellement, la gouvernance et la régulation étaient exercées par les institutions publiques nationales. Depuis les années 1980, la tendance est cependant à un retrait partiel de l'État de la sphère de la régulation et plus généralement de la gouvernance. En parallèle, on observe l'émergence de la gouvernance et de la régulation privées d'une part, et supranationales d'autre part. Si la gouvernance internationale est une tendance qui gagne du terrain depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la prolifération des formes privées de gouvernance est observable surtout depuis une dizaine d'années. On constate ainsi une abondance de codes de conduite volontaires, de normes de certification et d'autres initiatives d'auto-régulation ou de régulation multipartite (Borras & Franco 2010).

La gouvernance internationale ou supranationale n'est pas nouvelle. Des centaines d'organisations internationales ont été fondées au cours du dernier siècle, mais cette forme de gouvernance a pris davantage d'ampleur avec la mondialisation actuelle et le développement de nouvelles activités économiques. Par exemple, l'apparition du phénomène de l'accapement des terres a résulté en une croissance de la gouvernance internationale et de principes de responsabilité sociale dans ce domaine. Dans ce cas précis, des organisations internationales telles que la Banque Mondiale et la Food and Agriculture Organization ont établi des principes volontaires pour encadrer les investissements fonciers afin qu'ils soient socialement responsables. De manière similaire, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International

ont incorporé le concept de développement humain dans leurs discours sur le développement, tentant d'établir des lignes directrices, en théorie à tout le moins.

Plusieurs facteurs expliquent le désengagement de l'État et l'émergence de nouveaux acteurs dans la gouvernance économique mondiale et plus particulièrement dans le domaine de la responsabilité sociale. Le contexte global a changé. Il s'est produit une évolution importante au cours des trente dernières années, alors que la mondialisation s'accompagne d'une « dé-territorialisation » de la production et des impacts environnementaux et sociaux. Les gouvernements nationaux sont incapables de contrôler totalement la nouvelle économie globale. Les entreprises transnationales opèrent globalement, sont mobiles et peuvent se soustraire aux cadres législatifs trop contraignants.

Par ailleurs, les répercussions négatives de la mondialisation dans divers domaines ont amené la création de réseaux militants transnationaux – représentant d'une certaine « société civile mondiale » – qui ont exercé des pressions sur les organisations internationales et les entreprises privées, après avoir sans succès demandé une intervention accrue des gouvernements nationaux (Mayer & Gereffi 2010). Dans une certaine mesure, les militants et les ONG tentent d'encadrer les activités des entreprises dans certains domaines, récupérant ainsi une partie du rôle traditionnel de l'État. Ce sont par exemple les mouvements populaires de consommateurs qui ont incité l'industrie agro-alimentaire à offrir au marché des produits biologiques. Dans d'autres cas, le secteur privé s'est auto-régulé de manière proactive afin de prévenir l'intervention étatique (Loconto & Busch 2010).

La responsabilité sociale se veut donc une toile complexe qui regroupe à la fois : les gouvernements qui légifèrent au niveau national et participent à des négociations au sein des organisations internationales; les organisations internationales où se négocient des traités et des codes non contraignants; le secteur privé qui propose ses propres réglementations; et divers groupes de la société civile qui élaborent des principes de responsabilité sociale et exercent des pressions sur les gouvernements et le secteur privé pour faire respecter

ces principes et les législations en place. La responsabilité sociale est un espace flou où interagissent tous ces acteurs, créant des dédoublements de rôles, mais laissant aussi des vides.

Structure du numéro

La première section de ce numéro de Possibles s'articule autour des thèmes de la responsabilité sociale et du développement. Le premier texte, celui de Jasmine Bélanger-Gulick, explore le lien entre les acquisitions foncières à grande échelle et la responsabilité sociale des entreprises. Il tente de répondre à la question : « Les investissements fonciers massifs dans les pays en développement peuvent-ils être socialement responsables ? ». Le texte discute des principes qui devraient être suivis et des implications de ces investissements. Efe Can Gürcan, également dans la veine de l'agro-alimentaire, propose une analyse des enjeux de l'industrialisation et de la « supermarché-isation » du secteur agro-alimentaire, et se penche sur la croissance du marché de produits alimentaires biologiques en tant qu'instrument hégémonique de l'agro-industrie. Le texte de Mathieu Hamelin jette un éclairage socio-politique sur la théorie des parties prenantes, selon laquelle une entreprise qui veut prospérer a tout intérêt à gérer activement ses relations avec les acteurs de son environnement. Il montre que les entreprises tendent naturellement à se préoccuper davantage des acteurs les mieux organisés et les plus bruyants. Au contraire, les acteurs les plus vulnérables et les plus affectés par les activités économiques n'ont pas toujours les moyens de se faire entendre. Le texte de Maïka Sondarjée porte sur le concept de « développement humain », intégré au discours des grandes organisations internationales depuis la fin des années 1990. L'adoption de ce concept semble marquer un tournant idéologique et le texte se penche sur son niveau d'implantation dans la pratique.

La deuxième section du numéro est axée davantage sur le thème du capitalisme, ses différents visages, sa remise en question et ses mutations. D'entrée de jeu, André Thibeault se questionne sur le déclin du paradigme du capitalisme, de plus en plus contesté depuis la récente crise financière. Il explore les idées de déclin et de possible transition vers un nouveau paradigme économique. Dans l'article suivant, Étienne Girouard s'intéresse à la transition en Chine entre une économie planifiée et une

économie libéralisée et aux conséquences d'une telle transition sur les conditions de travail et la responsabilité des entreprises dans la protection sociale. Le texte évalue les implications sociales du nouveau type de capitalisme introduit par Deng Xiaoping qui tente de concilier libéralisme économique et autoritarisme politique. L'article de Jean-Claude Roc s'attarde également au thème de la transition. Il cherche à comprendre et à analyser les changements qui ont amené le discours sur les « nouveaux » visages du capitalisme. Il se penche sur les voies alternatives au capitalisme classique, le keynésianisme et le néolibéralisme, et les aborde à travers les idées de justice sociale et de force de travail. Pour clore cette deuxième section, Francis Dupuis-Déri démystifie le message et les actions de ceux (et celles) que les policiers, les médias et les politiciens qualifient de « casseurs », de « fauteurs de trouble » et d'« anarchistes ». Il remet en question les étiquettes qui leur sont attribuées et le traitement qui leur a été réservé au cours du « printemps érable ». À ses yeux, ces femmes et ces hommes contestent un système économique qui est bien plus violent que les quelques « casses » survenues lors des manifestations étudiantes, d'où l'importance de leur message.

Finalement, dans la section Documents, Ève Marie Langevin nous propose son « chant pour le monde », magnifiquement composé dans style hybride qui allie poésie et références contemporaines et historiques. Ève illustre les questions qui nous font tantôt douter, tantôt croire qu'un monde meilleur est possible, un monde plus juste et plus respectueux de la vie, un monde moins violent et moins cruel pour ceux qui n'ont pas les moyens des puissants.

Ce numéro de Possibles est parsemé des photos du photjournaliste Pascal Dumont, dont le regard posé sur la société de consommation et le comportement des entreprises permet d'illustrer plusieurs thèmes soulevés dans les articles.

Références

Borras Jr., Saturnino et Jennifer Franco, 2010. « From Threat to Opportunity? Problems with the Idea of a «Code of Conduct» for Land Grabbing ». *Yale Human Rights and Development Law Journal* 13 (no 2) : 507-523.

Commission des communautés européennes. 2001. *Livre vert. Promouvoir un cadre*

européen pour la responsabilité sociale des entreprises. Bruxelles : CCE.

Finnemore, Martha et Kathryn Sikkink. 1998. « International Norm Dynamics and Political Change ». *International Organization* 52 (no 4) : 887-917.

Friedman, Milton. 1970. « The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits ». *The New York Times Magazine*, 13 septembre.

Gendron, Corinne, Alain Lapointe et Marie-France Turcotte. 2004. « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée ». *Relations industrielles/Industrial Relations* 59 (no 1) : 73-100.

Gendron, Corinne. 2002. *Envisager la responsabilité sociale dans le cadre des régulations portées par les nouveaux mouvements sociaux économiques. Cahier de la CRRSDD de l'UQAM no 01-2002.*

Goodpaster, Kenneth E. 1991. « Business Ethics and Stakeholder Theory Analysis ». *Business Ethics Quarterly* 1 (no 1) : 53-73.

Industrie Canada. Gouvernement du Canada. 2006, *Responsabilité sociale des entreprises. Guide de mise en œuvre à l'intention des entreprises canadiennes.* Ottawa : Travaux Publics et services gouvernementaux Canada.

Locanto, A. et L.Busch. 2010. « Standards, Techno-Economic Networks, and Playing Fields : Performing the Global Market Economy ». *Review of International Political Economy* 17 (no3) : 507-536.

Mayer, Frederick et Gary Gereffi. 2010. « Regulation and Economic Globalization : Prospects and Limits of Private Governance ». *Business & Politics* 12 (no 3) : 1-25.

Morvan, Jérémy. 2008. *L'investissement socialement responsable. Une nouvelle gouvernance d'entreprise.* Paris : LHarmatan.

Risse, Thomas et Kathryn Sikkink. 1999. « The Socialization of International Human Rights Norms Into Domestic Practices : Introduction ». Dans Thomas Risse, Stephen C. Ropp et Kathryn Sikkink, dir., *The power of human rights : international norms and domestic change.* Cambridge : Cambridge University Press, 1-38.

Waddock, Sandra. 2003. « What Will It Take to Create a Tipping Point for Corporate Responsibility ». *Working Paper: Carroll School of Management, Boston College.* Boston : BC.

SECTION I

**La responsabilité sociale :
au-delà des discours**

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES DANS L'INVESTISSEMENT FONCIER

PAR **Jasmine Bélanger-Gulick**

On observe depuis le milieu des années 2000 un nouveau phénomène, celui dit de l'accaparement des terres. La Chine, les pays du Golfe, des entreprises, des banques achètent ou louent d'immenses surfaces de terres dans les pays en développement, notamment en Afrique et en Asie. Les analyses du phénomène divergent. Il est à la fois décrié, notamment à cause des conséquences néfastes qu'il engendre sur les populations locales. On soulève souvent aussi son potentiel positif sur les populations rurales du Sud, en amenant un investissement plus que nécessaire dans l'agriculture des pays en développement. D'autre part, le concept de responsabilité sociale des entreprises est en pleine ascension dans le monde des entreprises. On met davantage l'accent sur le rôle que doit jouer l'entreprise dans la société et on s'attarde à ses répercussions sociales et environnementales. Les conséquences désastreuses du phénomène des acquisitions foncières agricoles ont été documentées par plusieurs, mais ces acquisitions peuvent-elles être socialement responsables ? Quels seraient les critères d'un investissement foncier socialement responsable ? Ce texte tente de répondre à ces deux questions.

L'accaparement des terres et l'investissement foncier à grande échelle

Le terme « accaparement des terres » est souvent utilisé pour faire référence au phénomène global de l'acquisition massive de terres agricoles à grande échelle dans les pays en développement par des investisseurs étrangers ou des élites nationales. En effet, on observe depuis la période 2005-2008 un engouement certain pour les terres agricoles dans les pays du Sud par les investisseurs privés (entreprises, institutions financières, fonds d'investissement, etc.) et publics (gouvernement, agences parapubliques,

fonds de pension). Des pays et des entreprises achètent ou louent pour 50 ou 99 ans, à coup de dizaines de milliers d'hectares des terres agricoles. Le projet Land Matrix évalue à 83 millions d'hectares la surface de terres vendues ou louées depuis 2000 à des fins de production agricole, dans les pays en développement. L'Afrique est la destination première de ces investissements; vient ensuite l'Asie. Le terme « accaparement des terres » a souvent été utilisé pour englober ce phénomène de la ruée vers les terres, mais parfois à mauvais escient. En effet, « accaparement des terres » décrit plutôt l'investissement foncier dans lequel il y a eu violation de droits humains. Tout accaparement des terres est investissement foncier, mais tout investissement foncier n'est pas accaparement. Ce texte aura pour sujet l'investissement foncier, et non l'accaparement de terres pour une question logique. Puisque l'accaparement de terres implique une violation de droits, il serait impossible qu'il puisse être socialement responsable.

Les effets de l'investissement foncier à grande échelle ont fait l'objet de plusieurs rapports et ils sont plus souvent qu'autrement négatifs. On rapporte notamment souvent des violations de droits fonciers des communautés locales et même parfois des évictions forcées qui sont souvent organisées par le gouvernement hôte de l'investissement. La majorité des investissements ont lieu dans des États pauvres, avec de hauts taux de corruption et une faible gouvernance. On rapporte également que de nombreuses transactions visent la production agricole pour exporter, soit dans le pays d'origine de l'investisseur, soit ailleurs, sur le marché mondial. Les transactions peuvent donc avoir pour effet d'augmenter l'insécurité alimentaire et la dépendance à l'importation agroalimentaire. On dénote également certains bénéfices. De nombreux observateurs font effectivement une analyse binaire. Ils identifient à la fois un potentiel positif que ces investissements pourraient engendrer et des risques importants qu'ils comportent en même temps. Parmi les bénéfices identifiés, on souligne souvent que l'agriculture du Sud a un grand besoin d'investissement. Il y a également un grand potentiel pour une hausse de productivité. On souligne également que ces investissements peuvent engendrer des emplois, bien nécessaires en zones de pauvreté. Les transactions peuvent également amener un transfert de technologies du Nord vers le Sud. De Schutter identifie également comme facteurs positifs une amélioration de l'accès des producteurs locaux aux marchés domestiques, régionaux et internationaux

ainsi qu'une hausse des revenus d'impôts et de taxes à l'exportation (De Schutter 2009, 5). L'investissement massif dans les terres agricoles peut également engendrer une amélioration de l'infrastructure disponible si les investisseurs y investissent en parallèle de leurs exploitations agricoles. Cette vision que les investissements fonciers pourraient être positifs, mais comportent également des risques, est partagée par une majorité des organisations internationales qui se sont penchées sur le sujet : Banque mondiale, IFPRI, IIED, IFAD, FAO. Et pour mitiger les effets négatifs qu'engendrent actuellement les investissements fonciers, ces organisations internationales, avec bien d'autres acteurs, ont identifié des principes qui rendraient les investissements fonciers agricoles socialement responsables.

La responsabilité sociale des entreprises

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un concept assez flou, dont les définitions sont multiples. Les définitions de la RSE couvrent un spectre assez large qui va de celle très conservatrice de Milton Friedman aux définitions plus larges et libérales de ce que constituent les responsabilités des entreprises. Les définitions sont donc diverses, mais de façon générale et basique, on entend par RSE les obligations des entreprises qui vont au-delà des simples obligations légales et économiques (Schwartz & Saiia 2012, 4). Sabadoz explique que la responsabilité sociale des entreprises est l'expression de la tension entre les nécessités de faire des profits et les préoccupations sociales, que l'idée générale de la RSE est d'incorporer des éléments de socialité au capitalisme (Sabadoz 2011, 78).

Certains définissent les responsabilités sociales de l'entreprise comme étant strictement économiques et légales. À la tête de ces auteurs se trouve Milton Friedman, qui en 1970 écrit un article phare dans le *New York Times Magazine* (Friedman 1970, 32) dans lequel il dit essentiellement que la seule responsabilité sociale de l'entreprise est de faire du profit. Il ajoute par ailleurs que les entreprises peuvent être charitables, mais seulement dans la mesure où cela profite à l'entreprise et ne nuit pas aux actionnaires. Friedman ajoute que la distribution des ressources n'est pas une responsabilité de l'entreprise, mais est exclusivement celle de l'État. D'autres auteurs ont dans le même ordre d'idées affirmé que la RSE mine le capitalisme. Elle viole les principes qui régissent les entreprises et porte à confusion quant aux responsabilités qui sont privées et celles

qui sont publiques. Or, d'autres auteurs affirment que les entreprises ont des responsabilités qui s'étendent au-delà des responsabilités légales et fiduciaires.

En effet, plusieurs auteurs suggèrent que les entreprises ont également des obligations morales et éthiques. De nombreuses définitions ont été développées parmi ce groupe de chercheurs. Parmi elles, l'une des plus reconnues est celle de Archie Carroll (Carroll 1979, 497-505). Il avance qu'en plus des obligations légales et économiques de l'entreprise, celle-ci a également la responsabilité de répondre aux attentes de la société en termes éthiques et en termes d'actions philanthropiques. Il a également été soulevé que le terme de RSE devrait plutôt être remplacé par le terme « responsabilité des entreprises », plus large. En effet, certains voient RSE comme une terminologie trop étroite, qui exclut entre autres l'environnement.

Dans ce texte, une définition large de la RSE sera utilisée. La RSE sera entendue comme étant les obligations légales, économiques, morales et éthiques à l'intérieur des opérations d'affaires de l'entreprise (par exemple avec ses employés ou ses fournisseurs), envers la communauté dans laquelle elle opère, ainsi que sur la société mondiale dans son ensemble. La définition de la RSE adoptée ici reflète l'idée que l'entreprise doit, et non pas devrait, engendrer des impacts positifs sur la société et l'environnement globalement et doit répondre aux valeurs éthiques et morales de la société. L'entreprise doit contribuer à rendre le monde meilleur, tout simplement.

Principes pour des investissements fonciers agricoles socialement responsables

De nombreuses propositions ont été mises de l'avant par différents acteurs pour définir ce que constitueraient des investissements fonciers agricoles socialement responsables. Deux initiatives de grande envergure doivent notamment être soulignées. Ce sont deux initiatives de principes volontaires, des sortes de codes de conduite pour les entreprises et les États impliqués dans l'investissement foncier. Ces deux projets sont les Principes for Responsible Agricultural Investment (RAI) that Respects Rights, Livelihoods and Resources, développés par la Banque mondiale, la FAO, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(CNUCED) et l'International Fund for Agricultural Development (IFAD). L'autre initiative est celle des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, initiées par la FAO et le fruit de consultations publiques internationales. D'autres organisations internationales et chercheurs ont également élaboré des principes de responsabilité sociale dans l'investissement foncier pour enrayer les dommages collatéraux qu'il engendre en ce moment. Les principes qui feraient de l'investissement foncier agricole une activité socialement responsable sont très nombreux et disparates, puisqu'ils touchent l'ensemble des activités et des impacts des opérations d'une entreprise. Ils peuvent toutefois être regroupés en une dizaine de thèmes.

D'abord, les acquisitions foncières agricoles doivent impérativement respecter les droits fonciers existants, incluant les droits qui ne sont pas officiellement reconnus, mais qui sont légitimes. Ces droits ont souvent été violés dans les acquisitions des dernières années, notamment à cause du système de droits fonciers dans les pays en développement. Les droits fonciers y sont peu sécurisés. Cela est dû d'une part au fait que la propriété privée y est peu répandue, surtout en Afrique. Sur le continent africain, la majorité des terres appartient à l'État, mais la population jouit de droits d'usage. Ces droits sont toutefois la majorité du temps coutumiers et ne sont pas reconnus dans des documents légaux officiels.

Par ailleurs, dans les transactions récentes, il a souvent été indiqué par les gouvernements hôtes ou les entreprises que les terres acquises étaient libres. La terre est donc parfois utilisée, mais dite libre parce que les droits des gens qui l'utilisent ne sont pas reconnus. D'autres fois, le gouvernement établit que les terres sont dites libres si elles ne sont pas productives. Or, en Afrique notamment, les traditions du nomadisme et du pastoralisme sont encore répandues. Les terres peuvent donc être considérées comme non productives parce qu'elles ne sont pas exploitées et que des éleveurs y font paître leur troupeau temporairement, même si ces pâturages sont essentiels à leur mode de vie. Les droits de ces usagers « secondaires » doivent également être reconnus et respectés dans le cadre des acquisitions. Bref, les droits fonciers dans les pays en développement, notamment en Afrique, sont mal définis, mais cela ne veut pas dire qu'ils n'existent pas et qu'ils

puissent être ignorés ou exploités. Les entreprises ont la responsabilité de les respecter. Et les gouvernements hôtes ont eux l'obligation de les protéger. Or, la reconnaissance et le respect des droits fonciers des communautés locales impliquent également que les institutions du pays hôte soient assez transparentes, accessibles et aient assez de ressources, et que les populations locales aient le pouvoir d'exercer leurs droits.

En effet, dans une majorité des États où les investissements actuels prennent place, les institutions sont faibles et ainsi, la gouvernance foncière également. Pour que les acquisitions foncières soient légitimes et socialement responsables, les institutions des gouvernements hôtes doivent être renforcées. Davantage de ressources doivent leur être allouées pour qu'elles puissent mettre en place des cadres légaux qui protègent les droits sur la terre et les ressources et pour qu'elles puissent assurer un suivi sur les terres acquises, surveiller que les contrats et les lois sont respectés. Les gouvernements, tout comme les communautés locales, doivent également avoir un réel pouvoir de négociation. L'IIED propose notamment que les agences de développement internationales accompagnent les gouvernements hôtes dans ces processus de transaction (IIED 2006, 1). Les acquisitions, pour être socialement responsables, doivent être octroyées par des institutions, si les terres appartiennent à l'État, légitimes qui ont les capacités de les réguler. À cause du système de propriété foncière dans le Sud, l'État a nécessairement un rôle à jouer en tant que propriétaire, mais il a également un rôle à jouer pour encadrer les transactions faites avec des individus directement.

Il y a actuellement un grave manque de transparence. Les communautés locales, tout comme les chercheurs, ont de la difficulté à avoir accès aux informations même de base des contrats. Ils ne sont pour la plupart pas rendus publics. Il est très difficile de savoir l'endroit, les acteurs impliqués, l'ampleur de la transaction. Il est encore plus rare d'avoir accès aux détails des contrats ou à d'autres informations connexes comme les résultats des études d'impact. Pour être socialement responsables, les transactions devraient donc être entièrement transparentes et publiquement accessibles dans leur entièreté. Il ne peut être tenu comme légitime et socialement responsable de garder des informations comme confidentielles alors que les vies d'autant de producteurs agricoles et de leurs familles seront affectées,

sans parler du système agroalimentaire mondial.

Ensuite, les populations locales doivent participer au processus de prise de décision, qu'ils soient propriétaires, usagers primaires ou usagers secondaires, être consultés, informés. L'État a un rôle à jouer pour garantir cette participation, donner accès à toute l'information pertinente à la communauté, et assister la communauté si nécessaire dans la conduction de la transaction. Des consultations inclusives, non discriminatoires, délibératives doivent prendre place avec l'ensemble des communautés locales concernées et affectées par l'investissement. Ces consultations ne doivent pas être seulement des séances d'informations, mais être réellement consultatives. Elles doivent inclure les femmes comme les hommes et ne doivent pas seulement impliquer les chefs des communautés. Les décisions des individus de vendre ou de louer leurs terres à des investisseurs publics ou privés doivent être volontaires et elles doivent se faire de façon informée. Le principe applicable est celui de consentement libre, préalable et éclairé, principe de droit incorporé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Bref, les populations locales affectées par la transaction doivent prendre réellement part au processus de décision. Ils sont des acteurs incontournables et les transactions doivent faire l'objet de discussions publiques et inclusives. La transaction doit en fait être le fruit d'une décision collective, pas juste celle de l'entreprise ou du gouvernement.

Un autre élément essentiel pour que les investissements soient socialement responsables est que les investissements doivent engendrer des bénéfices sociaux significatifs aux populations locales affectées par la transaction foncière. D'une part, les projets ne doivent pas engendrer d'impacts sociaux négatifs et dans ce but, des études d'impacts sociaux doivent être menées par une organisation indépendante de l'entreprise et les résultats doivent être rendus publics. Or, le projet ne doit pas seulement être socialement neutre, il doit améliorer les conditions de vie de la population locale. Notamment, les projets doivent créer de l'emploi et donc les projets où une main d'œuvre intensive est nécessaire doivent être privilégiés. Par ailleurs, le projet doit prioriser l'emploi de la main-d'œuvre locale.

Olivier De Schutter précise également la nécessité de bonnes conditions de

travail pour les travailleurs agricoles employés par les entreprises qui ont acquis la terre. De Schutter met de l'avant le besoin de salaires minimums chez les ouvriers agricoles pour assurer un revenu familial suffisant, une protection sociale ainsi que la mise en œuvre des principes établis dans les instruments légaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) (De Schutter 2009, 10). Pour engendrer des répercussions économiques positives pour l'ensemble de la communauté locale, les investisseurs devraient également faire affaire prioritairement avec les producteurs et les petites entreprises locales. Les bénéfices qui doivent être engendrés par l'investissement doivent également être égalitaires. Ils doivent notamment atteindre également les femmes et les hommes des communautés. Auverlot spécifie également que des retombées sociales significatives et durables ne peuvent être atteintes par des investissements « à visée exclusivement spéculative, ou consistant à rechercher une rentabilité à très court terme (Auverlot & Barreau 2011, 28) ». Ce sont donc des types d'investissement qui devraient être proscrits.

Tout comme la dimension sociale, la dimension environnementale est très importante pour que les investissements soient socialement responsables, surtout dans le contexte des changements climatiques et de la croissance de la population mondiale. Les agences onusiennes et la Banque mondiale qui ont développé les sept principes pour des investissements agricoles responsables ont identifié l'environnement comme un point important à respecter. Ils ne suggèrent pas que les investissements n'aient pas d'impacts environnementaux négatifs, mais qu'ils devraient être minimisés. Cela est probablement plus réaliste comme approche.

Il est nécessaire que soient conduites des études d'impacts environnementaux indépendantes et dont les résultats sont rendus publics. Les projets de production d'agrocarburants devraient être minimisés, ou du moins revus, car leur impact environnemental négatif a été démontré, tout comme celui de la production agricole commerciale et hautement mécanisée. La monoculture industrielle, à moyen et long terme, réduit la fertilité des terres, augmente l'érosion et affaiblit même la sécurité alimentaire. On a en partie justifié la production d'agrocarburants comme le *Jatropha Curcas* en disant qu'ils pouvaient être cultivés sur des terres marginales qui ne sont pas appropriées à la culture de productions vivrières. Par ailleurs, la production

d'agrocarburants, pour une production optimale (ce que les investisseurs recherchent) nécessite un apport important de fertilisants et ont besoin de beaucoup d'eau. L'impact environnemental de leur production, en plus de leurs effets négatifs sur la sécurité alimentaire en affectant la disponibilité des terres et les prix des denrées alimentaires, tend à les exclure en termes de possibilités d'investissements fonciers agricoles socialement responsables. Dans le contexte des changements climatiques, il n'est plus possible de faire fi de la question environnementale.

Les investissements doivent également ne pas réduire la sécurité alimentaire, surtout des communautés locales affectées par les investissements mais également de la population nationale dans son ensemble, mais plutôt la renforcer. L'Organisation des Nations Unies a identifié comme objectif premier des Objectifs du développement du millénaire l'éradication de la faim et de la pauvreté, deux plaies inextricablement liées. Or, les investissements fonciers agricoles actuels peuvent avoir une incidence négative sur la sécurité alimentaire de populations où les investissements sont placés. Il doit donc être assuré qu'au moins, le niveau de sécurité alimentaire ne baisse pas et donc, que des moyens alternatifs d'accès à la nourriture soient donnés aux populations locales quand celles-ci dépendaient de l'accès à la terre pour se nourrir. Des études d'impacts sur la sécurité alimentaire indépendantes et publiques devraient être menées pour évaluer l'impact de l'investissement potentiel. Les investisseurs devraient par ailleurs prioriser la vente de leurs produits agricoles sur le marché local et national, au lieu de l'exportation, qui elle augmente la dépendance de la population à l'importation. La perte potentielle de sécurité alimentaire doit donc être compensée et idéalement, les investissements devraient favoriser une hausse de la sécurité alimentaire nationale, en privilégiant la production de cultures vivrières et l'écoulement au niveau local et domestique. De Schutter suggère que les contrats d'investissement spécifient une garantie qu'un certain pourcentage de la récolte soit écoulé sur le marché local et que ce pourcentage augmenterait dans certaines proportions sur les prix des produits agricoles atteignent un certain prix sur les marchés mondiaux. De Schutter spécifie également que la sécurité alimentaire d'une population est une responsabilité étatique. C'est un droit inscrit dans le Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux, auxquels souscrit la quasi-totalité des États du monde. L'État a

donc une responsabilité de s'assurer que les investissements n'affecteront pas négativement la sécurité alimentaire nationale.

En plus des dimensions sociales, environnementales et en termes de sécurité alimentaire, la viabilité économique des investissements constitue également un principe de responsabilité sociale. La viabilité économique est une condition nécessaire, mais non suffisante à la responsabilité sociale d'un projet et une étude de viabilité indépendante et rendue publique devrait également être conduite. Pour que les projets puissent avoir des répercussions sociales intéressantes, créent des emplois, améliorent la sécurité alimentaire du pays, ils doivent être viables. Pour que le potentiel positif des investissements se fasse voir, la condition sine qua non est qu'il puisse fonctionner, et ce dans le long terme.

Les contrats, en plus d'être transparents, devraient comporter des engagements clairs et détaillés pour l'investisseur, le gouvernement hôte ou la communauté locale et ces engagements devraient être suivis. Bien sûr, cela est inextricablement lié à la capacité des institutions gouvernementales à faire cette surveillance. Les contrats rendus publics démontrent que souvent ils sont très simples et comportent peu d'informations détaillées. Ils devraient donc être plus spécifiques et contraignants. Ils devraient par exemple spécifier que la main-d'œuvre locale sera employée, que les compensations seront en terres, etc. Surtout, ces engagements devraient être surveillés pour qu'ils aient une signification. Les institutions gouvernementales doivent faire respecter les engagements pris par la compagnie. Un mécanisme de dépôt de plaintes devrait être mis en place pour permettre aux individus que leurs griefs soient entendus facilement. Les populations locales doivent également pouvoir engager des recours juridiques contre l'investisseur. Or, en ce moment les dispositifs légaux auxquels peuvent avoir recours les entreprises pour être compensés d'actions préjudiciables par un gouvernement d'un État où ils ont des opérations « sont généralement bien plus efficaces que ceux dont dispose la population locale pour protéger ses droits fonciers, par exemple dans le cadre des traités des droits de l'homme (IIED 2006, 4) ».

Aussi, les droits que la population locale transfère à l'investisseur doivent également être compensés de façon adéquate. On observe actuellement

que les compensations ne sont souvent pas adéquates. Les compensations monétaires sont souvent peu élevées parce que les gouvernements hôtes souhaitent offrir des avantages économiques aux entreprises étrangères pour encourager l'apport de l'investissement étranger. Les compensations sont également souvent versées au niveau national et non au niveau local, mais cela est parfois le cas également. Toutefois, même si les compensations sont versées au niveau régional ou local, les compensations couvrent souvent uniquement la perte des récoltes et des améliorations apportées à la terre, mais elles n'incluent pas la perte de l'accès à la terre et à d'autres ressources, entre autres à cause du système de droits fonciers décrits plus hauts. Souvent, les producteurs agricoles sont considérés uniquement comme des usagers et non pas comme des propriétaires des terres agricoles qu'ils exploitent parce que c'est légalement l'État qui est propriétaire des terres.

Les compagnies doivent par ailleurs rendre des comptes. Elles doivent être tenues responsables de leurs actions. Et pour que les investissements soient bénéfiques et répondent aux attentes du gouvernement hôte et de la population locale (idéalement, mais pas toujours concordants), certains suggèrent aux gouvernements hôtes d'établir des stratégies nationales claires et opérationnelles qui spécifieraient aux investisseurs les attentes et les obligations qu'ils auront. Cela permettra que les investissements soient cohérents avec des intérêts spécifiques définis par l'État, en concertation et dans l'intérêt des populations locales.

Finalement, certains types de contrat et de type de production sont plus socialement responsables que d'autres. Les modes de production collaboratifs, où les producteurs agricoles locaux entrent en partenariat de production avec l'investisseur, sont préférables à l'achat de la terre ou à la location à long terme du fond de terre. Voici certaines des formes que peuvent prendre ces alternatives :

One approach to increasing sustainable private-sector investment in agriculture is to promote mutually beneficial partnerships between smallholder farmers and private-sector investors – preferably partnerships that do not require large-scale land acquisitions. Such partnerships can take the form of outgrower schemes, contract farming or joint share equity schemes, with outside investors focusing mainly on providing expertise

and other support in agroprocessing or improved access to markets (IFAD 2010, 7).

En résumé, de très nombreux critères ont été définis par différents acteurs pour que les acquisitions foncières agricoles soient socialement responsables. Or, cela ne semble pas être suffisant.

Évaluation de l'acquisition foncière agricole dans le contexte mondial actuel

La tendance des acquisitions foncières agricoles des dernières années a eu des impacts négatifs nombreux. Pour y remédier, de multiples principes de responsabilité sociale ont été développés. Or, si on utilise une définition large de la responsabilité sociale, où les entreprises doivent contribuer positivement à la société mondiale et où l'ensemble de leurs impacts, directs et indirects, doivent être pris en compte, les acquisitions, ou plus généralement les investissements fonciers agricoles, ne peuvent être considérées comme une activité commerciale socialement responsable et ne sont donc pas souhaitables. Cette conclusion est due à deux raisons prépondérantes. Premièrement, les principes de responsabilité sociale élaborés, expliqués dans la partie précédente du travail, ne peuvent être mis en œuvre. Deuxièmement, il n'est pas souhaitable que les agriculteurs agricoles perdent l'accès et le contrôle sur les terres agricoles.

En effet, les principes de responsabilité sociale, si intéressants qu'ils soient, ne peuvent être mis en œuvre de façon intégrale. D'abord, l'application de ces principes et leur respect nécessite dans les États hôtes une bonne gouvernance, des institutions gouvernementales transparentes, démocratiques, qui ont assez de ressources financières et humaines pour assurer un encadrement et une surveillance des investissements faits. Or, les investissements sont faits dans des États corrompus, endettés, avec de faibles capacités. Or, ces contraintes ne changeront pas vraisemblablement pas à court et moyen terme. On a maintes fois souligné que pour être socialement responsables, les investissements devaient se faire dans un contexte de bonne gouvernance. En effet, les entreprises ont des obligations morales et éthiques, mais il serait illusoire de croire que les entreprises vont volontairement suivre ces principes si les gouvernements ne les font pas respecter. Les principes sont pour l'instant des paroles et les gestes ne

pourront suivre les paroles dans le futur prochain. En effet, les entreprises n'ont pas de réels intérêts à respecter les principes énumérés s'ils n'y sont pas obligés. Par ailleurs, la mise en oeuvre est également impossible puisqu'il est très peu probable qu'on puisse organiser les acteurs à ce niveau. C'est-à-dire que nonobstant le fait que les institutions n'ont pas la capacité de faire respecter les principes, la théorie est trop contraignante pour que la pratique puisse réellement s'appliquer. Les principes énumérés dans la partie précédente sont positifs, mais on peut s'attendre à ce que toutes les entreprises suivent cette vingtaine de principes. Cela est encore moins probable si les institutions pour les faire respecter sont inexistantes, mais même avec elles, il est illusoire de penser que tous les investissements entreront dans cette boîte théorique très spécifique et bien délimitée. Bref, les principes ne peuvent être tout simplement mis en oeuvre et on ne peut espérer que les investissements répondront à l'ensemble de ces critères, tous essentiels pour que les investissements soient socialement responsables.

Ensuite, il n'est pas souhaitable que les paysans perdent l'accès et le contrôle sur les terres agricoles, même s'ils la transfèrent volontairement. La littérature sur la réforme agraire indique à quel point l'accès et le contrôle de la terre et des autres ressources comme l'eau sont importants pour la sécurité alimentaire et la diminution de la pauvreté. L'accès et le contrôle des ressources sont inextricablement liés dans le Sud à la réduction de la faim et de la pauvreté. Les investissements fonciers peuvent avoir une incidence positive sur l'emploi et cela a soulevé de nombreux espoirs notamment pour les régions rurales très pauvres. Or, de transférer la terre et de devenir un employé agricole laisse présager un avenir incertain. En effet, les emplois agricoles générés par les acquisitions foncières sont à court terme, peu qualifiés et non sécurisés. La communauté locale devient dépendante d'une entreprise dont les opérations sont risquées financièrement. Même dans les cas de modes de production collaboratifs, à contrat par exemple, qui sont comme plus socialement intéressants que les locations ou les achats, les producteurs deviennent dépendants des systèmes commerciaux agricoles mondiaux et sont enclins à s'endetter pour acquérir de la machinerie et des intrants. The Oakland Institute indique également que le secteur privé ne fournit pas une stabilité, ni à court terme ni à long terme, dans la production agroalimentaire dans les pays en développement (Oakland Institute 2009, 2). Par ailleurs, dans

le contexte actuel de la croissance de la population et des changements climatiques, il n'est pas souhaitable que les paysans transfèrent leur contrôle à la terre. La population mondiale augmentera de façon importante dans les prochaines décennies, ce qui augmentera la demande de nourriture tout comme la densité de population, augmentant ainsi la demande pour les terres, surtout pour les bonnes terres. De plus, les études sur les changements climatiques prévoient que les terres arables se feront de plus en plus rares. Les ressources en eau diminueront, la désertification et l'érosion diminueront le stock de terres disponibles pour la production, sans compter l'étalement des villes. Les terres arables continueront de se raréfier et leur importance d'augmenter, et si les paysans en plus n'ont plus accès à leur terre, qu'ils l'ont vendu ou loué pour 50 ou 100 ans, cela aura de lourdes conséquences sur les populations rurales du Sud. En fait, il n'est pas nécessaire de regarder dans le futur. La forte majorité des producteurs agricoles du monde souffrent déjà d'insécurité alimentaire. De nombreux pays où ont lieu les investissements sont déjà importateurs de denrées alimentaires ou même receveurs d'aide alimentaire d'urgence. Bref, les paysans du Sud peuvent peut-être gagner à vendre ou louer leurs terres sur le court terme, mais ils ne peuvent y gagner sur le moyen et le long terme.

Conclusion

Somme toute, de nombreux observateurs ont souligné le potentiel, mais également les risques que comportent les acquisitions de terres agricoles à grande échelle que l'on observe depuis le milieu des années 2000. Ces acquisitions injectent un investissement attendu et nécessaire dans l'agriculture du Sud et laissent espérer que le plein potentiel agricole des pays en développement pourra être atteint. Or, les acquisitions engendrent actuellement des effets négatifs tels que des violations de droits humains, des expropriations et un grave manque de transparence dans les contrats. Plusieurs organisations et auteurs ont toutefois avancé qu'en respectant certains principes de responsabilité sociale, ces acquisitions pourraient être réellement bénéfiques. Ces principes sont en effet intéressants et couvrent un large éventail. Ces critères incluent notamment la transparence, les bénéfices sociaux, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement, le respect des droits fonciers et la bonne gouvernance foncière. Ces principes sont effectivement positifs, mais ils ne sont pas

suffisants pour faire des acquisitions une activité socialement responsable. En effet, dans la mesure où les entreprises doivent fournir un apport positif à la société et contribuer à la résolution des problèmes globaux, les acquisitions à grande échelle ne peuvent être positives. D'une part, les principes proposés ne peuvent être mis en œuvre parce que les États du Sud n'ont pas les capacités de les mettre en œuvre correctement et ils forment un cadre trop restreint pour qu'ils puissent se traduire dans la réalité. D'autre part, il ne peut être positif que les paysans perdent le contrôle et l'accès à leur terre. Or, la population mondiale ne cesse d'augmenter, tout comme la demande de nourriture. La faim et la pauvreté ne baissent pas significativement. Comment développerons-nous l'agriculture dans les pays en développement ? Comment répondrons-nous à la demande mondiale alimentaire dans cinquante ans ? L'agriculture familiale est-elle suffisante ? Les acquisitions actuelles ne sont ni positives ni socialement responsables, mais d'autres alternatives doivent être envisagées pour développer l'agriculture du Sud. Cela ne signifie pas le développement de l'agriculture commerciale, mais l'agriculture des pays en développement a pendant longtemps été négligée et 70 % des personnes souffrant d'insécurité alimentaire sont des producteurs agricoles. Nécessairement, des mesures doivent être apportées pour remédier à la situation, mais la solution optimale n'est pas si évidente.

Références

Auverlot, Dominique et Blandine Barreau. 2011. « La course aux terres. Pour des investissements agricoles responsables dans les pays en développement ». *Futuribles* 372 : 25-41.

Carroll, Archie. 1979. « A three-dimensional conceptual model of corporate social performance ». *Academy of Management Review* 4 : 497-505.

De Schutter, Olivier. 2009. *Large-scale land acquisitions and leases : A set of core principles and measures to address the human rights challenge*. Genève: Conseil des droits de l'homme.

Friedman, Milton. 1970. « The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits ». *New York Times Magazine (New York)*, 13 septembre : 32.

Institut International pour l'Environnement et le Développement. 2009. « Accaparement

des terres” ou opportunité de développement ? (rédigé par Sonja Vermeulen et Lorenzo Cotula). Londres : Institut International pour l’Environnement et le Développement.

International Fund for Agricultural Development. 2010. Responding to “land grabbing” and promoting responsible investment in agriculture. (rédigé par Harold Liversage). Rome : 32.

Oakland Institute. 2009. The Great Land Grab. Rush for World’s Farmland Threatens Food Security for the Poor. (rédigé par Daniel Shepard et Anuradha Mittal). Oakland (Californie) : The Oakland Institute.

*Sabadoz, Cameron. 2011. « Between Profit-Seeking and Prosociality : Corporate Social Responsibility as Derridean ». *Journal of Business Ethics* 104 (1) : 77-91.*

*Schwartz, Mark S. et David Saiia. 2012. « Should Firms Go ‘Beyond Profits?’ Milton Friedman versus Broad CSR ». *Business and Society Review* 117 (1) : 1-31.*

AU-DELÀ DE LA CRITIQUE DU RÔLE HÉGÉMONIQUE DE L'AGRO-INDUSTRIALISATION « VERTE » : LA NATURE DE CLASSE DES RELATIONS ALIMENTAIRES ET LES ALTERNATIVES POUR UNE TRANSFORMATION RADIALE

PAR EFE CAN GÜRCAN

L'agriculture représente l'un des champs de bataille les plus importants sous la mondialisation néolibérale, en ce sens que la question agro-alimentaire, dont les origines se trouvent dans la mondialisation de l'agriculture, correspond à un domaine où se révèlent les contradictions les plus graves du néolibéralisme au plan de la reproduction du système-monde contemporain (Moore 2008). La libéralisation des marchés agricoles et l'élimination du support gouvernemental au secteur agricole sont deux caractéristiques distinctives du néolibéralisme agro-alimentaire, qui sont réifiés dans les actes de l'Organisation mondiale de commerce (OMC) et l'Accord multilatéral sur l'agriculture (AsA) (Oya 2005). Comme Gélinas (2008, 44) le définit, le principal objectif de l'AsA consiste à éliminer le soutien et la protection de l'agriculture dans les pays périphériques, au lieu de « procurer une nourriture saine et suffisante à tous les citoyens du monde, tout en assurant un revenu décent aux agriculteurs ». Conséquemment, l'AsA privilégie le droit à l'exportation, et favorise la consolidation de l'industrie agroalimentaire, les biotechnologies, le commerce international des organismes génétiquement modifiés (OGM), l'agriculture productiviste et le commerce transfrontalier d'aliments, et cela au détriment de l'environnement, de la sécurité alimentaire et des petits paysans qui sont forcés de se déplacer massivement vers les villes dans des conditions de compétition inégale (Gélinas 2008).

Cet article se propose de discuter des enjeux spécifiques mentionnés ci-dessus avec un accent particulier sur les effets négatifs de l'industrialisation du secteur agro-alimentaire sous la restructuration néolibérale. Un autre intérêt majeur de cet article réside dans la croissance d'un marché de produits alimentaires organiques en tant qu'instrument hégémonique de l'agro-industrie visant à atténuer les mauvaises conséquences de l'industrialisation

dans le secteur. La première partie de l'article offre un compte-rendu des arguments de Harriet Friedmann sur l'émergence d'un capitalisme vert dans le secteur agro-alimentaire en conséquence de la pression exercée par les mouvements alimentaires, et élabore sur les stratégies de lutte contre l'agro-industrie, proposées par Michael Pollan dans son best-seller « *The Omnivore's Dilemma* ». En plus de révéler la nature hégémonique du marché organique, la deuxième partie de l'article présente une critique rigoureuse de la position individualiste de Pollan qui privilégie les décisions individuelles des consommateurs. En partant des arguments de Julie Guthnam et de Jane Dixon, cet article soutient que l'alimentation est plus qu'un choix individuel et que toute stratégie visant à modifier le système alimentaire actuel par le biais des décisions de marché est vouée à l'échec car ceci tend à sous-estimer les efforts collectifs en faveur de véritables changements structurels et à propager un sentiment antipolitique, antiétatique et pro-néolibérale. L'article se conclut par l'argument que le succès de la lutte contre les effets négatifs de l'industrialisation du secteur agro-alimentaire passe non par la légitimation des actes « responsables » de l'agro-capitalisme, mais par la politisation de l'agro-industrie « verte » qui pourrait seul dévoiler d'une façon cohérente la nature hégémonique du marché organique croissant. À son tour, la politisation de l'agro-industrie et de ses stratégies de « responsabilité sociale » va de pair avec la reconnaissance de la nature de classe des relations alimentaires, ce qui dévoile la mesure dans laquelle les secteurs pauvres ont accès à l'alimentation « saine ».

La montée de l'agro-industrialisation et le défi hégémonique de capitalisme écologique

La montée du néolibéralisme agraire n'a jamais été un processus harmonieux et indolore, mais ceci a été puissamment marqué par de graves contraintes d'ordre hégémonique sous la contestation croissante des effets négatifs de l'industrialisation du secteur agro-alimentaire par des mouvements sociaux. Selon Harriet Friedmann (2005), la contestation populaire s'est initiée lors des années 1960 et 1970 contre les additifs alimentaires et pesticides, accompagnée par des inquiétudes croissantes concernant les effets environnementaux de l'agro-industrialisation et pressant pour une agriculture organique dans les décennies suivantes. La réponse de l'agro-industrie s'est donc centrée sur l'accommodation des demandes populaires et la cooptation des mouvements pour une agriculture organique plutôt que

de les contrarier directement sans compromis (Friedmann 2005), d'où le discours sur le commerce équitable et la production traçable. Le processus de l'écologisation du capitalisme agro-alimentaire s'est manifesté suite à l'achat des producteurs organiques réussis par de grandes sociétés de vente au détail et de distribution comme Beatrice Foods, General Foods, Cargill, Whole Foods et Walmart, allant de pair avec la diversification des produits alimentaires organiques et/ou « favorables à la santé » (Friedmann 2005).

Rédigé dans un langage très accessible, le best-seller de Michael Pollan intitulé « The Omnivore's Dilemma » présente une élaboration élégante des enjeux théorisés par Friedmann. Pollan plaide que l'alimentation est en même temps un acte agricole, écologique et politique qui détermine « l'utilisation de ce que nous faisons du monde – et ce qu'il deviendra de lui » (Pollan 2006, 11), d'où la nécessité d'accorder une attention particulière, non seulement pour ce que nous mangeons, mais aussi pour la façon dont nous mangeons. Dans son ouvrage fascinant, Pollan nous invite ainsi à « manger en pleine conscience de tout ce qui touche à l'alimentation » (Pollan, 2006, 9), nous en appelant à combiner les trois principales chaînes d'alimentation qui soutiennent la société contemporaine, à savoir l'industrielle, l'organique et le chasseur-cueilleur. Au lieu d'adopter un ton radical qui exclut les pratiques industrielles, la position critique de Pollan opte plutôt pour une voie médiane :

Aller chez McDonald serait quelque chose qui arrive une fois par an, une sorte de Thanksgiving en sens inverse, et ce serait un repas comme le mien, aussi lent et historique que le Seder de Pessah. Sans une telle chose que la restauration rapide il n'y aurait pas besoin de nourriture lente, et les histoires que nous racontons lors de ces repas perdraient beaucoup de leur intérêt. L'alimentation serait. . . eh bien, ce qu'elle a toujours été, ni lente ni rapide, juste de la nourriture : cette plante particulière ou cet animal particulier, cultivé ici ou là, préparés de cette manière ou d'une autre. . . Ce n'est pas la façon dont je veux manger tous les jours. Je voudrais être en mesure d'ouvrir une boîte de stock et je tiens à parler de politique, ou du cinéma, à la table du dîner, parfois, au lieu de la nourriture (Pollan 2006, 411).

Dans son livre, Pollan souligne l'abondance extraordinaire des aliments grâce à la production et la distribution alimentaires industrialisées ainsi que l'absence d'une culture alimentaire stable aux États-Unis, qui, tout ensemble, exposent les consommateurs à la manipulation puissante de l'industrie agro-alimentaire et ce que l'on pourrait appeler la « science de la nutrition et de la technologie complexe » (Dixon 2009). En parallèle, l'expérience personnelle de Pollan dans trois différentes chaînes alimentaires (à savoir ses aventures dans la restauration rapide – « fast food », l'agriculture biologique et la chasse) l'aide à dévoiler (a) les implications négatives de la montée en puissance du maïs dans les systèmes alimentaires actuels et (b) l'abus du discours sur la production biologique et de l'étiquetage sous l'industrialisation massive.

Premièrement, Pollan démontre avec éloquence que le maïs est devenu une culture stratégique pour l'industrie alimentaire croissante, compte tenu du fait que « de nos jours, on compte autour de 45 000 articles dans le supermarché américain et plus d'un quart d'entre eux contiennent du maïs » (Pollan 2006, 19). Pollan affirme à juste titre que la monoculture du maïs, popularisée par les monopoles agroalimentaires comme Cargill et ADM, conduit à de graves problèmes environnementaux et sanitaires. En tant que tel, cela nuit non seulement à la biodiversité, mais aussi pollue l'environnement comme le « maïs hybride consomme plus d'engrais que toute autre culture » (Pollan 2006, 41, 63-64). En ce qui concerne les conséquences négatives du maïs sur la santé, Pollan se réfère à des recherches antérieures qui « suggèrent que bon nombre des problèmes de santé associés à la consommation de bœuf sont vraiment des problèmes avec le bœuf nourri avec du maïs » (Pollan 2006, 75). Il est à remarquer que les effets secondaires des fourrages de maïs sont traités avec l'utilisation massive d'antibiotiques, ce qui aboutit à l'augmentation de la résistance des bactéries aux antibiotiques chez les organismes vivants (Pollan 2006, 77-79). En outre, Pollan met en lumière le fait que la capacité de manger des humains ne dépasse pas environ quinze cents livres de nourriture par an. Afin de ne pas permettre la diminution de leurs profits, l'agro-industrie a donc besoin d'encourager les consommateurs à dépenser plus d'argent pour la même quantité de nourriture en s'appuyant sur des méthodes de traitement, d'où l'importance cruciale de maïs bon marché en tant que culture principale pour la transformation des aliments (Pollan 2006, 94 -95). Selon Pollan, le principal dilemme de la dépendance croissante sur le maïs bon marché est que cela génère la plupart des calories

excédentaires que la société consomme, ce qui, dans le cas de la société américaine, constitue l'une des principales sources du problème de l'obésité (Pollan 2006, 101-103).

Deuxièmement, un autre inconvénient de l'agro-industrialisation réside dans la cooptation du mouvement biologique et l'utilisation abusive des pratiques de l'étiquetage des aliments par l'industrie agroalimentaire. Pollan conteste l'idée largement acceptée que les aliments biologiques impliquent automatiquement l'agriculture non-industrielle/simple et constituent une source d'alimentation saine. Tout d'abord, l'étiquetage biologique n'exclut pas nécessairement le fait que de nombreux produits supposément biologiques sont fortement transformés et contiennent plusieurs ingrédients synthétiques grâce à l'étirement de règles fédérales en matière organique en faveur de l'agro-industrie (Pollan 2006, 136-140, 152). De plus, une fois le produit soi-disant organique est fortement transformé et transporté sur de longues distances, il perd sa valeur nutritive et sa saveur (Pollan 2006, 181-182). Troisièmement, la production industrielle organique a tendance à consommer plus de carburant que l'agriculture conventionnelle afin de transporter de grandes quantités de compost, de désherber et de faire de l'extra-irrigation et de « l'extra-cultivation » nécessaires à la culture organique (Pollan 2006, 183).

Critique des stratégies individualistes et consommatrices contre l'hégémonie de l'agro-capitalisme « écologique »

Dans l'ensemble, le principal mérite de l'ouvrage de Pollan est d'avoir introduit une critique bien présentée de l'agro-industrialisation en faisant appel aux lecteurs généraux. Cependant, le succès de cet ouvrage est miné par la position individualiste de son auteur qui insiste trop sur les choix de consommateurs individuels en tant que remède possible à la question alimentaire et qui sous-estime le rôle crucial de la réglementation de l'État ainsi que l'importance des relations inégales de valeur nutritive entre les classes sociales (Dixon 2009; Guthman 2003; Guthman & Dupuis 2006). À son tour, ceci encourage la légitimation de l'abus de la production organique et saine, la médicalisation des styles de vie et l'étiquetage abusif des produits par l'agro-industrie. Comme Julie Guthman remarque, Pollan n'aborde pas les questions de politiques et de stratégies concernant la réglementation étatique, tout en critiquant correctement l'état actuel de la régulation agro-

alimentaire aux États-Unis (Guthman 2007b, 263). Cela conduit Pollan à l'idée naïve et anti-étatiste que le régime agroalimentaire actuel peut être modifié individuellement « un repas à la fois » de façon à sous-estimer les efforts collectifs pour de véritables changements structurels et à propager un sentiment antipolitique, antiétatique et pro-néolibérale (Guthman 2007b, 263-264; Guthman 2007a, 78). Au contraire, la critique de « The Omnivore's Dilemma » par Guthman souligne l'importance des partenariats public-privé transparents et des mécanismes de gouvernance radicale qui pourraient inciter l'émergence des « sujets plus collectivistes » plutôt que de simples consommateurs atomisés et désemparés (Guthman 2007c, 473-474; Guthman & Dupuis 2006, 442). De même, la stratégie individualiste et médiane de Pollan, qui combine les trois types de chaîne alimentaire, tend à négliger le fait que le régime alimentaire actuelle est fortement marquée par les différences de classe dans l'accès à la nutrition, ou en termes plus techniques, « les iniquités de santé liées à l'alimentation » (Dixon 2009), ce qui révèle l'inefficacité des stratégies de choix consommateurs et individuels de Pollan. Dixon affirme que, en plus du problème de la sous-consommation de produits alimentaires dans les pays et les régions pauvres, les secteurs pauvres des sociétés nord-américaines souffrent d'un grave problème de surconsommation d'aliments bon marché et pauvres en nutrition, mais riches en gras et huile, ce qui est une source de calories vides provoquant une augmentation rapide de maladies liées à l'alimentation (Dixon 2009). D'autre part, le secteur organique se concentre sur la fourniture de l'alimentation de luxe et anti-oxydante, riche en « aliments fonctionnels », et destinée aux secteurs riches (Dixon 2009). Par conséquent, une fois que nous reconnaissons la nature de classe des relations alimentaires, il serait difficile de maintenir les stratégies de choix consommateurs et individuels de Pollan comme un pauvre membre de la classe ouvrière ne serait pas en mesure de choisir librement entre la restauration rapide, la consommation de produits biologiques et la chasse.

L'ouvrage intitulé « Weighing in : Obesity, food justice, and the limits of capitalism » de Julie Guthman fournit une critique plus systématiquement élaborée de la position individualiste et consommatrice de Pollan. La principale critique du travail de Pollan par Guthnam est que Pollan ne traite pas correctement les inégalités dans le système alimentaire et favorise une position apolitique fondée sur le marché au lieu de souligner la lutte pour

la justice sociale (Guthman 2011, 5, 9). Guthman plaide fortement que les problèmes actuels de nos systèmes alimentaires ont à voir avec la nature du capitalisme (Guthman 2011, 16). Ni l'achat de produits biologiques pour influencer le marché, ni l'éducation des gens à manger plus de fruits, de légumes et de produits biologiques ne sont suffisants pour remettre en cause les intérêts économiques puissants (Guthman 2011, 5, 17). Guthman poursuit en affirmant que le courant dominant du mouvement alimentaire alternatif, dont Pollan est un promoteur majeur, a une attitude coloniale avec une mission « civilisatrice » pour éduquer les gens sur la façon de « manger mieux ». Par ailleurs, ce mouvement est ironiquement un sous-produit de la Nouvelle Droite et la Nouvelle Gauche à la fois, qui rassemble des radicaux anti-étatistes, des conservateurs, des militants contre la faim, des cuisiniers haut de gamme, des paysans ruraux, etc. de façon à légitimer et à reproduire les mécanismes disciplinaires de gouvernance néolibérale dans la vie quotidienne (Guthman 2011, 54-55, 142-143, 157).

Selon Guthman, l'achat des produits alimentaires bon marché et riches en gras et huile ne peut pas être réduit simplement à des choix de vie, mais ceci tend à être étroitement lié à des indicateurs de classe, de race et de sexe, en particulier émanant de l'incapacité de certaines catégories de gens d'acheter de la nourriture de qualité ainsi que de conditions de travail qui ne leur permettent pas le luxe de passer du temps pour profiter des plaisirs du « slow food » (Guthman 2011, 174, 177). En somme, la position de Guthman nous aide à voir clairement que les problèmes de nos systèmes alimentaires ne doivent pas être abordés dans le cadre de « ce que l'on doit manger » comme leur résolution dépend de profonds changements structurels qui vont au-delà des choix individuels et même des politiques agraires de manière à embrasser une multitude de domaines, y compris, mais sans s'y limiter aux politiques de « commerce, travail, immigration, santé, développement économique, taxation et politique financière » (Guthman 2011, 196).

Conclusion

Comme Michael Pollan, Harriet Friedmann, Jane Dixon et Julie Guthman seront tous d'accord, le processus dit « agro-industrialisation » sous la mondialisation néolibérale de l'agriculture a abouti à la croissance en capacité des grandes sociétés de vente au détail et de distribution de manipuler les gens par le biais du discours sur les produits supposément organiques et

sains, la médicalisation des styles de vie et l'étiquetage abusif des produits. Pollan démontre à juste titre que l'étiquetage dit « biologique » ou « saine » ne signifie pas que le produit en question soit produit biologiquement par des méthodes saines et non-industrielles. Pollan met donc l'accent sur le fait qu'une grande partie des produits supposément biologiques est lourdement transformée et dépourvue de sa valeur nutritive. Cependant, la faiblesse majeure des arguments de Pollan réside dans sa croyance en la puissance du marché libre et son insistance que la manipulation des sociétés peut être surmontée par les actes des individus atomisés et éclairés de façon à discréditer l'intervention étatique et la mobilisation sociale. Ainsi, au prix de contrarier sa propre position contre l'agro-industrialisation, Pollan contribue à la légitimation des pratiques dites « responsables » de l'agro-industrie qui maintient que les consommateurs retiennent l'avantage de choisir entre les produits sains et malsains grâce à l'abondance extraordinaire des aliments. En s'appuyant sur les arguments avancés par Jane Dixon et Julie Guthman, cet article insiste que toute critique cohérente du régime alimentaire nécessite une pleine appréciation de la nature de classe des relations alimentaires. Les secteurs pauvres demeurent obligés de suivre des régimes « fast-food » par manque d'argent et de temps, alors que les secteurs riches sont capables de bénéficier de la cuisine « lente » et des aliments de luxe. Dans cette direction, il va sans dire que toute alternative contre le modèle agro-industrialiste néolibéral dépend de la formulation et de l'implémentation d'une stratégie transformative et radicale qui s'agit plus d'éduquer les individus. En termes de mouvements de base, il est impératif de lutter avec le discours pro-néolibéral qui réduit les gens aux « consommateurs » plutôt que des agents collectifs et contestataires optant pour des styles de vie solidaires et coopératifs qui vont au-delà des plaisirs de manger. En ce qui concerne les politiques publiques, toute alternative viable contre le modèle agro-industrialiste néolibéral repose sur la capacité des mouvements alimentaires de confronter et/ou exercer une pression sur non seulement l'agro-industrie mais aussi l'État. Cette confrontation ou pression ne doit pas demeurer restreinte aux changements de politiques agricoles et à la dé-légitimation des manipulations capitalistes sous l'étiquette de responsabilité sociale et environnementale, et doit lier ce genre de demandes aux domaines de commerce, travail, immigration, santé, développement économique, coopération internationale, taxation et politique financière.

Références

Dixon J. 2009. « From the imperial to the empty calorie : how nutrition relations underpin food regime transitions ». *Agriculture and Human Values* 26 : 321-333.

Friedmann, H. 2005. « From Colonialism to Green Capitalism: Social Movements and Emergence of Food Regimes ». *Research in Rural Sociology & Development* 11 : 227-264.

Gélinas J. 2008. *Dictionnaire critique de la globalisation*. Montréal : Ecosociété.

Guthman J. 2003. « Fast food/organic food: reflexive tastes and the making of “yuppie chow” ». *Social and Cultural Geography* 4 : 45-58.

Guthman J. 2007a. « Can't Stomach It : How Michael Pollan et al. Made Me Want to Eat Cheetos ». *Gastronomica* 7 : 75-79.

Guthman J. 2007b. « Commentary on teaching food : Why I am fed up with Michael Pollan et al. ». *Agriculture and Human Values* 24 : 261-264.

Guthman J. 2007c. « The Polanyian way? voluntary food labels as neoliberal governance ». *Antipode* 39 : 456-478.

Guthman J. 2011. *Weighing in : obesity, food justice, and the limits of capitalism*. Berkeley : California University Press.

Guthman J. et M. DuPuis. 2006. « Embodying neoliberalism : economy, culture, and the politics of fat ». *Environment and Planning D : Society and Space* 24 : 427-448.

Moore, J. W. 2008. « Ecological crises and the agrarian question in world-historical perspective ». *Monthly Review* 60 (6).

Oya, C. 2005. « Sticks and Carrots for Farmers in Developing Countries : Agrarian Neoliberalism in Theory and Practice ». Dans A. Saad-Filho et D. Johnston. *Neoliberalism : A Critical Reader*. Pluto Press, UK. : 127-135.

Pollan M. 2006. *The Omnivore's Dilemma : A natural history of four meals*. New York : Penguin.

LES PARTIES PRENANTES «SANS VOIX» : DE LA MARGINALISATION À LA PARTICIPATION

PAR **Mathieu Hamelin**

Largement enseignée dans les écoles de gestion, la théorie des parties prenantes (« Stakeholders Theory ») incite la direction d'une entreprise à analyser constamment l'état de ses relations avec les autres acteurs de son environnement. La notion de « parties prenantes » fait généralement référence aux acteurs (organisations, groupes, individus) susceptibles d'affecter ou d'être affectés par les activités d'une entreprise ou par l'accomplissement de ses objectifs (Freeman 1984). Les grandes entreprises reprennent souvent textuellement cette définition dans leurs rapports de développement durable et leurs sites internet.

Le terme « stakeholders » vise délibérément à se comparer au terme « stockholders », lequel désigne les détenteurs d'actions, les seuls à qui les dirigeants ont l'obligation de rendre des comptes selon la vision traditionnelle de l'entreprise (Mercier 2001). Au contraire, la théorie des parties prenantes énonce qu'une entreprise doit également rendre des comptes aux acteurs sociaux qui gravitent autour d'elles et en son sein, étant donné les impacts – positifs et négatifs – qu'elle a sur eux. Dans une certaine mesure, elle traduit en termes managériaux les nouvelles normes sur la responsabilité sociale et le développement durable qui se construisent graduellement.

La théorie postule qu'il y a, toutes choses étant égales, une corrélation entre la gestion efficace des parties prenantes et la profitabilité, la croissance et la stabilité d'une entreprise (Donaldson & Preston 1995). Elle conçoit l'entreprise comme un « nœud de contrats » reliant plusieurs acteurs dont les intérêts sont parfois coopératifs, parfois compétitifs (Morvan 2008). Pour prospérer et maintenir sa légitimité, l'entreprise doit obtenir l'assentiment

de ces acteurs qui, à divers degrés, ont une influence sur la réussite de son projet stratégique. Les entreprises qui ne prennent pas au sérieux les enjeux sociaux et la satisfaction des parties prenantes compromettent leur avenir et risquent de devoir payer des sommes colossales pour rebâtir leur réputation, regagner les parts de marchés perdues et se défendre devant les tribunaux. Elles ont donc tout intérêt à adopter une approche proactive, plutôt que réactive (Porter & Kramer 2006).

La théorie des parties prenantes possède une dimension pratique et concrète qui séduit. Elle a aussi l'avantage de reconnaître que le rendement généré par une entreprise dépend non seulement de critères financiers et économiques, mais également de critères sociaux et environnementaux qui vont au-delà des demandes de la loi et du marché (Goodpaster 1991). Ceci dit, elle n'est pas exempte de critiques et de lacunes, autant aux plans de ses objectifs, de sa mise en œuvre et de la définition de ses concepts, ce que montrent les travaux de Mercier (2001) et de Gendron (2009) entre autres. Pour notre part, nous souhaitons apporter un éclairage socio-politique qui vise non pas à contester la théorie, mais bien à en souligner les limites et à la distinguer de la véritable responsabilité sociale.

Dans ce texte, nous cherchons tout particulièrement à faire ressortir que 1) les parties prenantes les plus touchées par les activités d'une entreprise ne sont pas nécessairement celles qui la préoccupent le plus en termes de gestion de risques ; 2) la gestion stratégique des parties prenantes par les entreprises tend naturellement à calquer et à reproduire les rapports de force inégaux existant au sein des sociétés ; 3) la véritable responsabilité sociale ne consiste pas à « gérer les parties prenantes », mais plutôt à participer conjointement avec elles à la résolution des problématiques sociales et environnementales, ce qui demande un engagement et une compassion sincères. Pour ce faire, il importe de développer un modèle de responsabilité sociale plus démocratique, moins paternaliste.

Dans les pages qui suivent, nous relevons d'abord que la notion de « parties prenantes » est ambiguë et difficilement opérationnelle, qu'elle fait l'objet de multiples interprétations et qu'elle est susceptible d'être récupérée par une panoplie de groupes souhaitant intervenir dans les débats. Par la suite, nous utilisons l'exemple des campagnes « anti-sweatshops » pour montrer que les

parties prenantes « professionnelles » comme les ONG, les groupes militants, les investisseurs institutionnels, les agences de notation et les organisations internationales accaparent souvent l'attention des entreprises. À l'inverse, les millions d'ouvriers qui remplissent les usines d'Asie et d'Amérique du Sud n'ont que très peu de moyens d'entrer en relation avec les grandes entreprises acheteuses et sont peu impliqués dans les discussions visant pourtant à améliorer leurs propres conditions. Enfin, nous lançons des pistes de réflexion sur l'importance de démocratiser les projets de responsabilité sociale (dont ceux découlant des institutions internationales) qui visent à répondre aux besoins des travailleurs et des populations des pays en développement.

La confusion des genres : qui sont les parties prenantes ?

Une première problématique se trouve dans l'identification des parties prenantes, c'est-à-dire les acteurs qui ont un « intérêt » (« stake ») particulier dans les activités d'une entreprise (Igalens & Point 2009). En s'inspirant des travaux de Henriques et Sadorsky (1999), de Morvan (2008) et de Igalens et Point (2009), on peut dresser une liste de parties prenantes potentielles et les regrouper en catégories. Les parties prenantes de type organisationnel incluent les actionnaires, les dirigeants, les créanciers, les clients et les fournisseurs et les employés (directs et indirects). Les parties prenantes reliées au marché comprennent les investisseurs (particuliers et institutionnels), les consommateurs et les concurrents. Les parties prenantes de type sociétal ou communautaire regroupent les médias, les ONG, les militants sociaux et environnementaux, les groupes de pression et le grand public. Les parties prenantes d'ordre réglementaire incluent les gouvernements, les syndicats et les organismes de surveillance et de réglementation.

Aucune typologie ne fait cependant consensus, d'autant plus que chaque organisation développe des relations en fonction de son contexte d'affaires (Morvan 2008). En fait, la définition présentée en tout début d'article – la plus répandue – est large et difficilement opérationnelle (Mercier 2001). En incluant tous les acteurs susceptibles d'affecter ou d'être affectés par l'entreprise, on se trouve à considérer presque n'importe qui. Il devient alors difficile d'opérer une gestion efficace des risques, et encore moins d'établir une relation constructive avec chaque acteur. Les entreprises ne disposent pas de suffisamment de temps et de ressources pour les satisfaire tous (Mercier 2001). De plus, rien n'indique qu'il est approprié de les considérer tous lors

de chaque prise de décision (Donaldson & Preston 1995).

Pour Freeman et Reed (1983, 92), l'identification des parties prenantes doit se faire en considérant « toutes les forces et pressions, qu'elles soient amicales ou hostiles ». Cependant, des groupes peuvent émettre des revendications contestables « sur la base de leur seule capacité à affecter l'entreprise » (Morvan 2008, 61). De plus, comme l'écrit Mercier (2001, 13), le concept de parties prenantes « entretient une certaine confusion entre les individus et les groupes, voire une redondance ». Un même individu fait souvent partie de plusieurs groupes : il peut être à la fois actionnaire, employé, membre de la communauté et consommateur. Par exemple, un actionnaire peut recevoir des dividendes générés par des activités qui l'affectent négativement en tant que citoyen. Par ailleurs, une entreprise ne peut pas uniquement se préoccuper de satisfaire isolément chaque partie prenante. Elle doit assurer une cohérence d'ensemble, ce qui requiert un arbitrage complexe entre des revendications souvent contradictoires (Morvan 2008).

Surtout, une définition large et nébuleuse fait en sorte de noyer les acteurs les plus affectés (et souvent les plus vulnérables) parmi le vaste bassin de parties prenantes. Les groupes les mieux organisés sont susceptibles de se faire entendre davantage et d'exercer une pression plus grande, par rapport aux parties prenantes « muettes » (Morvan 2008). L'attention de l'entreprise risque d'être accaparée par des acteurs secondaires ou intermédiaires, soit des groupes qui n'ont pas de liens contractuels ou légaux avec elle ou qui ne subissent pas directement les effets de ses activités (Arenas & al. 2009). Une entreprise peut aussi choisir de collaborer avec des partenaires soigneusement triés sur le volet en fonction de leur parti-pris favorable, tout en écartant les autres (CMT 2004). Ce sont ces problématiques que nous approfondissons dans les pages qui suivent.

Quel rapport de force pour les parties prenantes « sans voix » ?

Dans une perspective de gestion de risques, une entreprise doit identifier parmi ses parties prenantes celles qui représentent une source de menaces importantes. Elle doit par la suite gérer les relations avec ces dernières de manière à contrôler et à atténuer ces menaces. Dans cette optique, les auteurs Mitchell, Agle et Wood (1997) proposent aux dirigeants d'analyser les parties prenantes en fonction de trois attributs : le pouvoir, la légitimité

et l'urgence. Celles qui possèdent le plus de ces attributs sont prioritaires, c'est-à-dire que les dirigeants doivent y concentrer leur attention. Dans leur modèle, le pouvoir est défini comme la capacité d'une partie prenante d'imposer sa volonté à l'entreprise, soit d'une façon coercitive, utilitaire ou normative. La légitimité est définie comme la perception qu'une partie prenante agit de manière appropriée par rapport aux normes et valeurs de la société. L'urgence correspond au degré d'attention immédiate que requiert une partie prenante.

Ce modèle aide à comprendre pourquoi les entreprises consacrent beaucoup d'efforts à répondre aux pressions et aux demandes des actionnaires et des investisseurs, mais aussi à celles des ONG et des militants qui peuvent attaquer sévèrement leur image de marque. Ces parties prenantes sont en mesure d'imposer des résolutions actionnariales, d'organiser des boycottages de produits, de mobiliser des mouvements de consommateurs ou de diffuser des images-chocs dans les médias. Elles détiennent un pouvoir important sur l'entreprise, celui de provoquer une variation significative et rapide de sa valeur boursière, ce qui rend leurs revendications incontournables et urgentes. Entre février 1997 et février 2000, alors que les révélations sur les « sweatshops » se multipliaient, l'action de Nike a perdu plus de la moitié de sa valeur en bourse. Ce n'est qu'en 2004 que le cours de l'action a repris son niveau de 1997. L'entreprise a appris à la dure que la qualité des relations avec les parties prenantes – qui doivent aller au-delà des relations publiques – est primordiale pour assurer la pérennité de l'entreprise.

En matière de responsabilité sociale, l'opinion publique – le marché – s'apparente en quelque sorte à un « mécanisme de surveillance indirect » (Veilleux & Bachand 2001). Pour Daugareilh (2005), le marché constitue même la principale contrainte qui pèse actuellement sur les entreprises multinationales. La pression pour qu'elles adoptent les principes de responsabilité sociale vient davantage des pairs et du marché, plutôt que de la réglementation. Les grands investisseurs institutionnels (les sociétés de placement, les banques internationales, les fonds de pension, les sociétés d'assurance) filtrent de plus en plus leurs placements et recherchent une sécurité plus grande (Waddock 2003). Méfiants, ils évitent d'investir dans les entreprises qui présentent un risque supérieur, de peur de voir s'écrouler brusquement la valeur en bourse.

Plus que jamais, les grandes entreprises sont scrutées à la loupe par les médias, les ONG, les consommateurs avertis, les militants actionnariaux et les sites internet qui suivent leurs moindres faits et gestes. Elles tiennent à être bien cotées non seulement par les indices boursiers traditionnels, mais aussi par les indices qui calculent la performance sociale. Adidas (2004) mentionne qu'elle reçoit annuellement des centaines de demandes d'informations de la part de gestionnaires de fonds et de banques à propos de ses pratiques sociales et environnementales. La quantité, la précision et la complexité des demandes ont beaucoup augmenté dans la dernière décennie.

Ainsi, les entreprises sont incitées tout naturellement à gérer en priorité les risques qui peuvent mettre en péril leur valeur, leur réputation et l'atteinte de leurs objectifs d'affaires. Mais si elles portent leur attention principalement sur les acteurs les plus puissants et les plus menaçants, l'envers de la médaille est qu'elles se préoccupent beaucoup moins des acteurs moins bruyants et moins organisés. Plusieurs études de cas montrent que les parties prenantes qui ont peu de voix dans la société (les ouvriers, les migrants, les fermiers, les enfants) se trouvent souvent écartées des processus de décisions et ont peu de poids dans la mise en œuvre des initiatives de responsabilité sociale (Jenkins 2005). Paradoxalement, ils sont les bénéficiaires visés de bien des programmes d'aide, des forums de discussion ou des mécanismes de surveillance mis en place par les entreprises, les ONG et les organisations internationales. Mais le plus souvent, ils sont considérés comme des « objets passifs » plutôt que comme des agents de changement capables de décider eux-mêmes ce qui est bon pour eux.

Prenons le cas des ouvriers des pays en développement qui fabriquent les biens que nous consommons et qui sont les plus affectés par les mauvaises conditions et les violations aux normes du travail qui ont cours au sein des chaînes mondiales de production. Ils sont des cibles faciles d'exploitation car ils sont souvent privés de la liberté d'association (en Chine et au Vietnam notamment) et ne disposent pas de structures juridiques et démocratiques adéquates pour protéger leurs droits. À l'évidence, leur rapport de force est incomparable à celui des actionnaires de Nike ou Apple. Ces derniers nomment les dirigeants et décident des grandes orientations stratégiques des entreprises. S'ils ont insatisfaits du rendement généré, ils se départiront de leurs actions et investiront ailleurs. À l'opposé, les travailleurs pauvres du

Sud sont beaucoup moins mobiles que les flux de capitaux et n'ont souvent d'autres choix que d'accepter les conditions de travail difficiles sur les chaînes de montage. Bien malgré eux, ils se retrouvent en concurrence les uns contre les autres pour l'obtention des emplois les moins bien payés au sein de la division internationale du travail (Sethi 2003).

Depuis les années 1990, les conditions précaires et la violation des droits fondamentaux dans les « sweatshops » sont dénoncées et sont au cœur du vaste débat sur les bienfaits et les méfaits de la mondialisation économique. Toutefois, on ne peut que constater la quasi-absence des travailleurs du Sud – pourtant les acteurs de première ligne (« end stakeholders ») – dans la plupart des forums de discussion entre les entreprises et les parties prenantes, dans les instances des organisations internationales et au sein des programmes d'auto-régulation ou de régulation multipartite mis en place. À l'inverse, on y retrouve une abondance de parties prenantes « professionnelles » (ONG, groupes militants, bureaucrates des organisations internationales, experts académiques). Se réclamant de la « société civile », ces groupes – et non pas les travailleurs – sont devenus les principaux interlocuteurs des entreprises dans les discussions et les projets de responsabilité sociale au sein des réseaux de production.

Certes, le travail de ces acteurs transnationaux est nécessaire et souvent efficace, comme le démontre l'exemple du mouvement « anti-sweatshops » qui a alerté l'opinion publique occidentale et forcé les entreprises à reconnaître leur responsabilité morale face aux abus commis dans les usines sous-traitantes. Basés à Amsterdam, New York ou Toronto, des militants ont organisé des moyens de pression et des campagnes de sensibilisation auprès des grandes marques. Conscients que les médias se nourrissent d'images spectaculaires, ils ont su utiliser Internet et le grand éventail des moyens de communication pour rendre leurs revendications incontournables. Avec les journalistes, ils ont pénétré dans les usines en Chine, en Indonésie ou au Pakistan et ont publié des documents dévastateurs montrant des enfants au travail et des dortoirs délabrés et rapportant les propos de travailleurs épuisés et malades. Même « sans voix », ces travailleurs se sont ainsi retrouvés au centre du débat.

Devant la tempête provoquée par ces révélations, les entreprises occidentales

ont tout naturellement appliqué les meilleures pratiques de gestion des risques. Elles ont d'abord cherché à satisfaire les parties prenantes les plus menaçantes, organisées, influentes et visibles, c'est-à-dire les « formateurs d'opinion » que sont les médias, les militants et les agents économiques qui assurent leur financement et maintiennent leur valeur. Elles ont déployé leurs stratégies de relations publiques, ont publicisé leurs nouveaux codes de conduite et se sont engagées dans des projets soigneusement choisis et susceptibles de procurer des retombées intéressantes. Elles se sont adjoint la collaboration d'ONG bien connues et d'organisations internationales afin d'établir des partenariats qu'elles voulaient crédibles et rassembleurs (Yaziji & Doh 2009).

Cette collaboration a contribué au développement de nouveaux instruments de régulation, tels que les codes de conduite et les audits sociaux destinés à imposer des normes du travail minimales aux fournisseurs des pays en développement. D'ailleurs, ces mécanismes de surveillance mis sur pied par les entreprises, les ONG et les organisations internationales demeurent à ce jour les principales formes de régulation des chaînes mondiales de production. S'appuyant sur les principes de responsabilité sociale, les entreprises proposent de réguler leurs activités de manière « autonome », sous la loupe du marché et avec la collaboration de partenaires de la société civile. Des organisations internationales ont aussi été créées par l'ONU afin de renforcer la gouvernance des activités de production et d'améliorer les conditions de travail, comme le Global Compact et la fonction de Représentant spécial pour la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales.

Dans l'immédiat, ces codes de conduite, ces audits sociaux et ces divers projets qui proviennent des entreprises et des institutions internationales permettent de combler en partie le manque de législations contraignantes. Ils font en sorte que les activités de production transnationales ne sont pas complètement laissées sans surveillance (Kolk & van Tulder 2005, Trudeau 2002). Ils offrent une protection minimale aux travailleurs dans les pays où les normes du travail ne sont pas appliquées avec rigueur. Ils représentent aussi une étape importante dans la reconnaissance par les entreprises de leur rôle social, y compris dans leurs activités de sous-traitance.

Cependant, ces formes de régulation souffrent d'un déficit démocratique. Elles reposent sur des acteurs non élus par les personnes concernées, des acteurs qui ont souvent leur propre agenda et qui cherchent à accroître leur influence. On n'a qu'à constater le nombre croissant de firmes d'audit, de consultants, d'organismes de certification, d'associations industrielles, d'ONG et d'autres organisations privées qui profitent de l'engouement autour de la responsabilité sociale. Les acteurs les plus touchés par les conditions dans les « sweatshops » – les travailleurs eux-mêmes – ne jouent qu'un rôle accessoire dans l'établissement de ces formes de régulation.

Par exemple, dans une étude que nous avons menée sur les audits sociaux dans le secteur manufacturier en Chine, nous avons constaté que les travailleurs participent peu à l'élaboration et la mise en œuvre de ces audits pourtant destinés à améliorer leurs conditions (Hamelin 2013). Leur implication se résume essentiellement à répondre aux questions des auditeurs lors de leur collecte de données, ce qu'ils font parfois activement, mais souvent passivement. Ils ne participent ni aux phases préliminaires servant à préparer l'audit, ni aux phases suivant l'audit, par exemple pour la révision des résultats et l'élaboration d'un plan correctif. Dans bien des cas, ils ne sont pas mis au courant des résultats des audits.

Dans cet exemple, ce ne sont pas les audits en soi que nous remettons en cause, mais plutôt la marginalisation des travailleurs dans le processus. Actuellement, les audits sont exagérément menés « de haut en bas » par les entreprises et les ONG occidentales. Par conséquent, ils couvrent les problématiques visibles en surface, mais ne répondent pas nécessairement aux enjeux les plus cruciaux pour les acteurs directement affectés. Ils constituent (pour l'instant) un système « extérieur » aux travailleurs. Ces derniers observent les nombreux codes affichés aux murs de leur usine et assistent à une succession d'audits année après année, mais ils ne voient pas en quoi ces instruments corporatifs occidentaux peuvent les aider à lutter pour leurs droits.

En somme, tout en reconnaissant le travail indispensable des entreprises (certaines assument leur rôle social de façon sincère, proactive et concrète), des ONG, des organisations internationales, des réseaux militants et des journalistes, il ne faut pas oublier que ces groupes demeurent des acteurs

intermédiaires, et non pas des porte-paroles délégués par les ouvriers. Notamment, les ONG « sont les représentantes virtuelles de populations » et « ne sont pas légitimement reliées à une population définie », rappellent Grant et Keohane (2005, 38). Elles se présentent souvent comme des représentantes de la société civile, mais les liens avec celle-ci demeurent flous (Dufour 2009). Même lorsqu'elles croient sincèrement agir dans l'intérêt des travailleurs du Sud, la question se pose à savoir si elles ont la légitimité de parler en leur nom (Fox & Brown 1998).

Comme les autres acteurs, les ONG sont sélectives dans les intérêts qu'elles défendent et ne sont pas à l'abri d'influences. Certaines poursuivent en fait des objectifs économiques ou politiques (Cohen 2004). Les campagnes de boycottage, par exemple, peuvent cacher d'autres intentions (dont du protectionnisme), en plus de mener à des fermetures d'usines et de nuire aux travailleurs du Sud. Enfin, plus globalement, la responsabilité sociale telle que nous l'entendons en Occident est susceptible d'être interprétée différemment ailleurs dans le monde. Malgré la grande influence des ONG et des organisations du Nord (par rapport à leurs vis-à-vis du Sud), il faut reconnaître qu'il n'existe pas de consensus mondial sur les « sweatshops », ni sur la mondialisation, ni sur la définition même de la responsabilité sociale.

Au-delà de la gestion de risques : la « vraie » responsabilité sociale

Dans les pages précédentes, nous avons voulu mettre en lumière le déficit participatif créé par la sous-représentativité des acteurs directement touchés (« end stakeholders ») dans les formes de gouvernance associées à la responsabilité sociale. Ces parties prenantes ne sont souvent pas les plus vocales, elles ont du mal à s'organiser et leurs droits fondamentaux ne sont pas toujours garantis dans leur pays.

Au terme de notre discussion, il convient de rappeler que la démocratie est intimement liée à la possibilité pour les parties prenantes « d'avoir un mot à dire » dans les décisions qui les touchent directement (Blackett 2001). En gardant cette prémisse en tête, nous concluons ce texte par cinq réflexions autour des avantages et limites de la théorie des parties prenantes, et plus largement de la responsabilité sociale.

Premièrement, au sein des entreprises, les dirigeants ne doivent pas s'en tenir

simplement à une gestion stratégique et utilitaire des parties prenantes. Ils doivent résister à la tentation de n'inclure dans leur analyse de risque que les acteurs organisés, influents et présents dans les médias, et d'ignorer ceux qui n'ont pas les moyens d'exercer une pression sur l'entreprise. Ils doivent reconnaître que les parties prenantes ne sont pas toutes égales à la base et qu'il est nécessaire de différencier celles qui sont directement affectées de celles qui ne le sont pas, mais qui tentent de s'engager dans le débat (Puma 2004). Certes, il est normal pour un dirigeant de veiller à la sauvegarde des intérêts de son entreprise et de vouloir empêcher tout dommage à son image et à sa réputation. Mais la véritable responsabilité sociale doit comporter un « minimum de compassion », pour reprendre les mots de Jacques Dufresne (2013). De plus, en matière de respect et de protection des droits humains, la responsabilité des entreprises est « absolue » et ne peut faire l'objet d'aucun compromis ou être substituée par de la philanthropie ou d'autres bonnes actions (ONU 2008).

Deuxièmement, au niveau des organisations internationales, il faut être imaginatif et trouver de nouveaux modes pour démocratiser les instances de décisions, favoriser la participation des populations et assurer la transparence des processus (Keohane & Nye 2000). Dans leur rapport *Critical Choices : The United Nations, networks, and the future of global governance* (Reinicke & al. 2000), un collectif de chercheurs issus de diverses organisations souligne le déficit démocratique qui affecte les institutions internationales et qui fait en sorte que des parties prenantes importantes sont systématiquement exclues des discussions portant sur des enjeux qui les touchent directement. Keohane (1998, 34) constate aussi que les institutions internationales, qui établissent de « puissantes formes de régulation mondiale », sont essentiellement dirigées par des élites. La vigilance est de mise pour ne pas cautionner de grosses structures bureaucratiques en apparence dédiées à l'avancement des droits des travailleurs, mais qui en réalité représentent davantage des intérêts corporatistes (Ottaway 2001). Les acteurs les plus puissants et les plus habiles réussissent souvent à influencer le développement de structures qui sont à leur avantage (Grant & Keohane 2005).

Troisièmement, il faut développer une approche « de bas en haut » (ou multidirectionnelle) de la responsabilité sociale afin de démocratiser le concept et prévenir sa « privatisation » (ARMC 2004). Au sein des chaînes

de production notamment, le système de codes de conduite et d'audits sociaux ne doit pas mener à la légitimation d'une mondialisation régulée principalement par des mécanismes privés. Il faut favoriser une participation plus directe des travailleurs des pays en développement dans l'élaboration de ces codes et dans la conduite de ces audits, par exemple en formant des comités d'ouvriers (élu le plus possible) au sein des usines et en recherchant des solutions de concert avec eux. De cette façon, ces mécanismes issus du courant de responsabilité sociale apparaîtront moins comme un système « extérieur » et auront plus d'impacts sur les enjeux cruciaux.

Quatrièmement, il faut prendre conscience des limites de la « surveillance indirecte » du marché, c'est-à-dire les pressions des militants, des consommateurs et des investisseurs. Il est vrai que la pression du marché réussit souvent à contraindre et à tenir responsable les acteurs d'une façon plus rapide et plus efficace que les lois traditionnelles. Cependant, les individus ne possèdent pas tous les mêmes moyens et ne peuvent donc pas y participer de façon équitable (Keohane 2001). Les personnes en position d'exercer cette surveillance – par exemple les investisseurs conscientisés – possèdent des moyens que les ouvriers n'ont pas. C'est pourquoi la responsabilité sociale ne peut pas réguler à elle seule les relations de travail car elle ne permet pas aux travailleurs de décider eux-mêmes de la régulation qui les affecte (Sobczak 2006). En outre, la pression des ONG, des militants actionnaires, des groupes de consommateurs et des fonds socialement responsables se concentre souvent sur les industries et les entreprises les plus en vue (Jenkins 2005). Or, la majorité des entreprises opèrent à l'abri des projecteurs parce qu'elles livrent des produits anonymes, ou parce qu'elles se trouvent dans des sous-stades de fabrication (Cooney 2010). Dans le même sens, les thèmes autour desquels sont organisées les campagnes « anti-sweatshops » (le travail des enfants, par exemple) visent souvent à émouvoir, indigner et mobiliser les consommateurs. Ces enjeux sont toutefois plus complexes sur le terrain pour les populations concernées.

Cinquièmement, il faut prendre la responsabilité sociale pour ce qu'elle est, sans attendre qu'elle accomplisse des choses pour lesquelles elle n'est pas conçue. Comme l'explique le Représentant spécial de l'ONU sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales, il faut encourager les initiatives sociales des entreprises, tout en admettant « qu'aucune n'a

l'envergure nécessaire pour faire face aux enjeux en présence [et] qu'elles ne forment pas un tout cohérent capable d'apporter une réponse systémique et cumulative » (ONU 2008, para 105 & 106). Pour reprendre les termes de Cooney (2010) : « CSR is not the main game ». Pour les ouvriers des pays en développement que nous avons cités en exemple dans ce texte, l'enjeu fondamental demeure le développement de structures démocratiques afin de leur permettre de former des syndicats libres, de négocier leurs conventions de travail et d'être eux-mêmes des agents de changement. Bien qu'elles soient porteuses de normes qui « humanisent » la mondialisation économique, les pratiques de responsabilité sociale ne pourront jamais remplacer la démocratie. Comme le rappelle Klein (2002, 652 & 658), « les codes de conduite des grandes sociétés n'ont rien à voir avec les lois contrôlées démocratiquement ».

Ainsi, les progrès en matière de responsabilité sociale et la diffusion de plus en plus large des normes sociales et environnementales (ce qui est prometteur) ne doivent pas faire oublier que des millions d'individus n'ont pas l'opportunité de participer aux nouveaux modes de gouvernance qui se développent et qui les concernent directement. On peut se demander si la gouvernance de l'avenir saura atténuer ce déficit démocratique. Quelle place y occuperont les travailleurs des pays en développement, ces centaines de millions de parties prenantes pauvres et « sans voix » qui remplissent les dortoirs des zones industrielles de Chine, de Vietnam et d'Indonésie ?

Références

Adidas. 2004. Taking on the Challenges, Wherever We Operate. Social and Environmental Report. Herzogenaurach : Adidas-Group.

Asia Monitor Resource Centre (AMRC). 2004. A Critical Guide to Corporate Codes of Conduct Voices from the South. Hong Kong : AMRC.

Arenas, Daniel, Josep M. Lozano et Laura Albareda. 2009. « The Role of NGOs in CSR : Mutual Perceptions Among Stakeholders ». Journal of Business Ethics 88 (no 1) : 175-197.

Blackett, Adelle. 2001. « Global Governance, Legal Pluralism and the Decentered State : A Labor Law Critique of Codes of Corporate Conduct ». Indiana Journal of Global Legal Studies 8 (no 2) : 401-447.

Cohen, Samy. 2004. « ONG, altermondialistes et société civile transnationale ». *Revue française de science politique* 54 (no 3) : 379-397.

Confédération mondiale du Travail (CMT). 2004. *La responsabilité sociale des entreprises : nouveaux enjeux ou vieux débat ?* Bruxelles : CMT.

Cooney, Sean. 2010. « CSR is Not the Main Game. The Renewed Domestic Response to Labor Abuses in China ». Dans Kate Macdonald et Shelley Marshall, dir., *Fair Trade, Corporate Accountability and Beyond. Experiments in Globalizing Justice*. Farnham : Ashgate, 349-361.

Daugareilh, Isabelle. 2005. « La responsabilité sociale des entreprises transnationales et les droits fondamentaux de l'homme au travail : le contre-exemple des accords internationaux ». Dans Isabelle Daugareilh, dir., *Mondialisation, travail et droits fondamentaux*. Bruxelles : Bruylant, 349-384.

Donaldson, Thomas et Lee E. Preston. 1995. « The Stakeholder Theory of the Corporation : Concepts, Evidence, and Implications ». *Academy of Management Review* 20 (no 1) : 65-91.

Dufour, Pascale. 2009. « Y a-t-il une société civile mondiale ? ». Dans Collectif (professeurs de science politique de l'Université de Montréal), *La politique internationale en questions*. Montréal : PUM, 36-44.

Dufresne, Jacques. 2013. « Empreinte sociale ». Accès via son blogue : http://www.appartenance-belonging.org/fr/points_de_vue/empreinte_sociale [accès : septembre 2013].

Fox, Jonathan A. et L. David Brown. 1998. « Introduction ». Dans Jonathan A. Fox et L. David Brown, dir., *The Struggle for Accountability. The World Bank, NGOs, and Grassroots Movements*. Cambridge : MIT Press, 1-47.

Freeman, R. Edward. 1984. *Strategic Management : A Stakeholder Approach*. Boston : Pitman.

Freeman, R. Edward et David L. Reed. 1983. « Stockholders and Stakeholders : A New Perspective on Corporate Governance ». *California Management Review* 25 (no 3) : 88-106.

Gendron, Corinne. 2009. *L'entreprise comme vecteur du progrès social : la fin ou le début d'une époque ? Cahier de la CRRSDD de l'UQAM no 01-2009.*

Goodpaster, Kenneth E. 1991. « *Business Ethics and Stakeholder Theory Analysis* ». *Business Ethics Quarterly* 1 (no 1) : 53-73.

Grant, Ruth W. et Robert O. Keohane. 2005. « *Accountability and Abuses of Power in World Politics* ». *American Political Science Review* 99 (no 1) : 29-43.

Hamelin, Mathieu. 2013. *La responsabilité sociale des entreprises transnationales : études de cas sur les audits sociaux et les droits des travailleurs en Chine. Mémoire de maîtrise, département d'études internationales, Université de Montréal. (à venir).*

Henriques, Irene et Perry Sadowsky. 1999. « *The Relationship Between Environmental Commitment and Managerial Perceptions of Stakeholder Importance* ». *Academy of Management Journal* 42 (no 1) : 87-99.

Igalens, Jacques et Sébastien Point. 2009. *Vers une nouvelle gouvernance des entreprises. L'entreprise face à ses parties prenantes. Paris : Dunod.*

Jenkins, Rhys. 2005. « *Globalization, Corporate Social Responsibility and Poverty* ». *International Affairs* 81 (no 3) : 525-540.

Keohane, Robert O. 2002. « *Introduction : From Interdependence and Institutions to Globalization and Governance* ». Dans Robert O. Keohane. 2002. *Power and Governance in a Partially Globalised World. New York : Routledge, 1-23.*

Keohane, Robert O. 2001. « *Governance in a Partially Globalized World : Presidential Address, American Political Science Association, 2000* ». *The American Political Science Review* 95 (no 1) : 1-13.

Keohane, Robert O. 1998. « *International institutions : can interdependence work ?* ». Dans Robert O. Keohane. 2002. *Power and Governance in a Partially Globalised World. New York : Routledge, 27-38.*

Klein, Naomi. 2002. *No Logo : la tyrannie des marques. Montréal : Lemeac.*

Kolk, Ans et Rob van Tulder. 2005. « *Setting new global rules ? TNCs and codes of conduct* ». *Transnational Corporations* 14 (no 3) : 1-27.

Mercier, Samuel. 2001. « L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : une synthèse de la littérature ». Actes de la Xe Conférence de l'Association Internationales de Management Stratégique, Québec, 13-15 juin 2001.

Mitchell, Ronald K, Bradley R. Agle et Donna J. Wood. 1997. « Toward a Theory of Stakeholder Identification and Saliency : Defining the Principle of Who and What Really Counts ». *The Academy of Management Review* 22 (no 4) : 853-886.

Morvan, Jérémy. 2008. *L'investissement socialement responsable. Une nouvelle gouvernance d'entreprise*. Paris : L'Harmattan.

Organisation des Nations Unies (ONU). 2008. *Protéger, respecter et réparer: un cadre pour les entreprises et les droits de l'homme. Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (John Ruggie)*. Conseil des Droits de l'Homme, 8e session. A/HRC/8/5. New York : ONU.

Ottaway, Marina. 2001. « Corporatism Goes Global: International Organizations, Nongovernmental Organisation Network, and Transnational Business ». *Global Governance* 7 (no 3) : 265-292.

Porter, Michael et Mark R. Kramer. 2006. « Strategy and Society. The Link Between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility ». *Harvard Business Review* 84 (no 12) : 78-92.

Puma. 2004. *Momentum. Sustainability Report*. Herzogenaurach : Puma.

Reinicke, Wolfgang H. dir. 2000. *Critical Choices. The United Nations networks and the future of global governance*. The Global Public Policy Project, Washington.

Sethi, S. Prakash. 2003. *Setting Global Standards : Guidelines for Creating Codes of Conduct in Multinational Corporations*. Hoboken, N.J. : John Wiley & Sons.

Sobczak, André. 2006. « Are Codes of Conduct in Global Supply Chains Really Voluntary ? From Soft Law Regulation of Labour Relations to Consumer Law ». *Business Ethics Quarterly* 16 (no 2) : 167-184.

Trudeau, Gilles. 2002. « Y a-t-il un droit international du travail pour les entreprises multinationales ? ». *Gestion* 27 (no 1) : 98-106.

Tsogas, George. 2009. « International Labour Regulation : What Have We Really Learnt So Far? ». Relations industrielles/Industrial Relations, 64 (no 1) : 75-94.

Veilleux, Annick et Rémi Bachand. 2001. Droits et devoirs des investisseurs : Existe-t-il un espace juridique transnational ? GRIC-UQAM, Cahier de recherche no 01-13, Montréal : UQAM.

Waddock, Sandra. 2008. « Building a New Institutional Infrastructure for Corporate Responsibility ». Academy of Management 22 (no 3) : 87-108.

Waddock, Sandra. 2003. « What Will It Take to Create a Tipping Point for Corporate Responsibility ». Working Paper. Carroll School of Management, Boston College. Boston : BC.

Yaziji, Michael et Jonathan Doh. 2009. NGOs and Corporations. Conflict and Collaboration. Cambridge : Cambridge University Press.

‘Développement inclusif’ : changement de paradigme ou annexe au néolibéralisme?

PAR **Maïka Sondarjée**

En perte de légitimité depuis l'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont opéré un virage discursif en intégrant les concepts du développement humain (DH) et d'appropriation locale à leurs politiques. Comment expliquer que cette forme de 'développement inclusif' n'ait pas surpassé le Consensus de Washington (CW) ? Bien que le nouveau paradigme soit devenu important dans les discours, notre argument est qu'il n'a pas remplacé le CW comme paradigme dominant parce qu'il ne s'est pas complètement implanté dans les pratiques. Par pratique, nous entendons exclusivement l'aide multilatérale en provenance des organisations internationales, soit l'ONU et les Institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI ; IBW). Nous excluons l'aide publique au développement bilatérale et celle provenant des ONG, puisque nous souhaitons nous concentrer sur le discours et les pratiques globales du développement.

D'abord, nous mettrons en contexte l'émergence et le déclin du CW, puis nous définissons ce que nous entendons par 'développement inclusif' (DH et appropriation locale). Ensuite, notre argument principal se divise en deux parties. Dans la première, nous analyserons le processus d'implantation du développement inclusif dans les discours. Durant la première décennie (1990-2000), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) soutient l'institutionnalisation du nouveau paradigme et des outils de calcul émergent (l'Indice de développement humain et les Rapports sur le développement humain). Durant la deuxième décennie (2000-2010), les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) consacrent le nouveau

consensus discursif basé sur le ‘développement inclusif’. Dans la deuxième section, nous argumentons que le DH ne s’est pas institutionnalisé autant dans les pratiques que dans les discours. Son usage dans les DSRP et les OMD demeure rhétorique et le CW est toujours la force normative qui guide la pratique du développement.

Paradigme du Consensus de Washington

Le CW, tel que défini en 1989 par John Williamson, est une liste de dix politiques économiques néolibérales convenues par les institutions basées à Washington dans les années 1980 (Williamson 2004). En résumé, il s’agit d’adopter une économie de marché, ouvrir ses frontières aux investisseurs étrangers et avoir une discipline macro-économique. Les détracteurs du CW parlent plutôt du leitmotiv ‘privatisation, libéralisation, stabilité macro’ (Stiglitz 2006 & 2008 ; Ruckert 2007). Pour eux, le consensus, incarné par les programmes d’ajustement structurel (PAS) visait à remettre les pays à flot, mais d’abord et avant tout à sauver les intérêts des créanciers, qui seraient les premiers touchés par un éventuel défaut de paiement (Comélieu 1991). Puisque les Institutions de Bretton Woods (IBW) en ont fait une série de prescriptions universelles, le consensus de Washington est devenu hégémonique dans les idées et dans les pratiques (Naim 2000).

Les PAS, implantés souvent de manière drastique, ont contribué à perpétuer le sous-développement et la dépendance des pays du Sud (Peet & Hartwick 2009, 83). « En Amérique latine, sept ans de croissance soutenue dans le début des années 1990 ont été suivis par sept ans de stagnation et de récession. Donc pour la période en entier, la croissance sous le CW a été la moitié de ce qu’elle a été des années 1950 aux années 1970, alors que la région suivait des politiques plus interventionnistes comme la substitution des importations (ISI) » (Narcis & coll. 2008, 4, traduction libre). En plus d’avoir empiré la crise de la dette en Amérique latine, l’implantation de PAS a provoqué un fort déséquilibre de la balance des paiements et une crise de la dette notamment en Asie du Sud-Est. Le miracle des tigres asiatiques – seul succès revendiqué des ‘politiques néolibérales’ – s’est donc écroulé en 1997. Les PAS ayant échoué à régler cette crise, elle a consacré l’échec des Institutions de Bretton Woods (IBW : FMI et Banque mondiale). D’anciens membres des IBW ont été les plus virulents dans leurs critiques du CW : manque de prise en compte des institutions et des contextes locaux (Rodrik 2006),

manque d'adaptabilité (Naim 2000) ou encore allégerance inconsciente au fondamentalisme de marché (Stiglitz 2008). Cette perte de légitimité des IBW les a forcés à créer une « brèche dans leur arrogance » afin d'arriver à un développement plus juste, mais surtout pour améliorer leur crédibilité et leur image (Thérien 2007, 80).

Paradigme du 'Développement inclusif'

Le post-consensus de Washington (PCW) le plus convaincant, selon nous, est basé sur un 'développement inclusif' défini par les concepts de développement humain (DH) et d'appropriation locale. Le DH est défini comme l'élargissement des possibilités offertes aux individus, ou ce que Sen nomme leur « liberté réelle » (1999, 15 ; 1988). Le concept repose sur les idées des économistes Mahbub ul Haq et Amartya Sen et a été consacré par la publication de « L'ajustement avec un visage humain » par l'UNICEF en 1987 et du premier Rapport sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990.

Il s'agit d'une approche multidisciplinaire qui est devenue le paradigme alternatif le plus important de la période post-consensus de Washington (Jolly 2007, 634 ; Thérien 2012). L'aspect novateur du DH vient de sa capacité à redéfinir le concept même du développement, qui passe d'une définition basée sur la croissance économique à une définition focalisée sur les individus. Selon Amartya Sen, « le monde était prêt » pour un tel changement (1999, 21).

Le DH n'est toutefois pas une idéologie créée ex nihilo. Dès la création de l'ONU, les idées qui sous-tendent le développement humain ont commencé à apparaître, que ce soit l'accent sur les individus, le développement pro-pauvres ou le développement durable. Pour Desmond McNeill, le DH relie aussi les idées fondatrices de l'ONU : la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique, le développement durable et les droits de la personne (McNeill 2007, 635). Olav Stokke argumente que la 'création' du DH en 1990 démontre qu'il y a une continuité et une cohérence dans les idées de l'ONU : « on the whole, most of the changes have been gradual and evolving trends have been characterized more by continuity than by change » (2009, 4).

L'appropriation locale, quant à elle, fait référence à une forme de contrôle par les pays du Sud dans la rédaction des programmes de développement, accompagnée d'une participation de la société civile. L'appropriation locale est un processus politique de transfert de pouvoir, d'une approche top-down à une approche bottom-up. Le principe original repose sur des bases épistémologiques post-modernes de prise en compte de l'Autre (the Other), du dominé (Shuurman 1997 ; Leal 2007). Il s'agit de retourner au savoir du niveau local, en opposition à des politiques one size fits all provenant exclusivement des organisations internationales.

Institutionnalisation dans les discours

Notre argument principal est que le CW est encore le paradigme dominant parce que celui du 'développement inclusif' ne s'est pas imposé dans les pratiques. Plus précisément, le nouveau paradigme se démarque dans les discours, mais pas dans les politiques publiques. Nous allons d'abord démontrer le processus d'implantation du DH dans les discours de 1990 à 2000, puis de 2000 à aujourd'hui. Depuis sa conceptualisation en 1990, le concept a été soutenu par deux outils principaux (les Rapports et l'Indice sur le développement humain (RDH/IDH)), qui ont contribué à l'implantation du DH dans les discours des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des gouvernements.

1990-2000

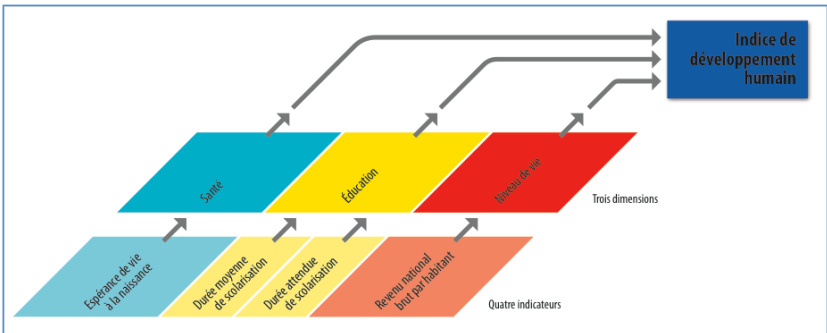
Les Rapports sur le développement humain (RDH), produits chaque année depuis 1990, ont grandement influencé les discours en développement. « The impact of the Human Development Report on the global policy dialogue has exceeded expectations. More than 100 000 copies of the report now circulate in 13 languages... This response is rather unusual for a report from the UN system » (Haq 1995, 43, cité dans McNeill 2007, 10). En plus des RDH annuels, plus de 500 rapports nationaux ont été produits depuis 1990. Craig Murphy a également démontré qu'en date du 29 novembre 2005, le moteur de recherche Google recensait deux millions de pages mentionnant au moins un RDH (dont 108 000 sur le site du PNUD et 82 000 sur le site de la Banque mondiale) (McNeill 2007).

L'Indice de développement humain (IDH) est l'agrégation d'indicateurs sur la santé, l'éducation et le niveau de vie, qui s'est imposée comme une

alternative au calcul du produit national brut (PNB) par habitant, jusque-là utilisé comme mesure incontestable du développement (Figure 1, *Source : PNUD 2010*).

FIGURE 1.1 Composantes de l'indice de développement humain

L'IDH – trois dimensions et quatre indicateurs



L'ONU a bâti « une mesure d'un même niveau de vulgarité que le PNB, juste un chiffre, mais une mesure qui ne soit pas aveugle, comme le PNB, des aspects sociaux de la vie humaine » (Jolly, Emmerij & Weiss 2009, 191). L'IDH a contribué au rayonnement du discours du DH au sein des gouvernements et des médias. *The Economist* a écrit en 1991 : « on trouve au cœur de ce rapport un indice simple, mais ingénieux. Il a été conçu pour mesurer les résultats relatifs obtenus par les pays de manière plus subtile que les classifications fondées sur le revenu, produites chaque année par la Banque mondiale » (PNUD 2010). L'ONU a produit d'autres indicateurs qui ont aussi contribué à cimenter le DH dans les discours : l'Indice d'inégalité de genre, l'Indice d'accès à l'emploi et l'Indicateur de pauvreté humaine (IPH).

Lors de cette première décennie, la puissance de l'IDH dans les discours est prouvée par son influence grandissante sur la définition du développement, tant pour les chercheurs, les praticiens, les médias et le grand public. Aujourd'hui, bien que le PNB/habitant soit encore très utilisé, de nouveaux classements internationaux viennent contrebalancer le classement en termes de croissance. « Il est possible pour un pays de faire des améliorations relativement rapides en termes de DH, malgré des avancées lentes en terme de croissance économique – même s'il est toutefois difficile de soutenir des

avancées du DH sur une longue période sans expansion économique » (Jolly 2007, 638). Avec les RDH et ses différents indicateurs, le DH est passé du statut d'idéologie implicite de l'ONU à celui de norme institutionnalisée.

2000 à aujourd'hui

Durant la première décennie (1990-2000), certains auteurs critiquaient le manque de cohérence théorique du paradigme du 'développement inclusif' basé sur le développement humain (Pieterse 1998, 348), mais à partir des années 2000, la reproduction du développement inclusif dans les discours s'est accélérée (Gore 2000). Durant cette deuxième décennie, le DH est devenu paradigmatique, c'est-à-dire qu'il a acquis une cohérence comme cadre conceptuel. Il a rempli les deux critères de force d'une idée selon Desmond McNeill : rigueur analytique et institutionnalisation (2007, 9).

Premièrement, une autorité académique supporte le concept, entre autres par les personnes d'Amartya Sen et de Mahbub ul Haq. Sa rigueur analytique l'empêche d'être mal interprétée et sa stabilité conceptuelle est soulignée par un bon nombre d'auteurs (McNeill 2007, 13 ; Jolly 2007, 646 ; Thérien 2012). Deuxièmement, le PNUD a été le support bureaucratique pour l'institutionnalisation du DH, notamment par la publication des RDH et de l'IDH. En somme, le paradigme du 'développement inclusif', basé sur le DH, est devenu la critique la plus structurée et la plus crédible du paradigme dominant.

La cohérence et la stabilité de l'idée du DH apparaissent évidentes en comparaison avec d'autres idées du champ du développement, que ce soit le secteur informel, le capital social, le développement durable ou la sécurité humaine (McNeill 2007 ; Paris 2001). Par exemple, tout comme le développement durable, tout le monde est 'pour' la sécurité humaine, malgré sa définition pour le moins floue. L'idée est reprise par plusieurs acteurs (ONG, OI, chercheurs), mais ne repose sur aucun cadre conceptuel précis, puisqu'il s'agit à la fois de la sécurité physique des individus, leur bien-être psychologique, la réalisation de leurs besoins de base, le développement économique, la justice sociale, la protection de l'environnement, la démocratisation, le désarmement et le respect des droits humains et de la primauté du droit (Paris 2001). Les praticiens ignorent comment calculer la sécurité humaine, donc comment l'implanter dans les politiques. Faire d'une

idée un 'slogan universel' peut être tentant, mais diminue son effectivité dans les pratiques. Au contraire, le DH a acquis une cohérence et une stabilité conceptuelle indéniables. Nous postulons que la formulation des DSRP et des OMD est la preuve de l'institutionnalisation du DH dans les discours.

Documents stratégiques de réduction de la pauvreté

Les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), émis par les IBW en 1999 en 'remplacement' des PAS, sont devenus un véhicule important du DH. Il s'agit d'un « programme macroéconomique, structurel et social sur trois ans visant la croissance et la réduction de la pauvreté » (Craig & Porter 2001, 1). En d'autres termes, il s'agit d'un programme de développement basé sur la croissance économique au niveau macro (libéralisation, amélioration de la fiscalité et de la balance des paiements, meilleure gestion budgétaire) et sur la réduction de la pauvreté au niveau local. Les DSRP doivent en principe être conçus par les pays du Sud, donc bottom-up, contrairement à la philosophie top-down des PAS. Les IBW laissent la formulation de la stratégie aux responsables locaux, à travers un processus participatif d'acteurs étatiques et non étatiques (Lapeyre 2006, 7). Si le programme élaboré par le pays concerné convient aux IBW, ils accorderont l'argent pour sa mise en œuvre. Cette appropriation locale est un élément important du nouveau paradigme du 'développement inclusif'.

Les DSRP font partie de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Dans les années 80, les IBW focalisaient sur le règlement de la dette des pays à revenus moyens (Mexique, Argentine, Brésil). En 1996, ils se sont tournés vers les PPTE (initialement 41 pays, presque tous africains) dont la dette totale s'élevait à environ 200 milliards et dont la moitié des 615 millions de citoyens vivait avec moins de 1\$ par jour (Peet & Hartwick 2009). Selon le recensement sur le site du FMI, il y a actuellement 66 pays avec un DSRP en cours et plusieurs en sont à leur deuxième, troisième ou quatrième génération.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le large consensus qui s'est forgé au niveau international autour des OMD a complètement bouleversé la coopération et la formulation des stratégies de développement. Les OMD ont conduit à une action concertée sans précédent, non seulement au sein du système des

Nations unies – et entre celui-ci et les institutions de Bretton Woods –, mais aussi au sein de la communauté des donateurs en général, dans les pays en développement eux-mêmes et entre ceux-ci et la communauté internationale.

(Frédéric Lapeyre 2006, 2)

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont le symbole du nouveau consensus en développement et de la consécration du ‘développement inclusif’ dans les discours. En septembre 2000, 193 États membres de l’ONU et plus d’une vingtaine d’organisations internationales se sont mis d’accord sur une série d’objectifs, le premier accord global sur la réduction de la pauvreté et la prise en compte des droits humains. Le premier objectif est de réduire l’extrême pauvreté de moitié ; le deuxième d’universaliser l’éducation primaire ; le troisième concerne l’égalité homme/femme ; les trois suivants concernent la santé ; le septième porte sur l’environnement ; et le huitième aborde l’idée d’un partenariat global en développement. Chaque pays est invité à aligner ses propres politiques aux OMD et est encouragé à adopter des objectifs supplémentaires. La Mongolie, par exemple, s’est dotée d’un neuvième objectif sur la démocratie et la gouvernance (UNHCHR 2010, 8). Selon Thomas G. Weiss (2010), les OMD sont un des impacts les plus importants des idées émanant de l’ONU. Mais bien que le consensus qui se forme autour des OMD a ses racines à l’ONU, il est vu comme un compromis entre le paradigme de l’ONU (keynésien et focalisé sur l’individu) et le paradigme des IBW (néolibéral et national), donc un compromis entre la gauche et la droite (Thérien 1999 ; 2007 ; 2010). Certains y ont vu un rapprochement entre l’ONU et les IBW, consacré dans l’émergence d’un consensus mondial (UNHCHR 2010 ; Jolly 2007). En somme, les DSRP et les OMD ont grandement modifié le discours du développement, en participant au rayonnement d’un développement inclusif. Les idées du DH et de l’appropriation locale, qui soutiennent les DSRP et les OMD, ont donc eu accès à une vitrine importante dans les discours.

Non-institutionnalisation dans les pratiques

Si le développement inclusif a fait du chemin dans les discours, ce n’est pas le cas dans les pratiques. Bien que le nouveau paradigme soit devenu important dans les discours, notre argument est qu’il n’a pas remplacé le CW comme paradigme dominant parce qu’il n’est pas complètement implanté dans les

pratiques. Les OMD et les DSRP ont été marqués idéologiquement par le DH, mais des lacunes dans la pratique prouvent la persistance du CW.

Objectifs du Millénaire pour le développement

Le Sommet du millénaire pour le développement, s'il a initié une avancée importante dans les discours, n'a pas contribué à l'implantation du développement inclusif dans les pratiques. Les OMD reposent sur deux traditions intellectuelles : 'la gestion axée sur les résultats' (results-based management) et le développement humain (Hulme 2010). La première est définie comme des changements dans l'appareil gouvernemental dans le but d'améliorer ses performances et obtenir de meilleurs résultats. Il s'agit de focaliser sur l'atteinte de résultats concrets par les agences gouvernementales. Lesdits 'objectifs' devaient être spécifiques, mesurables, consensuels, réalistes et limités dans le temps. Cette idéologie, soutenue par la 'gestion axée sur les résultats' et le développement humain, était le socle théorique du Sommet.

L'importance des résultats et le DH ont toutefois influencé les OMD de manière très différente. La première a eu un effet direct dans la rédaction des Objectifs sous forme de 'liste d'épicerie'. Un panel de statisticiens a été engagé pour convenir de cibles et d'indicateurs réalistes et calculables. La 'gestion axée sur les résultats' a influencé les OMD de trois manières (Hulme 2010). Premièrement, elle a déterminé la structure des Objectifs en les hiérarchisant et en les limitant dans le temps. Deuxièmement, elle a influencé la spécification des Objectifs, comme de réduire de moitié la proportion des gens vivant avec moins de 1\$ par jour, réduire la proportion de mortalité infantile, augmenter le nombre de femmes dans la législation, réduire des $\frac{3}{4}$ la mortalité maternelle, etc. Alors que l'idée de base du Sommet était l'éradication de la pauvreté extrême, les penseurs des OMD ont cru qu'une réduction de moitié était plus réaliste et calculable. Troisièmement, aucun concept (trop) difficile à calculer n'a été inclus dans les OMD, que ce soit le niveau de participation de la société civile, les droits de la personne, la démocratie ou les libertés individuelles. Ces idées, qui sont liées au DH, sont diffusées à travers les OMD, mais ne font pas directement partie de leur guide d'implantation.

Ainsi, l'impact de l'idée du DH est beaucoup plus délayé. Aucun indice ne prouve que ce dernier ait eu un effet direct au Sommet du millénaire, si ce

n'est comme idéologie morale derrière le consensus, alors que les aspects 'calculables' et 'axés sur les résultats' sont, eux, très repérables. Il est paradoxal de constater l'alliance de concepts comme les droits de la personne, la participation et la prise en compte des spécificités des individus avec le principe d'objectifs mesurables sur le court terme. Cela découle notamment de préoccupations d'ordre pratique. Par exemple, des délégués du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont réalisé qu'une liste claire et multidimensionnelle rendrait la participation des ONG spécialisées plus facile (Hulme 2010).

Documents stratégiques de réduction de la pauvreté

Bien que les DSRP représentent une avancée importante dans les discours, plusieurs les considèrent encore comme un « sous-produit des PAS » (Paul 2002). La critique majeure porte sur leur cadre macro-économique, qui demeure dans l'idéologie économique et nationale des IBW. Selon Campbell et Losch, « les a priori idéologiques restent entiers (sous-estimation de la question des inégalités, disqualification de certaines politiques publiques, occultation des conflits d'intérêts et oubli d'acteurs clés comme les syndicats) » (2002, 176).

Le premier indicateur de l'absence du développement inclusif dans les DSRP est la continuité dans le cadre macro-économique. Présenté comme un néolibéralisme inclusif, celui-ci est similaire au cadre économique défendu par les PAS : privatisation, libéralisation et stabilité macro-économique. Le Document de référence de la Banque mondiale pour la rédaction des DSRP (Sourcebook) débute par un dithyrambe sur l'importance de la croissance pour les pauvres : « La croissance économique est le facteur le plus important qui détermine de la pauvreté. De nombreuses études statistiques ont trouvé des liens entre le revenu par habitant et les indicateurs de pauvreté nationale (Klugman 2002, 4, cité dans Ruckert 2007). Les moyens d'arriver à la croissance sont semblables aux années 1980, mais sont agrémentés de politiques sociales plus intégrantes telles que l'accession des pauvres au marché, des réformes agraires ou des dépenses publiques pro-pauvres (Ruckert 2007).

Notre deuxième indicateur concerne l'articulation entre les deux volets des

DSRP : le programme économique national et les programmes sectoriels de réduction de la pauvreté. C'est à travers le dernier volet que les IBW ont intégré le DH à leurs pratiques, mais Cling, Razafindrakoto et Roubaud suggèrent qu'au final, les DSRP sont un « simple recyclage des politiques antérieures, avec des ajustements à la marge pour établir un lien avec la pauvreté » (2002, 13). Dans le Sourcebook, l'apport des politiques économiques à la réduction de la pauvreté n'est pas toujours expliqué. Par exemple, la Banque mondiale allègue que la privatisation des entreprises d'État va améliorer la livraison des services publics : « the overarching rationale for privatization is its potential to create more efficient firms and stimulate economic growth, generating the conditions for poverty reduction » (Klugman 2002, 286, cité dans Ruckert 2007, 57). Dans les faits, la privatisation n'a pas que des effets positifs, mais la Banque se limite à ses effets sur 'l'efficacité' des services. Adam Habib (Université de Johannesburg), lors d'une conférence organisée par l'Institute for the Study of International Development (ISID), a raconté la privatisation du système de santé d'une région d'Afrique du Sud, grâce à laquelle les files d'attente ont diminué de moitié. Ces chiffres pourraient corroborer la meilleure efficacité du système, mais des études de cas permettent de déterminer que les files ont diminué parce que les pauvres ont cessé de se rendre à l'hôpital, ne pouvant pas en assumer les nouveaux frais (Habib 2013).

Même si la privatisation n'est plus recommandée aussi radicalement que lors des PAS, la Banque mondiale continue de la promouvoir comme favorable aux pauvres. Toutefois, dans la pratique, peu d'outils sont donnés pour faire fonctionner ces réformes économiques en même temps que les programmes de réduction de la pauvreté. De nombreux auteurs ont critiqué le fait que les deux volets des DSRP demeurent disjoints et que l'articulation des politiques macro et des programmes sectoriels comporte des lacunes (Cling, Razafindrakoto & Roubaud 2002, 13).

Notre troisième indicateur est qu'il y a un débalancement entre les ressources allouées et l'ampleur des objectifs de réduction de la pauvreté. Bien souvent, il sera plus facile pour un pays d'implanter des programmes économiques au niveau du gouvernement central que de gérer un réseau de programmes locaux qui cadrent dans un plan global de réduction de la pauvreté. L'expertise des IBW étant plutôt économique, ils enverront des économistes pour soutenir

le gouvernement central dans ses ajustements structurels, mais ils laisseront les stratégies de réduction de la pauvreté au PNUD, qui a nettement moins de ressources, ou aux ONG locales. L'Institut Nord-Sud a réalisé en 2001 des études comparatives en Éthiopie, au Mali et en Ouganda concernant les ressources allouées par les IBW aux PPTE pour la réalisation des DSRP. Cette recherche prouve le décalage important entre l'importance des cibles de réduction de la pauvreté (provenant notamment des OMD) et les faibles ressources accordées : « (...) the experience of a sample of these countries suggests that HIPC debt relief will only release a fraction of the resources necessary for the poverty reduction envisaged by these countries' poverty reduction targets that are at or below the internationally agreed target (of halving world poverty by 2015). Also, since the dividend from debt relief will become smaller over time, that funding gap will widen » (Campbell & Losh 2002, 181).

Notre quatrième indicateur concerne l'appropriation locale dans le processus de rédaction des DSRP, qui est parfois bâclée. Le politologue Nicolas Van de Walle parle d'un pouvoir de « ventriloque » de la part du FMI et de la Banque mondiale, puisqu'ils continuent de dicter aux gouvernements quoi faire, en donnant l'impression que les programmes sont rédigés par les gouvernements du Sud et leur société civile (cité dans Easterly 2006, 146).

Le principe de participation de la société civile, intrinsèque au paradigme du développement inclusif, a été un des points les plus critiqués des nouveaux programmes des IBW. La participation civile devenant une nouvelle conditionnalité, plusieurs PPTE s'en sont acquittés comme d'une tâche à se débarrasser pour accéder rapidement à un allègement de la dette. Au départ, les pays devaient implanter leur DSRP un an avant d'avoir accès à un allègement de la dette, ce qui poussait les pays à bâcler la participation locale pour accélérer le processus. Pour pallier ce problème, les IBW ont créé des DSRP-Intérimaires (DSRP-I), pouvant être élaborés plus vite et favoriser un allègement de la dette rapide, pour ensuite laisser le temps aux pays de rédiger leur véritable programme. L'effet fut contraire aux attentes : l'appropriation locale s'est détériorée puisque les concepteurs des DSRP copiaient simplement ce qui avait été écrit rapidement dans les DSRP-I. Au Malawi, le DSRP-I a été rédigé en quatre mois, ne laissant que quelques semaines pour la participation de la société civile (Campbell & Losch

2002). La société civile (ONG, syndicats, associations locales, assemblées participatives) est d'ailleurs difficile à réunir et à consulter. Selon une étude d'EuropAid citée par Bonnie Campbell et Losch (2002), un processus participatif réussi implique des délais d'une longueur d'environ cinq ans, comme cela s'est fait en Guyane et en Ouganda, par exemple.

Beaucoup d'organismes sur le terrain (Europad, Oxfam International, Vision mondiale), ont noté les défauts du processus de participation de la société civile : délais de rédaction alloués aux organisations civiles trop courts, mauvaise qualité ou absence de l'information ou de la documentation offerte uniquement en anglais (Campbell & Losch 2002, 179). Parfois aussi, le processus d'appropriation locale va à l'encontre des structures démocratiques déjà en place. En Tanzanie, le parlement avait déjà élaboré une Stratégie nationale d'éradication de la pauvreté, mais les IBW en ont demandé une nouvelle pour leur DSRP-I, qui cadrerait plus avec leurs attentes. En raison de l'urgence pour l'obtention d'une réduction de dette, les Tanzaniens ont finalement accepté que la Banque mondiale écrive le DSRP-I pour eux (Easterly 2006, 145).

Ces problèmes viennent du fait que le concept de la 'participation de la société civile' n'a jamais été clairement défini. La 'participation de la société civile' va être différente en fonction du niveau contrôle qu'on accorde aux citoyens (Cornwall 2007), ce qu'Adam Habib (2013) nomme un changement dans la possession du pouvoir. Le principe idéal d'appropriation locale est soutenu par le projet post-moderne, c'est-à-dire la prise en compte de l'autre (le dominé) dans les structures de pouvoir réelles et discursives. D'un autre côté, il y a le concept d'appropriation locale qui soutient la modernité en la légitimant. En d'autres termes, la participation peut être vue de manière contre-hégémonique, remettant en cause l'ordre établi et renversant les relations de pouvoir. Elle peut aussi prôner le statu quo ; elle vise alors l'intégration de la société civile pour l'obtention de son assentiment, mais dans le but de légitimer des politiques décidées d'avance (Leal 2007, 89).

Le concept de 'participation de la société civile', dans le cas des DSRP a été coopté par les IBW. Réduit à une série de « méthodes et de techniques », le concept perd ses fondements théoriques post-modernes puisqu'elle n'inclut pas un réel transfert de pouvoir. Cette 'impression de pouvoir' donnée aux

pauvres, selon Uma Khotari (Williams 2004, 13), les lie plus étroitement dans les structures de pouvoir existantes, tant dans la pratique que dans les discours du développement (voir Escobar 1995 & Rojas 2001). Ce genre d'appropriation locale n'est plus à contre-courant du paradigme dominant, mais encourage le statu quo : « As such, participation became another ingredient in the prevailing modernisation paradigm. This conceptualisation holds that poverty, inequity, and marginalisation are results of a lack of application of technology, capital, and knowledge combined successfully through appropriate policy and planning mechanisms, leading to pertinent reforms of institutional structures (i.e. SAPs) » (Leal 2007, 95).

La Banque mondiale, dans son Sourcebook, énumère les « mécanismes de la participation » : études participatives (sur les perceptions des pauvres), dissémination d'information, consultation d'organismes de la société civile (structurée ou informelle) ou formation de groupes de travail sur différentes questions (Klugman 2002, 238, cité dans Ruckert 2007, 60). L'appropriation locale représente donc, pour la Banque, un partenariat entre les décideurs nationaux, les fournisseurs des services, les organisations internationales et la population. Cela n'est pas la compréhension de la participation pour les différents groupes de la société civile, qui y voyaient une opportunité de redonner le pouvoir aux pauvres et leur accorder la possibilité de participer directement au processus de création des programmes de développement.

De plus, si les programmes sectoriels de réduction de la pauvreté sont souvent à la charge des organisations locales, le cadre macro-économique néolibéral, lui, n'est sujet à aucun processus participatif et demeure le domaine exclusif des gouvernements centraux et des bailleurs de fonds. « NGO's consistently report that there are two parallel processes, with «social» issues discussed in the context of PRSPs – with some participation – and «macro» issues discussed in the context of PRGF (Poverty Reduction Growth Facility – with no participation) » (Enquête d'Europad, cité dans Campbell & Losch 2002, 180).

Lenteur des changements normatifs

Ainsi, nous avons expliqué que le 'développement inclusif' n'a pas surpassé le Consensus de Washington, parce qu'il s'est institutionnalisé à un stade très important dans les discours, mais à un niveau beaucoup plus bas dans les

pratiques. Vu les contraintes de cette recherche, nous n'avons pas abordé les raisons profondes de cette persistance du CW : Pourquoi le 'développement inclusif' ne s'est pas imposé comme paradigme dominant ? Une des causes serait la difficulté d'opérationnaliser le développement humain et l'appropriation locale dans la pratique, ou la complexité de son implantation, que ce soit par la rigidité des institutions nationales et internationales ou par le nombre d'acteurs impliqués. Globalement, nous croyons qu'il n'y a pas de changements à cause de la lenteur des changements normatifs. Les recherches devraient se pencher sur cette internalisation des normes.

Les changements dans les normes internationales, donc dans les structures idéelles, sont extrêmement laborieux. Puisque les structures qui représentent la culture hégémonique sont associées à l'identité collective, il est très difficile de s'en défaire, puisque cela implique l'avènement d'une nouvelle identité, donc une cassure avec l'ancienne (Wendt 1999, 338). La résistance d'une idée ou d'une norme dépend de son degré d'incarnation par les structures qui entoure les agents (Sikkink & Finnemore 2001, 407). Ainsi, puisque l'idéologie des IBW concorde avec l'hégémonie idéologique néolibérale, elle persiste dans les institutions, les discours et les pratiques. « As social constructions, intersubjective norms and the laws or rules associated with them can (and do) change, however, slowly » (Viotti & Kauppi 1993, 282). Si les structures, les normes et les valeurs partagées changeaient constamment, nous ne pourrions pas parler de 'paradigme dominant'. La persistance du CW vient donc probablement de l'internalisation profonde des normes néolibérales. L'internalisation d'un nouveau consensus passera donc par un changement dans les discours, puis dans les normes, pour finalement représenter un changement dans les pratiques.

Conclusion

En conclusion, nous postulons que le paradigme du 'développement inclusif', basé sur les idées du DH et de l'appropriation locale, est devenu un post-consensus de Washington crédible, mais qui n'a pas encore remplacé le paradigme dominant. Notre argument principal est que si le DH s'est institutionnalisé dans les discours, il ne s'est pas imposé dans les politiques publiques. Dans la première partie, nous avons passé en revue l'institutionnalisation du DH dans les discours. Dans la première décennie,

la publication des RDH et l'instauration de l'IDH ont contribué à représenter le DH comme une idée crédible. Dans la deuxième décennie, le paradigme du DH s'est concrétisé et la récupération de l'idée dans les DSRP et les OMD a démontré son influence dans les discours. Dans la seconde partie, nous avons argumenté que le DH est loin de dominer la pratique du développement ; le développement inclusif, dans les DSRP et les OMD se limite au discours.

Pour certains critiques, cette disjonction entre le discours et la pratique des IBW affecte encore davantage leur légitimité. « The result of this ratcheted-up rhetoric about reducing poverty and enhanced country ownership on the one hand, with the Policy reality of little change in the working of the Fund, was a further loss of the IMF's legitimacy and reputation » (Mamani 2010, 85). Pour le moment, le post-consensus est plus une modification rhétorique qu'un réel changement de paradigme. S'il est coopté entièrement par les IBW, le développement inclusif risque de perdre sa nature critique et devenir une simple version bonifiée du CW.

Références

Campbell, Bonnie et Bruno Losch. 2002. « Les pauvres, bénéficiaires ou otages des stratégies de réduction de la pauvreté ? », Revue Politique Africaine, no.87, 175-84.

Cling, Jean-Pierre, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud. 2002. « Les Nouvelles Stratégies internationales de Lutte contre la Pauvreté », DIAL/Economica Paris.

Comélieau, Christian. 1991. Les relations Nord-Sud, Paris, Éditions La Découverte, 12-41.

Cornwall, Andrea. 2008. « Unpacking Participation : Models, Meanings and Approaches », Community Development Journal, 43 : 3, 269-283.

Craig, David et Doug Porter. 2001. Background paper pour Theme 1 : Governance and Participation in Developing and Implementing Poverty Reduction Strategies, Regional Conference on National Poverty Reduction Strategies, Organised by World Bank, UNDP, IMF and ADB. Hanoi, Vietnam.

Easterly, William. 2006. The White Man's Burden : Why the West's Efforts to Aid the Rest have Done so Much Ill and so Little Good. New York, Penguin Press.

Escobar, Arturo. 1995. Encountering Development : The Making and Unmaking of the Third World. Princeton University Press : 3-53 et 211-226.

Gore, Charles. 2000. « The Rise and Fall of the Washington Consensus as a Paradigm for Developing Countries », World Development 28 : 5, 789-804.

Habib, Adam. 21 mars 2013. Conférence « From Local to National : Addressing the Governance Gap », organisé par Institute for the Study of International Development, McGill University.

Hulme, David. 2010. « Lessons from the Making of the MDGs : Human Development Meets Results-based Management in an Unfair World », IDS Bulletin 41 : 1, 15- 25.

Jolly, Richard. 2007. « Human Development », dans Thomas G. Weiss et Sam Daws (dir.), The Oxford Handbook on the United Nations, Oxford, Oxford University Press, 634-649.

Jolly, Richard, Louis Emmerij et Thomas G. Weiss. 2009. UN Ideas That Changed the World, Bloomington, Indiana University Press.

Lapeyre, Frédéric. 2006. « Objectifs du millénaire pour le développement : outils de développement ou cheval de Troie des politiques néolibérales ? », Revue Alternatives Sud.

Leal, Pablo Alejandro. 2007. « Participation : The Ascendency of a Buzzword in the Neoliberal Era », Development in Practice 17 (4-5) : 539-548.

McNeill, Desmond. 2007. « 'Human Development' : The Power of the Idea », Journal of Human Development, 8 : 1, 5-22.

Momani, Bessma. 2010. « IMF Rhetoric on Reducing Poverty and Inequality ». Dans Jennifer Clapp et Rorden Wilkinson (dir.), Global Governance, Poverty and Inequality, 71-90.

Naim, Moises. 2000. « Washington Consensus or Washington Confusion? », Foreign Policy, printemps.

Paris, Roland. 2001. « Human Security : Paradigm Shift or Hot Air ? », International Security, 26 : 2, 87-102.

Paul, Elizabeth. 2002. « Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) : Du neuf à l'horizon de l'aide au développement ? », *Revue Pôle Sud, Université de Liège*, 221-64.

Peet, Richard et Elaine Hartwick, 2009. *Theories of Development, Second Edition : Contentions, Arguments, Alternatives*, Guilford Press.

Pieterse, Jan Nederveen, 1998. « My Paradigm or yours ? Alternative Development, Post-Development, Reflexive Development », *Development and Change*, vol. 29, 343-373.

PNUD. 1990. *Rapport mondial sur le développement humain 1990*, Paris, Economica.

PNUD. 2005. *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Paris, Economica.

PNUD. 2010. *Rapport mondial sur le développement humain 2010*, Paris, Economica.

Rodrik, Dani. 2006. « Goodbye Washington Consensus, Hello Washington Confusion? Economic Growth in the 1990s : Learning from a Decade of Reforms », *Journal of Economic Literature* no. 44 : 973-987.

Rojas, Cristina. 2001. « 'Development' : What's in a Word? – Views from the Paradigms », *Canadian Journal of International Development* 22 : 571-596 & response, p. 620-624.

Ruckert, Arne. 2006. « Towards an Inclusive-Neoliberal Regime of Development : From the Washington to the Post- Washington Consensus », *Labour, Capital and Society* 39 : 1, 36-67.

Sen, Amartya. 1988. « The Concept of Development », dans *The Handbook of Development Economics*, dirigé par Hollis Chenery et T.N. Srivanasari, 9-26.

Sen, Amartya. 1999. « Introduction » dans Sen, Amartya, *Un nouveau modèle économique*, Presses Odile Jacob.

Serra, Narcis et Joseph E. Stiglitz. 2008. *The Washington Consensus Reconsidered : Toward a New Global Order*, Oxford University Press (introduction).

Shuurman, Frans J. 1997. « The Decentralization Discourse : Post-Fordist Paradigm or Neo-liberal Cul-de-sac ? », *The European Journal of Development Research* 9 (1) : 150-166.

Stiglitz, Joseph E. 2006. *Un autre monde*, Fayard.

Sikkink, Kathryn et Martha Finnemore. 2001. « Taking Stock : The constructivist research program in international relations and comparative politics », *Annual Review*

of Political Science 4, 391-416.

Stiglitz, Joseph E. 2008. « *Is There a Post-Washington Consensus Consensus ?* », dans Narcis Serra et Joseph E. Stiglitz. *The Washington Consensus Reconsidered : Toward a New Global Order*, Oxford University Press, 41-56.

Stokke, Olav. 2009. *The UN and Development : From Aid to Cooperation*, Bloomington, Indiana University Press.

Thérien, Jean-Philippe. 1999. « *Beyond the North-South divide : The two tales of world poverty* », *Third World Quarterly* 20 : 4, 723-42.

Thérien, Jean-Philippe. 2007. « *The Politics of International Development : Approaching a New Grand Compromise ?* ». Dans Steven Bernstein et Louis W. Pauly (dir.), *Global Liberalism and Political Order : Toward a New Grand Compromise ?*, Albany, State University of New York Press, 71-89.

Thérien, Jean-Philippe et Alain Noël. 2010. *La gauche et la droite. Un débat sans frontières*, Collection Champ libre, Presses de l'Université de Montréal.

Thérien, Jean-Philippe. 2012. « *The United Nations and Human Development : From Ideology to Global Policies* », *Global Policy* 3 : 1, 1-11.

United Nation Office of the High Commissioner for Human Rights. 2010. *Human Rights and the Millennium Development Goals in Practice : A review of country strategies and reporting*, New-York et Genève.

Viotti, Paul R. et Mark Kauppi. 1993. « *Constructivist understanding* ». Dans *International relations theory* (ch.6), Pearson Education, 276-98.

Weiss, Thomas G. 2010. « *How United Nations ideas change history* », *Review of International Studies*, no.36, 3-23.

Williamson, John. 2004. « *The Washington Consensus as Policy Prescription for Development* », dans Timothy Besler et Roberto Zagha (dir.), *Development Challenges in the 1990s : Leading Policymakers speak from Experience*, Oxford University Press et The World Bank, 31-53.



© Pascal Dumont Photojournaliste - www.pascaldumont.ca

Pascal Dumont est photographe de presse au Quartier Libre, le journal étudiant de l'Université de Montréal, depuis janvier 2012. Tant dans ses travaux de recherche à la maîtrise que dans le photojournalisme, il s'intéresse particulièrement à la Russie post-1991, la politique et les religions. Pascal Dumont parle français, anglais et russe, et est basé à Montréal. Il a réalisé pour ce numéro de Possibles un photoreportage inspiré des thèmes du «greenwashing» et de la responsabilité sociale des entreprises.





© Photo/s Pascal Dumont



SECTION II

Le capitalisme en transition ?

ORAISON FUNÈBRE POUR UN IMAGINAIRE MORIBOND

PAR **André Thibault**

Une institution indissociable de son contexte historique

Le capitalisme est né et s'est développé dans un contexte d'euphorie énergétique. Cet engouement s'est déployé essentiellement dans les pays industrialisés, soutenu par un accroissement vertigineux de la production. Au regard de l'idéologie qui prédomine encore, le phénomène était inévitable : la base du pouvoir du capitalisme reposerait essentiellement sur la force « naturelle », matérielle, donc déterministe, des « lois du marché », comparables aux lois de la physique ou de la biologie : la « sélection naturelle » appliquée au monde des institutions humaines.

C'est oublier que beaucoup plus longtemps dans l'histoire de l'humanité, c'est au pouvoir politique soutenu par l'armée qu'on a attribué une telle toute-puissance. Il y a eu aussi des théocraties où un discours prétendument révélé déversé sur des consciences crédules a permis d'exercer sur des populations une emprise dictatoriale (il en subsiste d'ailleurs des relents). La question du capitalisme ne se situe pas sur le terrain d'un déterminisme copié sur les lois de la matière, mais obéit à une tout autre logique, celle de la légitimité. La force du capitalisme, c'est qu'on y croit. Et on y croit parce qu'il a permis jusqu'ici d'améliorer dans les milieux gagnants des sociétés gagnantes la production et le niveau de vie.

L'émergence de cette lecture théorique et pragmatique du monde fut le fruit d'une conjoncture historique très particulière : « Dans les pays développés, trois facteurs essentiels expliquent la croissance continue du PNB et, par voie de conséquence, de la demande d'énergie : la philosophie du siècle des lumières, les politiques économiques libérales et l'application judicieuse des nombreuses découvertes de la science et de la technique qui ont permis à ces pays de prospérer au fil des siècles » (Kopecki 1981, 525-526).

Ces facteurs convergents découlent tous d'une même effervescence culturelle, économique et politique qui a marqué l'entrée (d'une partie du monde) dans la modernité. Que cela nous plaise ou non, l'émergence du capitalisme comme système de pensée dominant est effectivement inséparable de la période des Lumières. L'emprise tyrannique du pouvoir royal et du moralisme religieux sur les conduites humaines fut alors durement ébranlée. Il fallait faire confiance à la raison qui libérée de mille interdits arbitraires, pouvait orienter les comportements individuels. Chacun étant son propre guide, l'intérêt individuel, tout juste après avoir écopé des propos cyniques d'un La Rochefoucauld, devenait au contraire l'éclairage le plus fiable dont pouvaient s'inspirer les conduites. De quoi troubler les consciences, que d'influents intellectuels s'empressèrent de rassurer : les gains de chacun, en s'additionnant, généraient une prospérité aux dimensions de la collectivité. Tout le monde y gagnait en fin de compte. Et de fait, dans les économies industrialisées, les biens de consommation et les services ont connu une expansion prodigieuse et beaucoup de citoyens ont eu accès à des emplois garantissant le nécessaire et même un certain confort.

Mais s'il ne s'était agi que d'un tel bouleversement des valeurs, les bénéfiques auraient été beaucoup plus modestes. Dans le même article, l'auteur précité démontre aussi que cette philosophie des Lumières a donné une impulsion fabuleuse à la recherche scientifique et technique, avec au centre l'utilisation intensive de l'électricité et des énergies fossiles et une accumulation extrêmement rapide d'inventions de toutes sortes rendues possibles par ces mêmes ressources. Au moment de la rédaction de son texte, il faisait partie de la minorité qui voyait arriver la fin de l'énergie bon marché et s'accumuler les dommages environnementaux. Par ailleurs, il faisait encore confiance en l'énergie nucléaire comme solution de rechange... confiance qui a subi depuis d'impressionnantes rebuffades.

Bien sûr, on le dénonce aussi, ce même capitalisme. Mais souvent avec une désolante banalité. En restant à l'intérieur de ses catégories conceptuelles. Plus gauches que gauchistes. Comme des peintres amateurs impuissants à concevoir un nouveau langage, à redéfinir à la base les rapports de l'économie avec la société et les institutions politiques. Nous nous contentons de peindre en noir ce que l'orthodoxie régnante peint en rose. Comme si l'évasion fiscale

et l'outrageante richesse du « 1% » étaient une simple bavure du système et non son aboutissement logique.

Physiologie d'une débandade

Quel verrou a sauté en 2007 ? Précisément, la mondialisation des flux financiers a facilité aux grandes banques et autres institutions financières la pratique de combines leur permettant de déjouer les règles prudentielles grâce auxquelles le pouvoir politique avait pu contenir la rapacité spéculative de ces institutions. C'est la régulation politique et non l'équilibre mécanique du marché qui avait jusqu'alors équilibré la course de tous contre tous en préservant dans les sociétés « développées » une certaine dose d'humanisme et de justice sociale. Cette régulation étant érodée, ce ne sont pas quelques délinquants mal encadrés, mais bien un grand nombre de joueurs dont les délires financiers ont spolié producteurs et consommateurs des fruits de leur participation à l'économie réelle, pour engouffrer des sommes fabuleuses dans un invraisemblable grand casino.

Bien sûr, il faut démonter dès maintenant les mécanismes volontairement obscurs qui ont permis toute cette arnaque. Sans partager le radicalisme de nos propres analyses critiques, d'honnêtes artisans pénétrés d'une éthique de rigueur comptable s'y emploient avec une conscience et une compétence qui méritent le respect – par exemple à l'OCDE et chez certains cabinets d'assurances. Mais le fruit de leur travail ne peut se limiter à rétablir une intégrité procédurale. Il s'agit de montrer que « le roi est nu » – comme les scandales sexuels au sein de l'Église catholique permettent de se rendre compte qu'elle est une simple institution humaine. « Ni ange ni bête », le capitalisme a été et demeure provisoirement une interprétation du monde, un choix de valeurs, un ensemble de savoir-faire, qui semblent avoir épuisé leur fécondité historique. Il faudrait un (long) livre et non un (court) article pour en faire le bilan. Retenons que dans l'attente d'un nouvel imaginaire instituant – imprévisible et non réductible à un quelconque déterminisme – le cadre capitaliste permet de se repérer tout en sentant que la magie n'opère plus.

Il est possible qu'une amorce à la démythification du capitalisme soit fournie par la crise elle-même et par la nécessité impérieuse d'en réparer les principaux dommages. Elle a rendu certains gouvernements plus

interventionnistes. Elle a créé sur la place publique un espace où chercheurs, intellectuels critiques et militants sociaux peuvent mettre leur « grain de sel », comme en fait foi leur présence accrue dans les pages d'idées, blogues et discussions radiophoniques.

C'est évidemment trop peu. Une société ne peut pas se passer d'un imaginaire partagé; rester au chevet de celui qui est en train de rendre l'âme n'a rien qui puisse inspirer et nourrir le lien social.

Et si la transition était déjà amorcée

Sans doute pas par hasard, on voit réapparaître sur le « Net » des lectures du réel qui s'expriment autour de mai 68. Castoriadis (2011), notamment, diagnostiquait « une rupture radicale avec le monde capitaliste bureaucratique » ou encore « la crise profonde, anthropologique, du système, l'effondrement des cadres, des valeurs, des impératifs ».

Ce qui a rencontré moins d'écho, ce fut son constat que les partis et autres regroupements se réclamant du socialisme ne convainquaient plus comme solutions de rechange. Depuis, les travaillistes britanniques, les socialistes français, espagnols, grecs, ont édulcoré l'alternative qu'ils étaient censés incarner. Le 15 avril de cette année 2013, le NPD canadien a massivement « accepté de retirer les références au socialisme de sa constitution » avec « l'objectif avoué (...) de rendre son parti plus attrayant pour le grand public » (La Presse, 16 avril 2013). Faut-il céder à la tentation de crier à la trahison, ou regarder en face le fait que le socialisme, comme l'a bien vu encore Castoriadis, partage avec le capitalisme « le trait caractéristique (...) la position de l'économie – de la production et de la consommation, mais aussi, beaucoup plus, des critères économiques – en lieu central et valeur suprême de la vie sociale » (Castoriadis 1999, 73). Cela suppose une subordination du social et du culturel à l'économie, privée pour les uns et étatique pour les autres (en réalité, dans les deux systèmes, les élites privées et publiques ont sans cesse entretenu des liens incestueux).

Alors, sans renoncer à court terme à voter pour « les moins pires », il faut chercher les germes d'un nouvel imaginaire ailleurs que dans les instances politiciennes : chez les artistes, les philosophes, dans les lieux de rencontres et d'échanges alter-quelque-chose, l'effervescence étudiante, les expériences

sociales locales. Des concepts comme la décroissance, la convivialité, la coopération, l'humanisation, la réciprocité, le rejet de la logique hiérarchique, témoignent d'imaginaires chercheurs fébrilement à l'œuvre. Quand et comment cela s'articulera-t-il en un nouvel imaginaire partagé et structurant ? Probablement, ce point tournant ne pourra-t-il être identifié qu'à posteriori. Ce que l'on peut dire, c'est que les germes de mai 68 et de la contre-culture américaine n'ont pas cessé, lentement, de travailler de l'intérieur les façons de vivre et de penser.

Et l'entreprise alors ?

Comment évaluer dans ce contexte l'émergence du thème de l'acceptabilité sociale des activités d'entreprise ? Allons à l'hypothèse la plus cynique... car ce sera la plus éclairante : il s'agirait d'une simple manœuvre cosmétique pour calmer les oppositions des partenaires sociaux. Justement, on ne s'embarrasse pas de telles précautions quand on est sûr de sa crédibilité. La croyance que « la seule responsabilité sociale de l'entreprise est de faire des profits » (Milton Friedman), qu'on lui voue une reconnaissance inconditionnelle parce qu'elle fournit des emplois et met de l'argent en circulation, cette croyance est ostensiblement en déclin car ces contributions n'apportent rien aux aspirations sociales, émotives, culturelles, citoyennes, qui se superposent de plus en plus aux désirs matériels dans une société d'abondance.

Un coup cette vulnérabilité reconnue, l'entreprise la plus habile tentera de prévoir les coups, recourra à des sondages ou des consultations, admettra un porte-parole des employés ou de la communauté dans son bureau de direction, se prêtera à des inspections des pouvoirs publics ou d'une agence de certification. Il en résultera à coup sûr des améliorations environnementales, sociales, sécuritaires. Il s'agira d'un moratoire. Un pouvoir bienveillant peut toujours demeurer unilatéral. L'épée de Damoclès reste suspendue. Il suffira d'une conjoncture moins favorable pour qu'on resserre la vis. La hiérarchie des priorités sociales demeure inchangée : tout le reste au service de l'économie, qui peut répondre par quelque largesse si et quand elle le veut bien.

Le sociologue du droit Jean-Guy Belley a exploré une autre piste, qui consiste à « considérer les contrats comme la base d'un droit construit par les agents ou les éléments d'un système » (2011, 257). Il s'agit littéralement

de cogestion réciproquement consentie entre groupes membres d'une même collectivité. L'entreprise s'engage alors dans une coopération citoyenne qui a un caractère normatif. Les retombées sociales et environnementales de son activité ne sont pas un sous-produit un coup qu'on a calculé les surplus d'opération, elles sont partie constituante du contrat qui les relie à leur collectivité.

Utopique ? Théoriquement non, mais en régime capitaliste oui. En effet, cela enlève le pouvoir hégémonique attribué aux actionnaires dans l'institution capitaliste, celui attribué à l'économie par rapport aux autres enjeux sociaux dans la gestion de l'ordre social. Cela suppose un nouvel imaginaire. Et, disait la physique classique, « la nature a horreur du vide ».

Références

Belley, Jean-Guy. 2011. « Le pluralisme juridique comme orthodoxie de la science du droit » Canadian Journal of Law and Society 26 (no 2) : 257-276.

Castoriadis, Cornelius. 2011. Voir : <http://deterritorium.wordpress.com/2011/10/31/mai-68-la-revolution-anticipee-par-cornelius-castoriadis-1968/> [accès avril 2013].

Castoriadis, Cornelius. 1999. Les carrefours du labyrinthe. Tome 6 : Figures du pensable. Paris : Seuil.

Kopecki, Kazimierz. 1981. « Pour l'énergie nucléaire », Revue internationale des sciences sociales XXIII (no 3) 523-538.

NOUVELLES RÉALITÉS DU CAPITALISME RESPONSABLE EN CHINE : RÉFLEXIONS SUR LA GÉOMÉTRIE VARIABLE DES CONCEPTS DE NOUVEAU CAPITALISME ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

PAR **Étienne Girouard**

L'idée séduisante à l'effet qu'émergeait présentement un nouveau type de capitalisme capable de s'autoréguler sur le plan social et au sein duquel la responsabilité des entreprises prendrait une place de plus en plus importante apporte certes un peu de réconfort aux travailleurs pendant que le néolibéralisme impose un retrait de l'État social, jadis garant des droits, tout en célébrant d'ailleurs un marché chargé de les honorer comme par enchantement. C'est par l'entremise de consommateurs empreints d'éthique que le marché commanderait maintenant aux entreprises de traiter convenablement, et là le terme est volontairement imprécis, la main d'œuvre qu'elles emploient. Ceci pousserait les entreprises à adopter des codes de conduite, qui, au moment même où l'État se désiste du social, feraient office de structures normatives que la personne morale s'impose à elle-même sur une base qui, quoique essentiellement volontaire, resterait, dit-on, quand même fortement suggérée par la logique du profit : le nouveau mot d'ordre imposant de satisfaire des consommateurs que l'on préjuge politisés et qui n'achèteraient finalement pas qu'un simple produit, ces derniers se préoccupant dorénavant aussi de morale et s'intéressant de ce fait aux différentes conjonctures entourant la production, que celles-ci touchent à l'environnement, aux relations de travail ou autres impacts sociaux de l'entreprise. Or, deux questions brillent de toute leur pertinence lorsque vient le temps de sonder l'impact réel de ces nouveaux codes de

conduite que l'on dit à force obligatoire de par l'action des marchés, ce qui, faut-il le préciser, contraste d'ailleurs de façon très paradoxale avec leur mode d'adoption volontaire. D'une part, ces consommateurs idéalisés sont-ils prêts à payer plus cher pour un produit dit socialement responsable? D'autre part, ceux qui possèdent les moyens de production sont-ils disposés à faire de leur code autre chose qu'une opération de relations publiques et à voir de manière incidente leurs marges en supporter les funestes conséquences? Le compromis à coût nul qui préserve autant la conscience des uns que les profits des autres consistent bien sûr à faire de ces normes un paravent efficace dont l'ombre se projette sur des conditions de production laissées pratiquement telles quelles; conditions étant trop occupées à profiter avantageusement d'un État social fantôme en pleine déliquescence. État qui est, au demeurant, de plus en plus complaisant envers le grand capital, mettant notamment ses nouvelles tendances régaliennes au service de ce dernier.

L'étude de cas menée ici, soit l'analyse de la transition chinoise vers une économie libéralisée embrassant la mondialisation, permet d'alimenter une réflexion sur l'émergence des nouveaux types de capitalisme et le sort qui est réservé à la responsabilité sociale des entreprises dans un cadre particulier : celui d'une ancienne économie planifiée ayant mis de l'avant des réformes visant à introduire des doses successives de libéralisme dans son économie. L'objectif achevé de ce processus étant de faire une toujours plus grande place aux mécanismes de marché tout en perfectionnant un ordre politique autoritaire qui tourne le dos tout autant à la démocratie populaire qu'à la démocratie libérale. C'est dans le contexte où la responsabilité des entreprises peut être entendue de manière à inclure des thèmes couvrant de l'alpha jusqu'à l'oméga du social que la présente analyse entend se focaliser sur le socle primordial sur lequel les chantres d'un néolibéralisme responsable font reposer le concept de responsabilité qu'ils emploient dans l'objectif – à cette époque où l'État social est sommé de plier bagage – de le rendre d'autant plus légitime qu'utile et attrayant. L'accent sera bien sûr mis ici sur le sort réservé aux travailleurs œuvrant dans l'atelier du monde, en se demandant quel impact au juste l'émergence du socialisme de marché a pu avoir sur la responsabilité sociale des entreprises.

Or, ce socialisme avec des caractéristiques chinoises (Lam 1999 : 96), ainsi appelé par les idéologues communistes, ne demeurerait, aux yeux de plusieurs,

qu'une nouvelle forme avérée de capitalisme en ce qu'est mise en œuvre une privatisation accélérée de l'économie qui réintroduit par le fait même un mode de production où des rapports d'exploitation – d'où jaillissent de formidables inégalités rompant avec un égalitarisme révolutionnaire désormais totalement étioilé – rassemblent dorénavant étroitement les destins inextricables de deux classes sociales en processus dialectique de réformation : la nouvelle classe bourgeoise qui gruge d'année en année une part de plus en plus importante de la propriété des moyens de production imprimant avec une résolution accrue sa logique sur une économie de moins en moins mixte et une classe de prolétaires désormais obligés de vendre leur force de travail pour survivre, celle-ci s'accroissant sans cesse consubstantiellement à des processus accélérés d'industrialisation et d'urbanisation, mais aussi au phénomène des nombreuses expropriations paysannes.

En premier lieu, cet article s'attardera à esquisser une brève sociologie de cette transition vers le capitalisme. Ce n'est qu'une fois la question des rapports sociaux tirée au clair que la responsabilité sociale des entreprises pourra être abordée dans une perspective comparative en s'interrogeant sur les mutations d'une telle responsabilité sous l'action corrosive des réformes. Enfin, à la lumière de cette réintroduction autoritaire du marché à la suite de plusieurs décennies de collectivisme communiste, une réflexion sur le sens à donner à l'expression « nouveaux types de capitalisme » sera mise de l'avant. Également, en conclusion, sera lancée une invitation à réinterpréter la responsabilité sociale des entreprises dans un contexte culturaliste, sociologique et idéologique.

Esquisse de quelques fondements sociologiques de la Chine des réformes

La Révolution communiste de 1949 établit la République populaire de Chine sur de toutes nouvelles assises sociologiques. La classe ouvrière et la classe paysanne devinrent les bases sociales de cet État-Parti naissant. Une lutte sans merci fut déclarée aux partisans du Guomindang, ceux qui avaient collaboré aux côtés de Jiang Jieshi dans la longue guerre civile ayant opposé communistes et nationalistes. Ces derniers furent rapidement assimilés aux ultimes soubresauts d'une classe bourgeoise qui, jugée tel un débris de l'histoire, devait être défaite et éradiquée afin que le nouvel égalitarisme idéologique puisse enfin se concrétiser dans les rapports sociaux. La République populaire devait aussi faire échec aux prétentions d'une classe

de guerriers féodaux, classe qui prospérait sous la République nationaliste bourgeoise. C'est donc ainsi que les Seigneurs de la guerre, tout comme les partisans de la défunte République nationaliste, allaient sombrer – emportés par une lutte des classes au sein de laquelle le Parti communiste, placé aux commandes de l'appareil d'État, jouait son rôle d'avant-garde des classes populaires émergentes, rôle que lui prêtait justement la théorisation léniniste de l'État-Parti.

La Chine Nouvelle, valsant entre une conception originale de la théorie marxiste et une version sinisée de celle-ci bien rendue par la pensée Mao-Zedong, fera reposer le socle de sa raison d'être politique sur l'émancipation et le bien-être des classes populaires. Or, le Grand bond en avant, puis la Révolution culturelle, moments historiques durant lesquels on a cherché à précipiter l'égalité avec un acharnement inégalé, plongeront la Chine dans une anomie totale, état de fait qui, doublé d'une économie en déliquescence croissante, minera la légitimité du Parti communiste (Rocca et De Beer 1997 : 49). Le premier Printemps de Pékin (1978-1979) fut justement le théâtre d'un ras-le-bol populaire exprimé à l'encontre des dérives de la politique maoïste encore poursuivie, sous Hua Guofeng, quoique de manière adoucie, deux ans après la mort de Mao. Deng Xiaoping se servira de ce mouvement de contestation pour imposer un programme de réformes économiques, qui lui permettra à la fois d'écarter ses rivaux politiques et de refonder la légitimité politique du Parti communiste sur le nouveau programme dit des Quatre modernisations. Dorénavant, la poursuite de l'enrichissement matériel succèdera à la lutte des classes; étant entendu que la libéralisation par le marché et les privatisations prendront désormais le pas sur la planification centralisée et sur la propriété collective des moyens de production. Quant à elles, les voix qui réclamaient le libéralisme politique en exigeant la survenue de la cinquième modernisation ne suscitèrent nulle autre réponse de la part des autorités que celle d'une répression impitoyable cherchant à tout prix à endiguer ce que le Parti communiste prit peu de temps à qualifier de pollution spirituelle occidentale.

Le discours officiel appelant désormais au pragmatisme, le marché est implanté pour ses vertus utilitaristes. La révolution prolétarienne et paysanne, dont l'État-Parti promet de se faire le gardien dévoué, se trouve ainsi dotée d'un nouvel outil que l'on dit mieux à même de réaliser ses fins socialistes.

Encadré par un État-Parti dont la base sociale est et doit rester populaire, l'autoritarisme politique est justifié ici pour prévenir la survenue d'une contre-révolution bourgeoise dans la sphère politique. Les réformes de Deng initient une forme contrôlée de révolution bourgeoise sur le plan social, par laquelle une part de plus en plus importante de la propriété des moyens de production, d'abord à la campagne, puis ensuite à la ville, glisse entre les mains d'entrepreneurs privés. Pour les autorités, qui sont confrontées à de telles transformations sociologiques, il s'avère de la première importance de contrer toutes velléités contre-révolutionnaires. Il est d'ailleurs compris de tous que le renversement de l'ordre politique qui prévaut depuis 1949 aurait pour conséquence certaine de pérenniser – en les officialisant sur le plan institutionnel – les bouleversements que le Parti communiste continue de présenter comme relevant d'un simple hiatus sociologique et dont les retombées sont censées servir les seules fins de la Révolution de 1949. Ainsi, le Parti communiste chinois est donc chargé de maintenir les réformes de marché dans les horizons du socialisme prolétarien et paysan. On comprend d'ailleurs que c'est à cette condition sine qua non que Deng Xiaoping réussit à faire avaliser son programme réformateur par le Bureau politique et le Congrès du Parti, dont les membres continuaient alors de se percevoir comme l'avant-garde des classes paysanne et ouvrière, conscients que leur légitimité politique était toujours fondée sur l'émancipation et le mieux-être de ceux qui forment la base sociale de leur Parti.

Or, sous l'effet des réformes, les classes sociales se font et se défont au rythme où la légitimité politique du Parti devient de plus en plus dépendante du développement économique. Au moment même où les classes ouvrière et paysanne se désorganisent, des rapports clientélistes symbiotiques s'établissent entre une classe bourgeoise naissante et un groupe social bureaucratique parasitaire qui se sert des avantages que lui procure son monopole du pouvoir politique pour accumuler les prébendes de toutes sortes. C'est à la campagne que les premiers grands bouleversements qui affectent les classes sociales se font d'ailleurs sentir. Les premières réformes visent la décollectivisation de l'agriculture, l'abolition des communes paysannes et l'instauration d'un système de responsabilité des ménages. La privatisation des biens collectifs, dans un contexte où la part de chacun se voit souvent déterminée par la qualité des relations entretenues avec le pouvoir, disloquera une classe autrefois très homogène, ce qui conduira à

l'émergence d'une petite-bourgeoisie rurale, constituée de paysans enrichis qui se trouvent désormais en moyen d'acheter la force de travail que les paysans désœuvrés sont désespérément prêts à leur vendre, d'une paysannerie très modeste qui vivote sur sa menue parcelle et aussi d'une paysannerie laissée sans terre; soit comme résultat des impitoyables lois du marché, soit encore en conséquence d'une politique sauvage d'expropriations, essentielle, leur dit-on, au développement économique. Au pire, ces laissés pour compte des réformes seront abandonnés à leur sort et leur incapacité à satisfaire leurs besoins fondamentaux les rendra complètement dépendants de la solidarité familiale. Au mieux, ces paysans sans terre sont soit destinés à devenir des employés de ferme sur des exploitations agricoles d'envergure, à venir offrir leur force de travail aux nouvelles entreprises rurales, ou encore, à migrer vers les villes et les provinces côtières où le nouveau développement économique se nourrit du sang et des sueurs d'un lumpenprolétariat à rabais (Josephs 1995 : 565).

C'est à partir de la deuxième moitié des années 1980, mais surtout durant les années 1990, que la sociologie du monde urbain sera profondément modifiée par les réformes. L'ouverture du pays au commerce étranger, la restructuration des entreprises d'État et la prolifération d'entreprises privées, ou mixtes, à capitaux domestiques ou étrangers, ou encore à capitaux partagés (« joint-venture »), viennent, à leur tour, démembler une classe ouvrière urbaine qui, jadis reconnue comme étant l'élite de la Chine Nouvelle, était employée par des entreprises d'État reconnues pour offrir un généreux salaire social à leurs travailleurs. Cohabitent désormais dans toute l'indifférence qu'engendre la désunion les ouvriers d'un secteur public que l'on s'affaire à dégraisser, les rares ouvriers qui, essentiellement issus d'un milieu urbain, œuvrent dans les nouvelles entreprises privées ou mixtes, et qui profitent d'un meilleur nouveau sort, et cette immense majorité de travailleurs migrants lesquels, poussés à venir brader leur force de travail dans les villes par leur déchéance économique et sociale, constituent un très rentable prolétariat en haillons. Et c'est ce dernier qui, en fin de compte, s'avère la véritable matière première de ce prodigieux développement économique, développement en vue duquel les bureaucrates architectes des réformes – poursuivant leurs propres intérêts politiques ainsi que les intérêts sociaux et économiques d'une classe bourgeoise naissante qu'ils sont en passe de coopter (Lam 2010 : 70) – procèdent au sacrifice de ces centaines de millions d'oubliés du socialisme de

marché, lesquels sont désormais offerts en pâture sur l'autel mondialisé des avantages comparatifs, prison sociale à laquelle ces travailleurs déshumanisés sont enchaînés dans toutes les misères d'une servitude capitaliste retrouvée.

Par ailleurs, la nouvelle polarisation sociale du tissu urbain est marquée par l'émergence d'une classe bourgeoise essentiellement citadine qui partage la propriété des moyens de production soit avec l'État, dans le cas des entreprises mixtes, soit avec des intérêts étrangers dans le cas des entreprises à capitaux partagés (« joint-venture »). Encore une fois, comme cela fut le cas à l'occasion des privatisations en milieu rural, les proximités avec le pouvoir sont cruciales dans la détermination de ceux qui feront partie de cette minorité étant autorisée à s'approprier les parts du gâteau collectif. Aux côtés de cette bourgeoisie, émerge une petite-bourgeoisie urbaine, composée de cols blancs scolarisés, de professionnels, d'employés de l'État et de petits entrepreneurs, qui profitent modérément des fruits du nouveau développement économique et qui, en ce sens, sont tout de même convaincus d'y trouver leur compte.

Alors que la Chine de la fin des années 1970 était une des sociétés parmi les plus égalitaires sur la planète, la société chinoise deviendra, sous l'effet des réformes, l'une des plus inégalitaires au monde. Cette inégalité est évidemment le corolaire de l'introduction progressive du mode de production capitaliste et des rapports de production qui lui sont intrinsèques. Des rapports d'exploitation lient désormais les classes bourgeoise et prolétaire entre elles, alors que la classe paysanne, faisant l'objet d'un apartheid social mis en place par le système de ségrégation du hukou, n'est admise, dans les centres de développement urbain, qu'à la seule condition d'y brader sa force de travail en y devenant une véritable armée de réserve de main-d'œuvre. Il apparaît donc que les réformes n'ont pas eu pour seule conséquence de redorer la légitimité du Parti. Effet collatéral, effet délibéré ou effet pervers, les réformes ont induit une véritable révolution sociale en modifiant la structure des classes et en introduisant progressivement un nouveau mode de production capitaliste, dans lequel les rapports de production divergeront considérablement de ceux qui avaient cours sous l'économie collectivisée.

Devant la croissance des inégalités sociales, le mouvement de contestation de Tiananmen remettra en cause cette contre-révolution sociale en revendiquant

des réformes démocratiques. Ainsi, aux yeux d'une frange importante de la population, le prodigieux développement des années 1980 n'aurait nullement permis de refonder la légitimité politique du Parti communiste, mais aurait plutôt contribué à ébranler celle-ci encore davantage. Certains protestataires décrivent une collusion entre les bureaucrates et les nouveaux capitalistes; d'autres veulent faire échec au démantèlement de l'économie collectivisée et à son système de sécurité sociale; alors que tous réclament davantage de transparence et de démocratie, laquelle devant être de forme sociale pour les uns, pendant que d'autres la veulent d'abord et avant tout d'essence libérale (Hui 2003 : 21-22). Soumis à des forces internes, au moment où émerge à l'intérieur du Parti un groupe social parasitaire qui fait dériver des réformes en cours ses privilèges usurpés; et à des pressions externes émanant d'une bourgeoisie et d'une petite-bourgeoise urbaine, qui réclament toutes deux la stabilité de la loi et de l'ordre pour pouvoir continuer à faire prospérer leurs affaires; le Parti communiste se trouve ici une occasion de renouveler sa base sociale et décide en conséquence de s'engager dans une répression totale du mouvement de contestation.

1989 introduit donc une contre-révolution politique en ce que l'État-Parti ne fait plus reposer sa base sociale sur les classes ouvrière et paysanne, mais sur une alliance d'intérêts entre la classe bourgeoise et un groupe social bureaucratique parasitaire en pleine croissance à l'intérieur du Parti. Cette contre-révolution politique en est une autoritaire du fait qu'elle est anti-démocratique : s'opposant non seulement à l'égalitarisme social de la démocratie populaire mise de l'avant par la Révolution de 1949 (McGregor 2012 : 14), mais encore à l'égalitarisme politique de la démocratie libérale, qui est alors en passe de gagner l'Europe de l'Est. Cette révolution, qui vient entériner sur le plan politique la révolution sociale initiée par les réformes, se déroule d'ailleurs en trois temps. C'est au fil de cette chronologie que l'épithète communiste apposée au Parti perd son essence originale pour ne devenir désormais rien de plus qu'une simple étiquette, que les dirigeants brandissent à des fins nationalistes, symbole du nihilisme idéologique dans lequel est plongé un Parti communiste qui se préoccupe encore d'entretenir sa légitimité politique auprès d'une population qu'il ne représente toutefois plus (Holzman 2010).

Le premier moment de la contre-révolution politique survient sous la gouverne

de Deng Xiaoping, alors que, suite au massacre de Tiananmen, celui-ci se chargera immédiatement de purger l'État-Parti de deux groupes exprimant leur dissidence : les hérauts de la démocratie populaire – ces conservateurs qui se sont opposés aux mesures capitalistes des réformes économiques décriant les inégalités qu'elles engendraient – et les zélotes de la démocratie libérale, qui souhaitaient ardemment une libéralisation du système politique (Rocca et De Beer 1997 : 154). En réalité, ce moment contre-révolutionnaire se révèle être un putsch à la saveur tout autoritaire. Le fait que l'on vise à épurer le Parti communiste de tous ces courants démocratiques, de gauche comme de droite, populaires comme libéraux, démontre la nature élitiste de l'usurpation du pouvoir qui est consubstantielle à cette contre-révolution politique. C'est en 1992 que Deng Xiaoping donnera une direction idéologique à cette contre-révolution alors que la théorie officielle de la lutte des classes sera mise de côté au profit de la théorisation que fera le Petit timonier du socialisme de marché (Lam 2010 : 11), laquelle viendra concilier la pensée socialiste avec les rapports d'exploitation issus du capitalisme (Lee 2002 : 190). L'État-Parti n'est plus à l'avant-garde de la lutte des classes, il est dorénavant la locomotive du développement en tant que grand vizir du socialisme de marché. Le deuxième moment de cette contre-révolution politique aura lieu sous Jiang Zemin (1993-2002). En mettant de l'avant la théorie des Trois représentations, celui-ci somme le Parti communiste d'intégrer de plus en plus les milieux d'affaires dans ses structures. Le Parti devra désormais représenter la bourgeoisie. Il s'annonce donc de manière corrélative que ses bonzes devront se résoudre à faire l'impasse sur la lutte des classes. Enfin, le troisième temps de cette révolution politique survient sous la houlette de Hu Jintao (2003-2012), sa théorisation de l'harmonie sociale commandera l'aveuglement volontaire de l'État-Parti devant la réalité criante des inégalités sociales et l'aggravation des conflits de classe, toutes deux découlant de cette logique d'exploitation sous-jacente aux nouveaux rapports de production, qui atteint d'ailleurs son paroxysme au tournant du siècle.

On ne peut que trop insister sur le fait que cette révolution politique ne constitue pas une contre-révolution bourgeoise de type démocratique. Consciente de sa faiblesse, de sa relative jeunesse et de la précarité de sa domination sur les rapports de production (So 2003 : 368), la nouvelle bourgeoisie chinoise préfère sacrifier sa liberté politique pour assurer sa

domination sociale. L'État-Parti déploie tous ses efforts policiers, législatifs, judiciaires et idéologiques pour servir les intérêts de sa base sociale qui repose sur cette alliance entre bureaucrates rompus et corrompus aux affaires, puis les nouveaux fortunés. Ce nouvel ordre social est d'ailleurs vendu aux classes populaires sous le vernis nationaliste offert par un développement économique que l'on dit être rendu possible par le socialisme de marché, idéologie dont la propagande officielle ne cesse de faire l'éloge, y voyant l'illustration par excellence du génie propre à la voie chinoise. Sur le plan social, l'autoritarisme politique sert ici la cause de l'accumulation primitive en cherchant à s'assurer de l'irréversibilité du processus. Il est également d'un précieux secours pour désolidariser une population qui profite d'un héritage socialiste à haut potentiel de subversivité, lequel pourrait réanimer à tout moment une conscience de classe unifiée, ce qui constituerait, au demeurant, la plus grande des menaces à peser sur l'avenir de ces très lucratives complicités qui s'établissent entre les intérêts de ces nouveaux capitalistes privilégiés et les visées d'une pléthore de bureaucrates qui grugent ce qui reste d'un État social rendu anorexique, lequel appert aussi de plus en plus consommé par son devenir patrimonial (So 2003 : 373).

Responsabilisation et déresponsabilisation des entreprises

Dès 1924, Oliver Sheldon définit la responsabilité sociale des entreprises en rappelant que les entreprises n'ont pas seulement des obligations légales et juridiques; il souligne d'ailleurs à cet effet que celles-ci seraient également sujettes à un éventail de responsabilités sociales (Xu et Yang 2010 : 321). L'épithète « social » est éminemment floue. L'idéologie néolibérale vient préciser sa portée en donnant un sens supplétif à ce type de responsabilité, laquelle viendrait, en quelque sorte, pallier au retrait progressif de l'État du champ social. En conséquence, les entreprises sont-elles appelées à s'investir – dans les limites cependant posées par leur souveraine bonne volonté – d'une kyrielle de missions abandonnées par un État désormais placé en cure minceur, en conséquence du fait que plusieurs idéologues lui reprochent de souffrir d'obésité sociale. Cet article compte projeter un éclairage sur certains aspects bien précis de la responsabilité sociale des entreprises, tels les relations de travail et le sort social réservé aux travailleurs, aspects auxquels l'idéologie néolibérale donne d'ailleurs un rôle proéminent, et ce, surtout lorsque celle-ci cherche à minimiser le coût humain d'un tel rétrécissement de l'État. Or, c'est justement en s'intéressant au sort social qui est réservé

aux classes populaires que cette analyse examinera de manière comparative l'état de la responsabilité sociale des entreprises en République populaire de Chine, d'abord pour la période qui précède les réformes, et ensuite, pour la période des réformes.

Dans la Chine pré-réformes, la responsabilité sociale des entreprises était à son zénith. Que ce soit en ville avec les entreprises d'État ou à la campagne avec cette forme de coopérative rurale qu'étaient les communes populaires, le sort social du citoyen chinois était complètement pris en charge par le lieu de travail auquel celui-ci était affecté. Dans le cadre urbain, l'unité de travail, le danwei définissait l'ensemble de la vie sociale, politique et économique du travailleur (Xie, Lai et Wu 2009 : 283). L'entreprise d'État avait alors la responsabilité d'offrir un « bol de riz en fer » à chacun de ses employés, lequel symbolisait la sécurité offerte par une politique de l'emploi à vie et aussi par l'octroi d'un imposant salaire social, celui-ci étant rendu sous la forme d'une gamme de services totalement ou fortement subventionnés dans le domaine du logement, de l'éducation, de la santé, du transport et même des loisirs. Quant à elle, la commune populaire offrait le même type de soutien social aux paysans, à la différence près que celle-ci disposait de moyens toutefois beaucoup plus modestes. Autant à la ville qu'à la campagne, une part imposante des bénéfiques produits par l'activité d'une unité économique donnée s'avéraient presque exclusivement redistribués sous forme d'avantages sociaux à ceux qui en faisaient partie. Il en résultait que, malgré certaines disparités dans la prise en charge sociale du citoyen entre entreprises d'État, mais aussi entre danwei urbains et communes rurales, la responsabilité sociale des entreprises demeurait la pierre de touche d'une politique égalitariste prônée par le gouvernement, politique en conséquence de laquelle les écarts entre privilégiés et moins privilégiés étaient si faibles que la Chine faisait alors partie des États les plus égalitaires du monde (So 2003 : 367).

Initiées à la fin des années 1970, les réformes visant cette privatisation progressive de l'économie commandèrent un changement de rôle aux entreprises. Jusqu'alors, les entreprises et les communes rurales constituaient les outils privilégiés de la République populaire dans la poursuite de ses politiques égalitaristes. La distinction entre État, entreprises et communes populaires demeurait donc des plus éthérées. Le nouveau rôle donné aux entreprises exigera de celles-ci qu'elles abandonnent leur mission sociale

fondamentale, naguère dévolue par l'État révolutionnaire, pour souscrire de manière plus autonome aux exigences de la rentabilité posées par le marché et ainsi, en conséquence, se consacrer à la quête de profits. Or, il est clair que devant les nombreux maux associés à un tel retrait de l'État, l'idéologie néolibérale occidentale pose sans ambages ce qui se révèle être un acte de foi à l'égard de l'implantation compensatoire d'une responsabilité des entreprises renouvelée. Toutefois, la situation en Chine reste éminemment singulière du fait que, jadis entièrement commandée par l'État, la responsabilité sociale des entreprises s'avéra justement démantelée en conséquence de ce retrait progressif de l'État du champ économique. Dans une tout autre conjoncture que celle qui prévaut maintenant dans l'Occident néolibéral, la République populaire des réformes ne cherche pas à compenser un certain retrait de l'État du champ social en se faisant prosélyte de la responsabilité sociale des entreprises; elle cherche plutôt à pallier au démantèlement de ce type de responsabilité que le marché aurait rendue surannée en aiguillant les missions sociales, qui furent jadis l'apanage des entreprises publiques, vers l'État, les individus et le secteur privé. En Chine, c'est donc le délaissement du champ économique par l'État, abandon résultant de la privatisation des entreprises publiques, qui pousse ce dernier à investir le champ social.

La déresponsabilisation sociale qui dérive des privatisations et qui découle aussi du démantèlement des coopératives rurales sera toutefois très mal compensée par les nouvelles mesures sociales de l'État, lesquelles, parce que trop carencées, s'en remettent souvent au secteur privé et à l'individu, contribuant ainsi à une marchandisation de la sécurité sociale. La faillite de l'État à mettre en place un système offrant des services sociaux sur une base universelle et égalitaire laisse le plus grand nombre de citoyens impuissants devant les aléas de la vie. En fait, les politiques sociales sont davantage vues par l'État et ses administrateurs comme l'exercice d'une charité discrétionnaire plutôt que comme un droit à faire valoir par l'administré. Or, seule une analyse de la structure sociologique de l'État chinois peut expliquer de manière convaincante l'inefficacité remarquée de ces nouvelles politiques sociales.

Il est vrai que l'État chinois a mis en place des programmes sociaux de toute sorte, ainsi qu'une constellation de lois, règlements et directives dans l'optique de compenser le vide social engendré par la dissolution

des communes populaires et la privatisation progressive des entreprises publiques (Lu 2011). Malgré cela, en 2003, soit plus de deux décennies après l'enclenchement des réformes, seulement 16 % des travailleurs profitaient d'un régime de pension, 14 % jouissaient d'un régime d'assurance-emploi, 11 % détenaient une assurance médicale, 6 % souscrivaient à une assurance pour les accidents de travail, alors que seulement 5 % des travailleurs de sexe féminin bénéficiaient d'une assurance-maternité (OECD 2005 : 27). Comment donc expliquer à la fois si faibles taux en matière de couverture sociale, ainsi que l'inefficacité patente des normes juridiques adoptées à offrir une protection aux travailleurs contre les dérives capitalistes du socialisme de marché. Avec la contre-révolution politique amorcée en 1989, le groupe social des mandarins parasitaires et la nouvelle classe bourgeoise s'entendent sur les bienfaits d'une gouvernance autoritaire et, de ce fait, poursuivent une révolution politique « par en haut » venant consacrer politiquement les nouveaux rapports de production mis de l'avant par les réformes. Le monopole du pouvoir politique est désormais entre les mains d'une élite technocratique dont la base sociale est constituée d'un groupe social parasite bureaucratique et d'une classe capitaliste bourgeoise en émergence. Les normes et les programmes sociaux adoptés sont imposés « par le haut » et s'avèrent davantage perçus par les acteurs sociaux comme un lustre servant en premier lieu à ménager l'État-Parti des critiques potentielles pouvant lui être adressées, en assurant par le fait même sa conformité à des normes internationales qui contribuent d'ailleurs à établir la légitimité politique du Parti communiste. Ces normes et mesures sociales ne sont évidemment pas perçues comme étant le fruit d'un compromis à être intervenu entre classes, comme cela peut être parfois le cas dans une forme démocratique de capitalisme qui tolère le syndicalisme indépendant.

L'absence d'État de droit, la confusion entre l'exécutif et le judiciaire, la difficulté des recours pour l'administré, les occurrences multiples de persécutions de juristes œuvrant en droit social (Potter 2011 : 71), la criminalisation des activités syndicales indépendantes, la décentralisation de l'administration de la sécurité sociale, la corruption endémique, l'exclusion d'une part substantielle des 230 millions de travailleurs migrants de toute couverture sociale en conséquence de l'apartheid social généré par le système du hukou (Chan 1998 : 891) – le citoyen n'étant éligible aux programmes sociaux que dans son hukou de résidence –, la non-reconnaissance de

l'existence juridique d'une mer d'illégaux et la discrimination encouragée par les autorités à l'encontre de ceux qui exercent leur droit à l'aide sociale, notamment par la diffusion publique de la photographie et des informations personnelles des requérants, ne restent somme toute que des exemples parcellaires d'une litanie de facteurs qui contribueraient à faire la preuve que, sous le socialisme de marché, les droits sociaux s'avèrent sévèrement mis à mal. La structure autoritaire de l'État et la volonté des nouveaux privilégiés de se placer sous l'égide du Parti communiste de par leur claire renonciation à toute révolution bourgeoise témoignent d'une réalité impitoyable : en Chine, le compromis démocratique gramscien se révèle impossible dans l'état actuel des lieux. Dans les démocraties libérales, le compromis visant à reconnaître la légitimité de la propriété capitaliste en échange de la reconnaissance de certains droits aux travailleurs s'avère notamment possible du fait que les classes populaires y voient les conditions d'une réelle amélioration de leur sort. Or, en Chine, la situation est tout autre: les classes paysanne et ouvrière, anciennes élites de la société révolutionnaire, ont du mal à accepter la récente perte de leurs nombreux privilèges économiques et sociaux.

À l'heure de la déresponsabilisation des entreprises, le danwei subsiste encore dans la Chine d'aujourd'hui, mais les bénéfices de l'entreprise étant avant partagés sous forme de couverture sociale entre les membres de l'unité de travail sont maintenant redistribués à titre de bonis. En ville, le danwei ne joue donc plus son rôle traditionnel, alors que les paysans en zones rurales sont pour la plupart laissés à eux-mêmes, incapables de fournir la cotisation qui leur est demandée pour obtenir une couverture sociale gouvernementale. Dans un tel contexte, alors que plus de 90,000 émeutes à caractère social frappent la Chine chaque année (Holzmann 2010 : 38), les administrations locales, les entreprises privées, mixtes ou à capitaux partagés, sont appelées par plusieurs à se préoccuper davantage du sort social des travailleurs. Devant l'interdiction de toute mobilisation syndicale indépendante et la réalité d'un État plus que complaisant envers les capitalistes, que ceux-ci soient d'origine locale ou étrangère, la cruciale importance de la responsabilité sociale des entreprises apparaîtrait donc de façon de plus en plus marquée. Ceci est d'ailleurs d'autant plus vrai lorsque les souvenirs du totalitarisme et de la répression systématique sont encore frais à la mémoire de travailleurs atomisés à l'esprit desquels la propagande liberticide du gouvernement a rendu l'idée de toute lutte syndicale indiciblement rédhitoire, état de fait les

condamnant à employer des stratégies de luttes bigarrées et individuelles pour assurer leur simple survie immédiate (Lee 1998 : 6). Or, nombreuses sont les analyses qui s'entendent sur l'absence d'une telle responsabilité corporative dans la Chine d'aujourd'hui, sauf les rares cas où cette responsabilité sert les relations publiques de certaines entreprises occidentales qui savent d'ailleurs habilement contourner les codes de conduite qu'elles se donnent en soustrayant leurs activités à des filiales échappant furtivement tout autant au regard des ONG qu'à celui des consommateurs d'outre-mer. Il ressort de tout ceci une des plus importantes ironies de l'histoire chinoise moderne : la responsabilité sociale des entreprises fut à son nadir lorsque le travailleur était assimilé à l'élite de la société chinoise, et c'est très paradoxalement depuis que le prolétaire est redevenu du simple capital – en tant que moyen mais non plus fin de l'entreprise – que la responsabilité corporative à l'égard de son sort social apparaît désormais comme une totale chimère.

Nouveaux types de responsabilité corporative ou nouveaux types de capitalisme?

Le cas chinois évoque très certainement son lot de nouveautés sociologiques. Mais tous ne s'entendent pas sur l'essence précise de ces nouveautés. Pour certains, la Chine des réformes mettrait en scène un nouveau type de capitalisme autoritaire et conquérant. Il s'agit du socialisme de marché, qui, né sur les cendres d'une économie planifiée collectiviste, prospère grâce à l'appareil répressif du totalitarisme technologique. Pour d'autres, la nouveauté résiderait plutôt dans l'émergence d'un nouveau type de responsabilité sociale des entreprises qui divergerait considérablement du modèle proposé par le néolibéralisme occidental. C'est donc en guise de conclusion à cette analyse qu'une réflexion sera portée tour à tour sur ces deux propositions.

Le capitalisme du socialisme de marché n'est assurément rien de plus qu'un capitalisme classique avec quelques variantes nationales. Les rapports particuliers entretenus entre la bourgeoisie chinoise et l'État-Parti ne suffisent pas à faire du socialisme de marché un capitalisme de nouvel acabit. En effet, au sein des différentes sociétés capitalistes, il n'est pas rare de voir les interactions qui se nouent entre l'État et la bourgeoisie différer de manière considérable (Mandel 2012 : 116). Jeune et inquiète, la bourgeoisie chinoise préfère un autoritarisme politique lui permettant de poursuivre son accumulation primitive en toute quiétude, à un système démocratique

qui donnerait une voix aux centaines de millions d'exclus qui revendiquent davantage de justice sociale. À cet égard, il est clair que la classe bourgeoise a su tirer des événements de 1989 des leçons avisées qui ont mis en lumière les dangers de la démocratie et fait montre des avantages de l'autoritarisme. À défaut d'être un nouveau type de capitalisme, le socialisme de marché correspondrait plutôt à un prolégomènes au capitalisme mature, moment social où l'État se place au service d'un processus d'accumulation initiale, lui-même mis au profit d'une classe bourgeoise alors en pleine émergence. Il est vrai que l'autoritarisme, d'ailleurs toujours consubstantiel à un tel processus, est particulièrement brutal en Chine. Ce constat doit toutefois être accompagné d'une réflexion sociologique sur les conditions de la réintroduction du mode de production capitaliste dans ce pays.

Le capitalisme des réformes ne succède pas à une société féodale, déjà foncièrement inégalitaire, comme cela fut d'ailleurs le cas pour le développement des capitalismes occidentaux; mais à une société révolutionnaire fortement paritaire. On comprend ainsi pourquoi tout l'appareil répressif étatique a dû être mobilisé pour permettre le pillage du patrimoine collectif, pour désolidariser une population socialisée aux idées socialistes, et pour offrir aux capitalistes une inépuisable armée de réserve de travailleurs, dont l'existence même s'avère une conséquence du retrait de l'État de l'économie, de la réapparition du chômage avec l'abandon du plein emploi, d'une politique sauvage d'expropriations rurales et du refus de reconnaître l'existence juridique de plusieurs millions d'illégaux – enfants nés hors mariage, non déclarés ou qui excèdent les quotas posés par la politique de l'enfant unique – lesquels viennent gonfler les rangs d'un prolétariat en haillons sur le dos duquel s'enracinent les rapports d'exploitation donnant naissance aux nouvelles fortunes qui sont constitutives d'une classe bourgeoise sur laquelle l'État-Parti souhaite ériger sa nouvelle base politique. Ainsi, apparaît-il clairement que le capitalisme chinois, loin d'être extraordinaire, en est encore à une certaine étape embryonnaire de son développement et que les conditions nécessaires à l'établissement d'un compromis démocratique gramscien ne sont pas au rendez-vous, du moins dans l'immédiat; alors que le Parti communiste conserve jalousement son monopole sur le pouvoir politique, source de bénéfices considérables pour un groupe bureaucratique parasitaire qui trouve les conditions de sa prospérité dans la gangrène, savamment provoquée et entretenue, d'une

portion importante du corps social.

Xiaomin Yu (Yu 2008), Pun Ngai (Ngai 2005), puis Shankun Xu et Rudai Yang (Xu et Yang 2010) ont démontré de par leurs analyses l'étonnante facticité des codes de conduite adoptés par les entreprises qui opèrent en sol chinois. Ces écrans de fumée permettent à des compagnies de renom de prendre soin de leurs images de marque, pendant que les gestionnaires de leurs sous-traitants font peu de cas de ces normes d'apparat. D'ailleurs, la plupart du temps, ces codes de conduite ne sont que rarement portés à la connaissance des travailleurs. Ces codes servent d'abord et avant tout l'image de l'entreprise multinationale. Ils sont destinés à un public de consommateurs étrangers socialisés à l'idéologie néolibérale et pour qui la responsabilité sociale des entreprises connote, en ces temps de rétrécissement de l'État, l'idée d'un meilleur sort réservé aux travailleurs. Dans leur étude sur la responsabilité sociale des entreprises dans l'Empire du Milieu, Shankun Xu et Rudai Yang soulignent que l'entendement du concept de responsabilité sociale diffère dans les entreprises locales en Chine (Xu et Yang 2010 : 323). En effet, cette responsabilité, dans sa version sinisée, fait une très large place à l'importance autant pour les entreprises que pour les travailleurs de se dévouer en tout patriotisme au développement économique de la nation. Depuis les années 1990, s'attelant sans cesse à la tâche de légitimer son pouvoir politique usurpé, l'État-Parti fait de plus en plus recours au répertoire nationaliste pour d'une part chercher à résoudre le nihilisme idéologique résultant de l'abandon de la liturgie révolutionnaire de la lutte des classes, et d'autre part, pour donner un sens aux souffrances de centaines de millions d'oubliés qui laissent leur santé, leur âme et leur vie, autant au sens littéral que figuré, pour cette quête effrénée à l'enrichissement que mènent une poignée de capitalistes et pour la satisfaction de ce besoin intarissable de légitimité politique qui est le propre d'une bureaucratie parasitaire.

En 1979, Caroll a revisité Sheldon en soulignant que la responsabilité sociale peut être l'occasion d'une grande variété d'obligations sociales (Xu et Yang 2010 : 323). Ces obligations sont tributaires de contextes culturels et idéologiques particuliers. En Occident, le néolibéralisme a vu le jour dans un contexte où c'est l'État de droit qui fournit la pierre d'assise de la légitimité politique. En Chine, le socialisme de marché a préféré voir la source de la légitimité politique dans le développement économique. S'avère-t-il

donc si étonnant d'observer des divergences aussi significatives entre deux conceptualisations d'un même terme? La responsabilité sociale des entreprises ne résulte pas d'une génération spontanée. Celle-ci est irrémédiablement enfantée par des conjonctures particulières. À cet effet, il paraît primordial de préciser qu'elle porte en elle les clefs de la légitimité d'un ordre politique et est traversée par les structures de la domination sociale qui, telles que le compromis démocratique gramscien et l'autoritarisme développementaliste patriotique, prévalent dans un régime politique donné.

Références

CAROL, A.B. (1979). « *A Three-Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance* », *The Academy of Management Review*, 4:4, 497-505.

CHAN, Anita (1998). « *Labor Standards and Human Rights: The Case of Chinese Workers under Market Socialism* », *Human Rights Quarterly*, 20:4, 886-904.

DE BEER, Patrice et Jean-Louis Rocca. *La Chine à la fin de l'ère Deng Xiaoping*, Paris, Éditions Le Monde, 1997.

HOLZMAN, Marie (2010). « *Où en est la classe ouvrière?* », *Cahiers d'histoire sociale*, numéro 41, 35-42.

HUGHES, Neil (1998). « *Smashing the Iron Rich Bowl* », *Foreign Affairs*, 77:4, 67-77.

HUI, Wang. *China's New Order*, Cambridge, Theodore Hutters, 2006.

JOSEPHS, Hilary (1995). « *Labor Law in a "Socialist Market Economy": The Case of China* », *Columbia Journal of Transnational Law*, numéro 33, 559-576.

LU, Haina. *The Right to Work in China*, Cambridge, Intersentia, 2011.

LAM, Willy Wo-Lap. (1999) *The Era of Jiang Zemin*, New York, Prentice Hall.

LAM, Willy Wo-Lap (2010). « *Le Parti communiste chinois: trop gros pour sombrer* », *Cahiers d'histoire sociale*, numéro 41, 9-22.

LAM, Willy Wo-Lap (2010). « *Demain, le Parti* », *Cahiers d'histoire sociale*, numéro 41, 61-72.

LEE, Ching Kwan (1998). « *The Labor Politics of Market Socialism: Collective Inaction*

and Class Experiences among State Workers in Guangzhou », *Modern in China*, 24:1, 3-33.

LEE, Ching Kwan (2002). « *Spirit of the Law: Labor Insurgency in China* », *Theory and Society*, numéro 31, 189-228.

MANDEL, Mark-David. (2012) « *L'État, rouage de notre exploitation: le cas russe* » in Francis Dupuis-Déri, dir., *Par-dessus le marché!*, Montréal, Écosociété.

MCGREGOR, Richard. *The Party*, New York, Harper Perennial, 2012.

NGAI, Pun (2005). « *Global Production, Company Codes and Conducts and Labor Conditions in China: A Case Study of Two Factories* », *The China Journal*, numéro 54, 101-113.

OECD. (2005) *Labour Protection in China: Challenges Facing Labour Offices and Social Insurances*. OECD Social, Employment and Migration Working Papers, Paris.

POTTER, Pitman P. (2011) « *The Future of China's Legal Regime* » in David Shambaugh, dir., *Charting China's Future*, New York, Routledge.

SO, Alvin Y. (2003). « *The Changing Pattern of Classes and Class Conflict in China* », *Journal of Contemporary Asia*, 33:3, 363-376.

XIE, Yu, Qing Lai et Xiaogang Wu (2009). « *Danwei and Social Inequality in Contemporary Urban China* », *Res Social Work*, 1:19, 283-306.

XU, Shangkun et Rudai Yang (2010). « *Indigenous Characteristics of Chinese Cooperate Social Responsibility Conceptual Paradigm* », *Journal of Business Ethics*, numéro 96, 321-333.

YU, Xiaoming (2008). « *Impacts of Corporate Code of Conduct on Labor Standards: A Case Study of Reebok's Athletic Footwear Supplier Factory in China* », *Journal of Business Ethics*, numéro 81, 513-529.

LES NOUVEAUX VISAGES DU CAPITALISME, C'EST QUOI QUI A CHANGÉ ?

PAR **Jean-Claude Roc**

Le capitalisme au cours de son histoire a connu plusieurs crises et grandes dépressions. À chaque fois il rebondissait, reprenait sa course, et continue à s'imposer comme modèle économique dominant. Depuis la fin des années 1970 et début des années 1980, en réponse à la crise du keynésianisme, le néolibéralisme s'impose en tant que doctrine permettant la relance de la croissance. À cet effet, on parle de nouveaux visages du capitalisme.

Le but du texte consiste à voir ce qui a changé dans la vision du capitalisme pour l'attribuer un tel qualitatif. Notre exposé analytique repose sur deux notions clés : la justice sociale et la force de travail ouvrière

Le libéralisme économique classique fondement du marché capitaliste

L'avènement du capitalisme a attiré plusieurs penseurs à développer de nouveaux courants de pensée. Tels que le marxisme et le libéralisme économique classique. Le premier construit dans une approche critique conçoit le capitalisme en tant qu'un système qui produit et génère des inégalités. Le deuxième est conçu dans une approche qui encadre et consolide théoriquement et idéologiquement le capitalisme et son marché.

Élaboré par Adam Smith dans son ouvrage « La richesse des nations » publié en 1776, le libéralisme économique classique domine tout le XIX^e siècle jusqu'à la grande dépression des années 1930. Le principe constitutif de ce courant de pensée est l'émancipation de l'économie des dogmes religieux qui nuisent à son développement.

Il est à la fois une idéologie économique, politique et sociale. Il restreint

le pouvoir de l'État au profit des libertés individuelles, préconise la liberté de marché et la libre entreprise comme mécanismes à résoudre les problèmes sociaux. L'État n'a pas à intervenir dans l'économie et le social. Cette interdiction encadre les rapports de l'État et la société civile, guide les lois du marché, assure la croissance économique pendant plus d'un siècle. Il condamne, sans réserve, l'interventionnisme étatique et éloigne le capitalisme de la justice sociale. Par conséquent, le capitalisme est-il incompatible avec la justice sociale ?

Le capitalisme et la justice sociale

Depuis l'Antiquité la question de justice occupait une grande place dans la pensée des philosophes, tels que Platon et Aristote. Il en est de même chez les contractualistes de l'époque moderne, principalement Hobbes, Locke et Rousseau. C'est cependant avec John Rawls que la notion de justice prend toute son importance en tant que théorie. Son ouvrage « Théorie de la justice », publié en 1971 et traduit en français en 1987, constitue le fondement de sa thèse sur la justice sociale. Il appuie sa théorie sur deux principes fondamentaux : « Le respect absolu de certains droits et l'égalité des chances » (Tavaglione 2008, 104). Ils forment l'ossature de sa thèse, à savoir :

La justice est la première vertu des institutions sociales comme la société est celle des systèmes de pensée. Si élégante et économique que soit une théorie, elle doit être rejetée ou révisée si elle n'est pas vraie; de même si efficaces et bien organisées que soient les institutions et des lois, elles doivent être reformées ou abolies si elles sont injustes (ibid.).

D'emblée Rawls pose la justice sociale en terme d'équité et d'égalité. Mais bien avant la diffusion de sa théorie, le socialisme au nom de justice sociale propose l'économie planifiée comme alternative à l'économie de marché capitaliste, la social-démocratie revendique la répartition des richesses dans le but d'humaniser le capitalisme et le keynésianisme préconise l'interventionnisme étatique.

La crise de 1929 et la grande dépression qui s'en suit ont eu un impact dévastateur sur le comportement de l'économie. Les lois du marché instaurées par le libéralisme économique classique, qui ont triomphé plus

d'un siècle, ont atteint leur limite. Elles ne sont plus en mesure de continuer à assurer la croissance et la stabilité du marché.

Tout comme « La richesse des nations » d'Adam Smith a servi d'encadrement au libéralisme économique classique, l'ouvrage de John Maynard Keynes « La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », publié en 1939, sert de structure à l'interventionnisme étatique.

Le keynésianisme « s'est ainsi imposé comme une politique incontournable de l'économie de marché, au sein de laquelle une panoplie de mesures interventionnistes a vu le jour » (Gill 2002, 10). Il soutient l'intervention directe de l'État dans l'économie pour stimuler et assurer la croissance, instaurer une politique de plein emploi; l'implantation d'une politique fiscale et monétaire, favorisant la redistribution de revenus et le contrôle de l'inflation.

Rejeté par le libéralisme économique classique comme incompatible avec les lois du marché, l'interventionnisme étatique, tel que développé par Keynes, est l'instrument par excellence de la relance de l'économie, fortement accablée par la crise. Il vient au secours du capitalisme en relançant la croissance, et par la redistribution de revenus accroît la consommation.

C'est ainsi que le keynésianisme sert de plate-forme à l'intervention de l'État, non seulement dans l'économie, mais aussi dans le social sous l'appellation de l'État-providence, « qui désigne la prise en main par l'État de l'ensemble des services publics que sont la santé, l'éducation, le logement social, le transport en commun et la protection sociale des sans-emplois, des personnes inaptes à travailler et des retraités » (ibid. p.11).

D'un autre côté, les partis sociaux-démocrates au pouvoir dans plusieurs pays pendant de nombreuses années, s'appuyant sur le keynésianisme et les mesures sociales de l'État-providence, ont mis en place des programmes socio-économiques, dont la perspective consiste à humaniser le capitalisme. La social-démocratie est non seulement un courant théorique mais un modèle qui prétend mieux réaliser les prérogatives de justice sociale. La mise en place des mesures sociales de l'État-providence et les politiques socio-économiques des partis sociaux-démocrates, découlant du keynésianisme,

« répond au souci de concilier dynamique du capitalisme avec la justice sociale » (Allemand 2000, 16).

À partir des années 1970, les mécanismes institutionnels qui assurent le compromis keynésien entre crise, entraînant avec lui l'État-Providence et la social-démocratie. Cette crise ouvre la voie au néolibéralisme. Il condamne l'interventionnisme étatique, s'oppose aux aspirations de justice sociale de l'État-providence et de la social-démocratie.

Le néolibéralisme s'impose en tant que mécanisme indispensable à relancer la croissance. En conséquence, il établit une série de mesures que nous résumons de la façon suivante : libéralisation, sans aucune embûche, des échanges marchands et des flux de capitaux, dérèglementation, rigidité des dépenses publiques et politiques salariales, prépondérance du secteur privé, désengagement progressif de l'État dans le social, limitation de son rôle dans l'économie.

Il s'agit de libérer l'économie et son marché de l'emprise de l'État, restreindre de plus en plus son rôle dans le social. Le néolibéralisme s'impose en tant que doctrine hégémonique qui se donne la vocation de réguler l'économie et le social en dehors de l'intervention de l'État et, par le fait même, remet en question le keynésianisme, les politiques de justice sociale de l'État-providence et de la social-démocratie.

Les premiers jalons du néolibéralisme ont été mis en place dès la fin des années 1940. À partir de cette période Friedrich A. Hayek et ses disciples, en particulier Karl Popper et Milton Friedman, fondent la Société Mont-Pèlerin, dont l'objectif est de combattre le keynésianisme et les mesures sociales de l'État-providence et de mettre de l'avant la perspective d'un capitalisme libéré de toute entrave. Ils dénoncent l'égalitarisme promu par l'État-providence comme atteinte à la liberté et présentent l'inégalité comme une valeur indispensable et une condition de l'efficacité économique (Gill 2002, 12-13)

Il reste que c'est dans son ouvrage « Law, Legislation and Liberty », publié en 1973 et traduit en français en 1995, que Hayek assoit la théorie du néolibéralisme, en livrant une attaque en règle contre la justice sociale. Il stipule :

Le concept de justice sociale est nécessairement vide et dénué de sens, parce que dans ce système, la fixation des revenus respectifs de différents individus ne dépend de la volonté de personne, et personne ne peut empêcher que ces revenus dépendent en partie de circonstance fortuite. La justice sociale ne peut avoir de signification que dans une économie dirigée ou commandée (Hayek 1995, 459-460).

Selon lui, la redistribution de la richesse porte atteinte à la liberté, en même temps, il nous fait comprendre que la justice sociale ne peut avoir de sens que dans le socialisme. Puisque dans un marché de concurrence la justice sociale engendre que d'obstacles à sa mobilité; elle sert de prétexte à réclamer des privilèges à des groupes en particulier, et par sa nature elle n'est pas applicable à liberté de marché (ibid. : 508, 589-592). Comme l'explique clairement Alain Policar, selon Hayek, « un ordre socio-économique fondé sur le marché est incompatible avec une organisation sociale de type téléocratique, c'est à dire reposant sur une hiérarchie de fins communes, comme dans la société tribale » (Policar 2006, 69). La notion de justice sociale, non seulement, elle est vide de sens, elle est dépassée, par conséquent elle est incompatible au système de marché, dont la vocation est la production et la distribution des richesses (Hayek 1995, 589-593). Hayek démontre que le capitalisme et la justice sociale ne sont pas conciliables. Ce que confirme la crise du keynésianisme, de l'État-providence et la social-démocratie.

Avec le néolibéralisme, et dans le contexte de la mondialisation, le capitalisme a retrouvé sa véritable nature, essentiellement économique, désencastrée du social (Allemand 2000, 16). Il n'a pas changé de visage. Car la complicité entre le keynésianisme, le providentialisme et la social-démocratie érigée sous l'égide de justice sociale n'était qu'une parenthèse dans sa longue histoire (ibid.).

Le capitalisme et la force de travail ouvrière

Nous avons vu que la justice sociale, selon la vision des sociaux-démocrates, les partisans de l'État providence, et par ricochet du keynésianisme, est le fondement de la redistribution de la richesse. Ce à quoi s'opposent les tenants du néolibéralisme, qui ont combattu avec fourgue la notion de justice sociale.

Mais, la richesse ne se produit pas d'elle-même. Elle n'est pas non plus une production du marché, comme le laisse croire Hayek. Elle est avant tout le produit du travail. Comme l'a si bien dit Adam Smith, « l'origine de toute richesse est le travail ».

L'accumulation de richesse est inhérente au capitalisme. Par contre, en dehors du travail, l'esprit même du capitalisme est dénudé de sens. Cependant, avec le capitalisme le travail devient une marchandise. Celle-ci n'est autre que la force de travail des ouvriers, qu'ils vendent contre un salaire au propriétaire capitaliste. Aujourd'hui encore, dans cet échange marchand, tout comme à l'origine, c'est le propriétaire capitaliste (l'acheteur) qui décide le prix de la marchandise de l'ouvrier (sa force de travail), la durée de son exploitation et les conditions de son usage.

Et pourtant, dans tout échange marchand, c'est le vendeur qui organise sa vente, fixe le prix de sa marchandise. Tout comme dans le cas du propriétaire capitaliste, une fois le produit fini se transforme en marchandise, c'est lui qui fixe le prix et établit le contrat entourant la vente et l'achat.

L'échange marchand, englobant les rapports de production et les relations de travail, n'a pas changé. L'exploitation capitaliste de la force de travail des ouvriers demeure la même, voire même renforcée par l'introduction des nouvelles technologies dans l'organisation de la production. Elle est indissociable à l'accumulation du capital. Alors du nouveau visage du capitalisme, c'est quoi qui a changé ?

Conclusion

Après 30 ans de succès, de triomphe et de gloire, les mécanismes qui faisaient l'enchantement du modèle de croissance keynésien ont failli, la social-démocratie a échoué dans son projet d'une troisième voie (le capitalisme à visage humain), l'État-providence ne pouvait plus tenir ses promesses de répartition équitable de la richesse.

Face à ces échecs, le néolibéralisme s'impose en tant que théorie et idéologie dominante dans le monde. Il encadre le marché à l'échelle mondiale; il dicte ses lois aux gouvernements dans la gestion et l'administration de leurs

dépenses; il influence les relations de travail et tend à bouleverser les régimes de retraite.

Contrairement à ce que plusieurs pensent, le néolibéralisme n'a pas accouché d'un capitalisme aux nouveaux visages. Il lui sert tout simplement de tremplin, pour retrouver son vrai visage : le capitalisme sauvage, qui renforce les inégalités au niveau mondial et l'exploitation de la force de travail ouvrière.

Certes, il y a certains pays dont le gouvernement résiste aux assauts des politiques néolibérales. Mais pour combien de temps encore ? Car l'offensive néolibérale n'est pas sectorielle, ni régionale; elle est d'ordre mondial. Alors, il ne s'agit pas uniquement de lui opposer une résistance. L'important est d'élaborer un projet offensif, une nouvelle utopie, c'est-à-dire un alter socialisme, donnant espoir à la naissance d'une nouvelle société. À ce tournant de l'histoire, la justice sociale ne ferait pas l'objet de compromis, l'intervention étatique serait une norme institutionnelle et la force de travail serait traitée en toute équité.

Références

Allemand, Sylvain. 2000. Les nouveaux visages du capitalisme, Sciences humaines, Hors-série no 29 (juin-juillet-août).

Gill, Louis. 2002. Le néolibéralisme. Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, Montréal.

Hayek, Friedrich, A. 1995. Droit, législation et liberté. Paris : PUF

Policar, Alain. 2006. La justice sociale, les enjeux du pluralisme. Paris : Armand Colin.

Tavaglione, N. 2008. Les textes fondamentaux de la politique, Le Point, Hors-série no 19 (septembre-octobre).

« LES CASSEURS ». RETOUR SUR LE « PRINTEMPS ÉRABLE » DE 2012

PAR Francis Dupuis-Déri

*On a lancé de belles idées
en forme de roche
sur des vitrines*

« La commune », chanson de Mise en demeure, 2012.

*C'est pas des pacifiques
Qui vont changer l'histoire
On pitche des pavés
Et pis on brûle des chars*

« Violence légitime, mon œil », chanson de Mise en demeure, 2012.

À l'automne 2013 ont débuté les audiences de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. Présidée par Serge Ménard, lui-même ancien ministre de la Sécurité publique du gouvernement du Parti Québécois et en poste lors du Sommet des Amériques en 2001, elle avait pour mandat premier « d'analyser les circonstances des manifestations et des actions de perturbation tenues au Québec au printemps 2012 ».

Pendant la grève étudiante de 2012, Serge Ménard avait déclaré sur les ondes radiophoniques de Radio-Canada que la police du Québec était « la meilleure au monde ». Il pouvait donc bien se satisfaire d'un mandat qui n'évoquait en rien les problèmes liés aux agissements de la police. Pour sa part, un des commissaires, l'ex-juge Bernard Grenier, m'avait écrit pendant l'été 2013 pour « solliciter » ma « collaboration aux travaux de cette commission, en particulier en ce qui concerne les activités des Black Blocs. J'apprécierais une réponse de votre part afin de discuter de la question des fauteurs de troubles ». Rien d'étonnant, donc, à ce que la commission, que plusieurs avaient décidé de boycotter (moi y compris), a entendu une série de témoins qui insistaient pour distinguer les manifestantes et manifestants

légitimes des « casseurs » qui se masquaient pour « infiltrer » et « détourner » un mouvement juste, car pacifique. Ce message n'est pas nouveau, puisque politiciens et policiers le resservent depuis une quinzaine d'années à tous coups lors des grandes mobilisations altermondialistes (Dupuis-Déri 2007 et 2013; Moreau de Bellaing 2009).

Lors de l'audience du directeur général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent, le président Serge Ménard lui a rappelé ses propos aux médias pendant le « Printemps érable », à savoir que « ce n'était pas des étudiants qui étaient des casseurs ». Le policier a précisé qu'il en était toujours convaincu. Pour sa part, le directeur de la Sûreté du Québec (SQ) Mario Laprise est revenu en commission sur l'émeute de Victoriaville, en mai 2012, à l'occasion du Congrès général du Parti libéral du Québec (PLQ). Il a précisé que « [l]a plus grande menace au droit de manifester n'est pas la police. Ce sont ces agitateurs, ces groupes radicaux qui détournent l'attention des projecteurs sur les actes de violence qu'ils commandent et qui n'ont rien à voir avec les objectifs poursuivis par la majorité pacifique ».

Plutôt que de distinguer entre bons manifestants et mauvais casseurs, il convient surtout de distinguer entre bons et mauvais casseurs. À quoi les distingue-t-on ? Le mauvais casseur casse sans se masquer le visage. Il s'agit au centre-ville, insouciant des caméras de surveillance, de celles des policiers et des médias, et de tous les appareils photo des passants qui croquent son portrait pour le diffuser le plus rapidement possible dans le cyberspace. Sa gloire sera aussi brève que sa carrière, car il sera sans doute rapidement arrêté. C'est un débutant, un amateur ; c'est un mauvais casseur.

Le bon casseur agit le plus souvent masqué, ce qui ne facilite pas son identification. Il casse et ne se laisse pas prendre, ou à tout le moins sait réduire les risques d'être pris.

Masqué, on ne peut pas le reconnaître ni l'identifier.

En théorie.

En fait, des politiciens, des policiers et des journalistes prétendent régulièrement connaître qui se cache derrière le masque des casseurs, ce qui est pour le moins curieux ! « Je ne suis pas sûr que ce sont tous des étudiants. Ce sont des casseurs professionnels qui se font un devoir d'être agressifs, violents », a ainsi déclaré aux médias le ministre libéral de la Santé Yves Bolduc, au sujet de l'émeute à Victoriaville (Corbeil 2012). Mais comment diable savait-il qu'il s'agissait de « casseurs professionnels », et non d'étudiants ? Le ministre les connaissait donc !

On semblait aussi bien les connaître du côté des médias. Le chroniqueur Yves Boisvert, de La Presse, affirmait dans un texte critique des « casseurs » qu'« [i]l y a des étudiants dans le lot, mais pour le noyau dur, les casseurs ne sont pas des étudiants et n'appartiennent pas au mouvement » (Boisvert 2012a). Comment Yves Boisvert le sait-il ? Il les connaît ? Ce sont ses collègues de La Presse, peut-être, ou ses voisins ?

Plus curieux encore, le cas de ce chroniqueur Jean-Luc Mongrain, qui en bon populiste de droite aime casser du casseur, mais qui semblait lui aussi les connaître personnellement, et même les reconnaître malgré leurs masques et leurs cagoules : « Bien sûr, plusieurs forcenés à cagoule portaient l'emblématique carré rouge [symbole de la grève étudiante — NDA]. Mais ce sont maintenant des groupuscules anarchistes, pour qui l'idéalisme n'est qu'un motif de violence, qui s'en donnent à cœur joie. Ils ont détourné la cause des étudiants » (Mongrain 2012). Tout comme son collègue de La Presse, le chroniqueur du Journal de Montréal se contentait de dire qu'ils ne sont pas étudiants, mais sans plus...

C'est agaçant, à la fin, ce culte du secret des sources journalistiques...

Même l'ineffable porte-parole de la police de Montréal, Ian Lafrenière, admettait bien connaître les casseurs, qu'il reconnaissait derrière leurs masques et leurs cagoules : « Je trouve que c'est presque insultant de dire que c'est des étudiants. J'étais sur place, j'ai vu les gens sur place et ce sont des groupes radicaux, des gens qui étaient masqués, qui ont lancé des projectiles sur les policiers, qui ont fait des incendies » (Presse canadienne 2012). Enfin, la chef de l'opposition d'alors, la députée péquiste Pauline Marois, avait dénoncé à l'Assemblée nationale, « les casseurs » qui « sont des

voyous et il faut les traiter comme tels », avant de préciser : « [a]ttention aux amalgames : ces voyous, ils n'ont rien à voir avec la jeunesse québécoise » (Teisceira-Lessard 2012a).

On en venait à penser que tout le monde les connaissait et les reconnaissait, ces casseurs masqués, bien connus de ministres, de chroniqueurs et d'officiers de la police. À croire qu'ils se masquaient en vain...

* * *

S'ils n'étaient pas étudiants, on devait comprendre que ces casseurs s'invitaient dans un mouvement étudiant dont ils ne faisaient pas partie. Donc, ils le détournaient, l'intoxiquaient, le gangrénaient.

Ainsi, distinguant la cause étudiante de la cause des casseurs, le chef du SPVM Marc Parent, parlait « de petits groupes de casseurs, [...] d'agitateurs qui détournent les manifestations pacifiques » (Normandin 2012). Jean-Luc Mongrain ne disait pas autre chose dans le Journal de Montréal, dans une chronique intitulée « Les casseurs cassent la cause étudiante » (Mongrain 2012). On cassait alors du casseur jusque dans le courrier du cœur du Journal de Montréal. Une lettre « anonyme » déplorait « la casse qui a eu lieu durant la grève des étudiants » et s'interrogeait à savoir si « notre société jadis pacifique serait devenue violente ? ». L'auteur d'une autre lettre, signée « Parent et grand-parent », s'en prenait à « une minorité d'enfants-rois [qui] prône la violence, la désobéissance civile, la révolte et l'anarchie » et qui est encouragée par « les syndicats, les artistes et les casseurs ». L'animatrice de ce courrier du cœur, Louise Deschâtelet, répondait à la première lettre en dénonçant « la récupération [des] gestes de protestations par des casseurs de métier ou autres profiteurs de tout acabit, comme les syndicats par exemple » (voir Journal de Montréal, 2 juillet 2012, p. 45). Elle en rajoutait dans sa réponse à la seconde lettre, expliquant que « la mauvaise foi » d'intervenants dans le débat public « a permis à plein de parasites avec des visées destructrices de s'infiltrer pour semer une pagaille qui a eu comme grave conséquence de ternir l'image du Québec » (Journal de Montréal, 4 août 2012, p. 48). Un an après le début de la grève étudiante, dans une lettre ouverte publiée par le Journal de Montréal le 26 février 2013, la lectrice Louise Arsenaault affirmait à son tour qu'« il faudrait que les étudiants se réveillent et réalisent que se

laisser infiltrer par le Black Bloc et autres anarchistes ou casseurs cagoulés, ça n'aide aucunement leur cause ».

Et pourquoi infiltraient-ils les manifestations, ces fameux casseurs ? Pour rien d'autre que pour casser, semble-t-il selon un raisonnement circulaire qui veut que les casseurs cassent et que la casse ne soit le fait que de casseurs. L'animateur vedette de Radio-Canada, Patrice Roy, le laissait entendre lors de son entrevue avec Marc Parent, quelques heures après que ses troupes aient procédé à plus de 200 arrestations lors de la manifestation contre la brutalité policière, le 15 mars 2012. Patrice Roy parlait surtout des « casseurs qui se défoulent sans but précis » (comment le savait-il ?). Le même jour, l'animateur de radio Paul Arcand recevait en entrevue le porte-parole de la police Ian Lafrenière, à qui il rappelait question après question l'importance de neutraliser les « casseurs ».

Les politiciens s'inquiétaient eux aussi. Le ministre libéral des Finances Raymond Bachand y est allé d'une confiance, après plus de trois mois de grève étudiante : « Ma préoccupation, c'est de protéger le cœur de Montréal, qui est attaqué — pas par ceux qui veulent manifester de bonne foi, mais par les casseurs qui s'infiltrent » (Lebeuf 2012).

Il était peut-être trop tard pour sauver le cœur de Montréal, puisque son maire Gerald Tremblay parlait alors « des casseurs qui ont mis le feu à Montréal » (Teisceira-Lessard 2012b).

* * *

Le « casseur » est un vilain mot dans la bouche ou sous la plume de qui l'utilise. Mais il y a pire : le casseur peut se transformer en « anarchiste » et en « Black Bloc », ce regroupement de casseurs vêtus et masqués de noir et qui avance en masse compacte lors des manifestations. Ou encore, le casseur peut devenir « terroriste » lorsqu'il a recours, comme pendant le Printemps érable, à des fumigènes dans des stations de métro. Oui, car au Québec, de la fumée sans feu fait craindre le terrorisme.

Bref, le casseur est une menace à la civilisation ; c'est un barbare.

La preuve ? Dans une de ses chroniques du Journal de Montréal, le populaire populiste Richard Martineau rappelait en juin 2012 quelques cas graves de violence de par le monde, dont un meurtre suivi du démembrement de la victime, le tout filmé sur vidéo ; l'attaque d'un itinérant par un autre itinérant qui lui a croqué le visage ; le meurtre perpétré par un étudiant japonais à Paris qui a ensuite dévoré sa conjointe, avant de devenir un auteur à succès. Et les casseurs ? La référence surgit en fin de chronique, où Richard Martineau expliquait que « [t]out est extrême, aujourd'hui : le sport, le sexe, l'horreur, la politique [...] Ce n'est pas suffisant de tuer : il faut dépecer, massacrer. [...] Ce n'est pas suffisant de manifester : il faut briser des vitrines [...]. Les rebelles, les casseurs, les anarchistes, les têtes brûlées — voilà les gens qui enflamment notre imaginaire » (Martineau 2012).

Le casseur ? Un barbare sans voix ni pensée, un proche parent de meurtriers cannibales.

* * *

Quand l'élite présente ainsi le casseur comme un barbare irrationnel dont la motivation n'aurait rien de politique et dont les gestes n'auraient pas même de signification, il s'agit aussi de faire croire que sans ces quelques vitrines brisées, les revendications exprimées par un mouvement social uniquement pacifique seraient alors audibles. On laisse entendre que l'élite politique et médiatique prendrait le mouvement social enfin au sérieux. Or il faut aussi se demander si quelques vitrines fracassées ont réellement le pouvoir de brouiller l'attention des plus puissants de ce monde, que ce soit les dirigeants du G8 lors des grands sommets internationaux ou le chef d'un gouvernement face à une grève étudiante ? L'élite bluffe, quand elle appelle ainsi au calme en prétendant du même souffle que la « violence » empêche que soient entendues les revendications légitimes. Si l'élite voulait prendre en considération les revendications d'un mouvement social, elle le ferait, qu'il y ait de la « violence » ou non... Cette rhétorique du « casseur » sert avant tout à pacifier un mouvement et à le discipliner pour minimiser sa volonté et sa capacité de perturber le cours normal des choses, sans aucune garanti que l'élite l'écoute plus attentivement une fois les « casseurs » neutralisés.

Or à qui sait porter attention, le casseur s'exprime par sa casse, évidemment, mais aussi par la parole.

Avec la casse, la cible est le message. Dans cette grève étudiante et cette lutte populaire, que cassait-on ?

Des vitrines de banques. Ces mêmes banques qui dégagent des milliards de dollars de profit. En 2008, en pleine crise financière, le président sortant des États-Unis, George Bush, et son successeur, Barack Obama, avaient conclu un pacte pour réinvestir 700 milliards de dollars tirés des fonds publics pour sauver des institutions financières de la faillite. Le plus important cambriolage de l'histoire de l'humanité, présenté en direct à la télévision. Et on s'étonne que des vitres de banques volent en éclats ! Ces banques qui extorquent des « frais administratifs » à chaque transaction accumulent au Québec des millions de dollars à même les intérêts des prêts étudiants, au départ parce que l'État paie les intérêts à même les fonds publics, puis parce que l'étudiant diplômé rembourse sa dette pendant des années, en plus de payer des milliers de dollars en intérêts. Fracasser une vitrine de banque ? Le message est très clair, sauf pour celles et ceux qui ne veulent pas voir.

Des voitures de la police ont aussi été vandalisées. Normal : la police chasse les casseurs. Quand l'occasion se présente, le pourchassé casse le véhicule du chasseur. De même pour les véhicules des médias, qui sont à la chasse aux images de casseurs.

Enfin, des vitres d'un centre de recrutement de l'armée : c'est que l'État gaspille des milliards pour l'armée, alors qu'il prétend ne pas avoir suffisamment d'argent pour l'éducation.

Remarquons que les casseurs ne sont pas des pilleurs. Il serait pourtant plaisant de voir les pauvres se réapproprier certains biens et de vivre pendant quelques instants fugaces cette « société d'abondance ». Mais il n'y a pas eu de pillage, seulement de la casse.

L'envie n'était pas le moteur de l'action ; seulement la colère.

D'autres casseurs cherchaient à s'exprimer et à s'expliquer dans les médias, par exemple par l'entremise d'un chroniqueur. Ainsi, deux manifestants ont demandé à parler à Yves Boisvert, car ils n'étaient pas d'accord avec sa chronique publiée au sujet de la casse. Il les a finalement rencontrés et présentés dans une nouvelle chronique : « Pas anarchistes, pas marxistes. Disons pour une social-démocratie plus sociale ». Au chroniqueur qui se justifiait en leur disant qu'il « n'arrête pas de faire la distinction entre le mouvement étudiant légitime et les casseurs... », on a répondu : « Justement. Arrêtez de dire que les étudiants ne sont pas des casseurs. [...] Remarquez, j'ai identifié des policiers déguisés en manifestants, avec des gilets pare-balles [...]. Je parle des vrais casseurs dans les manifs. Ils font partie du mouvement étudiant. [...] Il y a des anarchistes, il y a toutes sortes de monde, et le mouvement étudiant est très diversifié. Mais ne pensez pas que les casseurs sont une poignée isolée. Il y en a des centaines ». « Comme vous ? », a demandé le chroniqueur, ce à quoi on lui a répondu : « Moi, je n'ai rien lancé, je n'ai rien cassé, mais je suis avec eux. Je suis un casseur dans le cœur » (Boisvert 2012b).

Les casseurs s'exprimaient aussi par écrit. À lire le Manifeste du Carré noir, signé pendant la grève étudiante par « des anarchistes parmi d'autres », on pouvait saisir quelques bribes de leurs pensées : « Nous sommes étudiant-e-s. Nous sommes travailleuses et travailleurs. Nous sommes chômeur-e-s. Nous sommes en colère. Nous ne récupérons pas une grève. Nous sommes dans le mouvement depuis le début. Une de ses formes au même titre qu'une autre. [...] Nous n'infiltrons pas les manifestations, nous aidons à les organiser, nous les rendons vivantes. Nous ne sabotons pas la grève, nous en sommes partie intégrante, nous aidons à l'organiser, nous faisons battre son cœur » (Des anarchistes parmi d'autres 2012).

Alors quoi ! Les casseurs n'infiltrèrent pas, finalement ? Lors de son passage devant la Commission spéciale d'examen, même Yanick Grégoire, un représentant de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) résolument pacifique, a expliqué au président Serge Ménard, qui lui demandait ce qu'il faut faire pour éviter d'être « infiltré » par les « casseurs », qu'il n'utiliserait « pas le terme "infiltré" ». Ceux dont il est question, a-t-il ajouté, ne font que venir au point de rassemblement et manifestent avec les autres, ce qui est un droit. Bref, les casseurs sont avant tout des manifestants

et participent à leur manière à la mobilisation et au mouvement social de contestation.

Les ministres, chroniqueurs et policiers qui prétendaient distinguer l'étudiant du casseur auraient-ils tout faux ? On peut donc être à la fois étudiant, manifestant et casseur ? Et même étudiant, travailleur et casseur. Et femme, pourquoi pas ?

* * *

Car pourquoi ces signataires du Manifeste du carré noir féminisent-ils le texte de leur manifeste ? Y aurait-il des femmes qui cassent ?

À courir à côté ou derrière les groupes de casseurs et à les observer de près, il me semble qu'il y avait là beaucoup de femmes ; tout comme lors des manifestations contre le Sommet du G20 à Toronto, en juin 2010.

Un ami arrêté pendant le Printemps érable a été interrogé longuement par un enquêteur qui le croyait « chef du Black Bloc », ou à tout le moins le laissait entendre par ses questions. L'enquêteur lui a demandé : « Alors, il y a tout de même beaucoup de filles, dans le Black Bloc. Elles font quoi ? Elles vous apportent de l'eau ? Elles vous soignent des effets des gaz ? ».

Dans une entrevue radiophonique avec des membres du Black Bloc, enregistrée et diffusée pendant la grève étudiante, seulement des femmes s'exprimaient (Proulx 2012). Elles ne parlaient ni d'apporter de l'eau aux hommes en pleine action, ni de les soigner de leur douleur. Elles disaient au sujet de la casse : « Cette action permet que [...] la manifestation passe dans les médias, qu'on en parle, qu'on crée des débats, que les gens se positionnent ; savoir s'ils sont pour ou contre ce genre d'actions nous importe peu, parce que nous, on sait pourquoi on le fait ». Elles disaient aussi, en évoquant leur processus décisionnel consensuel, qu'il est « radicalement féministe ».

Souvent, les femmes qui participaient aux Black Blocs préféraient se regrouper entre elles. Une manifestante qui me disait avoir ressenti « l'appel de la brique » pendant le Printemps érable m'expliquait que les groupes d'affinité ne comptant que des femmes dans les Black Blocs menaient « des

actions plus complètes, plus réussies », « plus raisonnées, plus conséquentes » que ceux où s'agitaient leurs camarades masculins : « Beaucoup de femmes ressentent l'appel de la brique mais pas n'importe quand ni n'importe comment ». Pour une autre femme ayant milité pendant le Printemps érable dans des groupes d'affinité de Black Blocs composés uniquement de femmes,

« [L]es plans [y] sont moins formels, moins encadrés, on parle plus, on laisse en général plus de place pour vivre ce qui se passe, on a moins d'idées préconçues de ce qu'on veut accomplir, et plus de discussions au sujet de la manière de le faire. On reste ensemble, il y a beaucoup plus de communication lors des décisions dans la rue. Les hommes sont plus individualistes, ne se sentent pas de responsabilité de revenir au groupe et ils peuvent partir sans prévenir. "Ma première priorité, c'est moi !". Ils ont moins un sens du partage dans un groupe affinitaire. Je les appelle les "lone wolves", les loups solitaires, alors que "les femmes forment des wolf packs [des meutes de louves] ».

Et, bien sûr, les femmes sont aussi plus sensibles aux symboles du patriarcat, comme des publicités sexistes. Ici encore, la cible est le message.

Le casseur est donc souvent une casseuse.

* * *

Casseurs et casseuses ne pratiquent pas que l'offensive. Comme le révèlent plusieurs témoignages inspirés d'expériences en manifestation, leur action consiste souvent à protéger les autres manifestantes et manifestants. Ici, une manifestante témoigne dans le cyberspace avoir été soignée par un homme, un casseur :

« Un manifestant Black Bloc m'a vue en panique, poivrée et aveuglée, en plein milieu de l'émeute. J'étais avec une manifestante, elle aussi en panique et les yeux en feu. Nous étions désorientées, complètement, et on hurlait à l'aide. Les bombes assourdissantes nous tombaient aux pieds et on ne voyait rien. Les gaz vomitifs nous faisaient tousser et lever le cœur. Il est venu, il nous a pris la main, il nous a dit de le suivre, de courir, plus vite, oui même avec les yeux fermés, "Go les filles il faut courir !". Il a sorti son Maalox

[mélangé avec de l'eau, ce produit calme la douleur aux yeux provoquée par les gaz et le poivre — voir des Roberts 2012] de son sac en vitesse, "Penche la tête, ouvre tes yeux", il nous a aidé à calmer la brûlure qui nous faisait hurler. Il m'a passé la main dans les cheveux, m'a regardé dans les yeux pour s'assurer que tout allait bien et il est parti aider d'autres manifestants en détresse. Voilà le Black Bloc que vous pointez du doigt ».

Un homme témoigne lui aussi :

« J'ai 67 ans et au début je disais que les étudiants exagéraient... [...] Hier soir mon épouse et moi sommes allés rejoindre les jeunes dans la rue. Un policier a traité ma femme de vieille peau, alors je me suis approché pour lui dire ma façon de penser et il m'a aspergé de poivre. C'est un Black Bloc qui est venu m'aider et m'a mis un liquide dans les yeux qui a soulagé mes souffrances. Avant j'avais peur des jeunes masqués du Black Bloc... Plus maintenant. Maintenant j'ai peur des jeunes masqués du SPVM » (commentaire sur un blogue, Lisée 2012).

Et enfin, ce témoignage d'une autre manifestante exprimé dans le cyberespace, au sujet de l'émeute contre le Salon du Plan Nord, au Palais des congrès à Montréal, le 20 avril 2012 :

« Après plus de 24h, je n'ai entendu personne remercier les membres du Black Block et les autres radicaux qui ont eu le courage de se mettre entre la police et la population. N'étant pas en grève, je ne suis pas tenue de "condamner" quoi que ce soit, alors voici. MERCI à ceux qui ont les guts de rentrer dans le Palais des congrès quand nos gouvernements nous considèrent comme des indésirables. Merci d'être là pour renvoyer les bombes lacrymogènes vers les policiers. [...]. Merci de construire les barricades qui permettront aux autres manifestants de prendre la fuite [...]. Merci de savoir quoi faire dans ces situations-là, quand tout le monde panique, de connaître les liquides à mettre dans les yeux des gens gazés. Merci de dispenser les soins d'urgence quand les policiers refusent de le faire. Juste merci. Je refuse de vous condamner pour oser répliquer aux matraques et aux tactiques de peur. J'espère que vous n'aurez plus à intervenir. J'aimerais que votre présence ne soit pas nécessaire. [...]. Mais vous êtes en fait les derniers remparts derrière lesquels peuvent se protéger ceux qui essaient d'exercer leurs droits démocratiques ».

* * *

Alors, qui sont les casseurs et les casseuses ?

Et pourquoi tant s'offusquer de cette fameuse « casse », au final si limitée.

Car de quoi parle-t-on, en fait ? Alors qu'il s'agissait de la plus importante et de la plus longue grève étudiante de l'histoire du Québec doublée d'une lutte populaire, la casse s'est limitée à des bousculades, quelques vitrines fracassées à Montréal et un feu allumé dans ses rues au centre-ville, quelques projectiles lancés aux policiers à Montréal et à Victoriaville, et des bureaux de ministres saccagés. En termes de violence, presque rien. Pas de policiers sérieusement blessés, pas de bâtiments ni de véhicules incendiés, pas de bombes ni tirs d'armes à feu. Bref, seulement un peu de casse, finalement bien efficace puisqu'elle a fait tant de bruit.

Mais ce n'était rien, en comparaison à la violence économique du système capitaliste, du système bancaire et des décisions fiscales du gouvernement. La hausse des droits de scolarité projetée par le gouvernement du PLQ impliquait pendant leurs études des semaines additionnelles de travail salarié pour les étudiantes et les étudiants, ou des mois si on préfère s'endetter et rembourser plus tard un prêt contracté auprès d'une banque.

Or les casseurs sont souvent des cassés, des pauvres cassés. Et les casseuses sont sans doute plus cassées que leurs camarades masculins, puisque les femmes dans notre société ont en général moins d'argent que les hommes.

Au nombre de personnes cassées dans notre société, il est finalement étonnant qu'il n'y ait pas plus de casseuses et de casseurs.

Quant à la violence, il faut aussi porter attention de l'autre côté, chez les policiers. Les manifestantes et manifestants ont subi plusieurs blessures graves : un œil arraché (peut-être deux), des dents cassées, des fractures (crânes, vertèbres, bras), sans compter les douleurs provoquées par le poivre de Cayenne, les gaz lacrymogènes, les balles de caoutchouc, les coups de matraque et les arrestations musclées.

La commission Ménard a débuté alors que sévissait au Québec un débat provoqué par le projet de la Charte des valeurs québécoises, avancé en septembre 2013 par le gouvernement du Parti Québécois. Plusieurs ont alors défendu ce projet en expliquant qu'il importait que les figures d'autorité officielles, dont les policiers, ne portent aucun signe religieux ostentatoire pour ne pas miner l'apparence de neutralité de l'État. On ramenait dans le

débat l'exemple d'un policier de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de confession Sikh, qui dans les années 1980 avait obtenu de la part de la Cour suprême du Canada le droit de porter un turban alors qu'il était en fonction. Près de 30 ans plus tard, j'avais vu des centaines et peut-être des milliers de policiers manœuvrant face à des mobilisations sociales. Si aucun d'eux ne portait de signe religieux, cela ne les avait pas empêchés d'arrêter des milliers de manifestantes et de manifestants, d'en brutaliser et même d'en blesser plusieurs, et de les accuser de manière arbitraire. Il y avait eu au Québec seulement environ 3 500 arrestations à caractère politique en une quinzaine d'années, le plus souvent lors d'arrestations de masse, et cela sans compter 3 500 arrestations de plus lors du « Printemps de la matraque » en 2012, et finalement environ 1 500 arrestations au printemps 2013. Presque 10 000 arrestations politiques, sans compter les blessures et les accusations, et l'élite ne se préoccupait que d'une prétendue neutralité qui serait minée par le port éventuel de signes religieux. Cette répression policière ciblait avant tout des mobilisations « radicales » associées aux « anarchistes » ou aux « jeunes » du mouvement étudiant. Il s'agissait bien de profilage politique, auquel participait aussi à sa manière la Commission spéciale d'examen, avec l'obsession de ses commissaires et de ses témoins pour les « anarchistes », les « Black Blocs », les « casseurs » et les « fauteurs de trouble ». L'élite politique ne trouvait rien à redire de cette apparente absence de neutralité de la police, préférant à tout coup féliciter ses limiers pour leur « professionnalisme », leur travail « remarquable » et « exemplaire ».

Lors de son audience devant la Commission spéciale d'examen, le directeur général du SPVM, Marc Parent, a expliqué que quand la police procède à une arrestation de masse par encerclement, elle a pour but de « briser le momentum ». « [O]n dit, nous, “casser” la foule », a-t-il précisé.

Les policiers sont les véritables casseurs.

NOTE

Une première version de ce texte a été présentée le 28 juin 2012, lors de la rencontre « Figures de la grève : l'imaginaire contemporain en acte », organisée à l'UQAM par le Laboratoire NT2. L'auteur est professeur en science politique à l'UQAM et sympathisant de la Convergence des luttes anti-capitalistes (CLAC).

Références

Boisvert, Yves. 2012a. « La casse et les étudiants », 7 mai.

[<http://blogs.lapresse.ca/boisvert/2012/05/07/la-casse-et-les-etudiants/>].

Boisvert, Yves. 2012b. « Je suis un casseur », *La Presse*, 12 mai, p. A5.

Corbeil, Michel. 2012. « Le conseil général libéral assombri par la violence », *Le Soleil*, 6 mai. [consulté dans le cyberspace].

Des anarchistes parmi d'autres. 2012. *Manifeste du carré noir*, Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ), 16 mars [<http://www.cmaq.net/fr/node/45191>].

Des Roberts, Gilles. 2012. « Pénurie de Maalox à Montréal à cause des manifestations ? », *Les News*, 26 avril [<http://lesnews.ca/politique/11735-penurie-de-maalox-a-montreal-a-cause-des-manifestations>].

Dupuis-Déri, Francis. 2007. *Les Black Blocs : la liberté et l'égalité se manifestent*. Montréal : Lux. 3^{ième} éd.

Dupuis-Déri, Francis. 2013. *Who's Afraid of the Black Blocs ? Toronto : Between the Lines*. 4^{ième} éd.

Lebeuf, Sophie-Hélène. 2012. « Le ministre Bachand préfère les casseroles aux casseurs », *Radio-Canada*, 25 mai [consulté dans le cyberspace].

Lisée, Jean-François. 2012. [<http://www2.lactualite.com/jean-francois-lisee/du-courrier-en-attendant-la-loi-speciale/12938/>].

Martineau, Richard. 2012. « L'âge des extrêmes », *Le Journal de Montréal*, 3 juin, p. 6.

Mongrain, Jean-Luc. 2012. « Les casseurs cassent la cause étudiante », *Le Journal de Montréal*, 21 avril [consulté dans le cyberspace].

Moreau de Bellaing, Cédric. 2009. « Casse, politique et représentation dans la France contemporaine ». *Droit et cultures*, no. 58, p. 199-221 [consulté dans le cyberspace].

Normandin, Pierre-André. 2012. « Injonctions et grève étudiante : le SPVM n'interviendra pas », *La Presse*, 3 mai [consulté dans le cyberspace].

Presse canadienne. 2012. « La manifestation contre le Plan nord a tourné à la violence ».

Le Devoir, 20 avril [consulté dans le cyberspace].

Proulx, Boris. 2012. « Au cœur du Black Bloc : entrevue exclusive avec trois militants radicaux », radio CIBL (Montréal), 25 mai [<http://www.cibl1015.com/nouvelles/-/pub/9HcT/content/1617952-au-coeur-du-black-bloc-entrevue-exclusive-avec-trois-militants-radicaux?redirect=%2F>].

Téisceira-Lessard, Philippe. 2012a. « Pauline Marois justifie son carré rouge », *La Presse*, 5 mai [consulté dans le cyberspace].

Téisceira-Lessard, Philippe. 2012b. « “Les casseurs ont mis le feu à Montréal”, dit Gérald Tremblay », *La Presse*, 20 mai [consulté dans le cyberspace].





© Photo/s Pascal Dumont



© Photo/s Pascal Dumont





© Photo/s Pascal Dumont

SECTION III
Poésie

Chant pour le monde. Capital câliss !¹

PAR Ève Marie Langevin

À Anatoly Orlovsky

*On a décidé de faire la nuit /
Pour une petite étoile problématique / A-t-on le droit de faire la nuit /
Nuit sur le monde et sur notre coeur / Pour une étincelle /
luira-t-elle / dans le ciel immense désert
St-Denys Garneau*

Faisons le point.
Le point-virgule ?
Le point majuscule ?
Les poings levés,
Frappés par la destinée ?

Le chant de la bise
creuse son tunnel d'espoir
jusqu'à vous, nœud du monde
froid, sec, et puissant
jusqu'à la faille d'amour
qu'on trouve en fin de retour
jusqu'au peuple qui connaît la
chanson et le vent

Une petite fourmi
canaille le sol
inlassable, turlupine
les jambes des fruits
épines dorsales du monde
avec tous ses couloirs d'air
qui tiennent nos pieds
si pesants

« Comme les craqués qui dansent
Sans savoir que l'heure avance »

**Louis-Jean Cormier/
Karkwa**

« Quand la bise fut venue »

Jean de La Fontaine

« La fourmi n'est pas prêteuse »

Jean de La Fontaine

¹ Un petit clin d'œil au slogan maintes fois répété lors des manifs du printemps érable : « La loi spéciale... on s'en câliss!» ou « La police... on s'en câliss!»

1er mai
 Un jeune homme
 marche pieds nus
 sur le tapis des bourgeons
 du printemps
 au Square Sir-George-Étienne-Cartier

Pendant ce temps,
 des milliards de fourmis transportent
 de colossales charges
 sous ses deux pieds.
 Et lui, qui me fait rêver,
 que transporte-t-il ?

Et moi qui le regarde
 parce que je n'ai pas le nez fourré
 sur mon cell,
 qu'est-ce que je fais ?

Pendant ce temps
 sous les fourmis,
 mille trillions de litres de sève,
 comme toujours depuis la nuit des temps
 s'éveillent et montent partout partout
 dans les arbres

Les vers montent aussi et sortent
 pendant que la racaille du monde
 explose
 enfin sous nos yeux hagards,
 de jambettes à mensonges à coup
 de crosse
 à coup de fusil,
 les capitalistes rampent
 Mais qu'est-ce qui leur manque
 tant ?!
 Eux qui ne sont même pas des vers
 Parce qu'ils nous pompent l'air
 Et font leur dernier tour de piste.

« *Eh bien, dansez maintenant.* »

La Fontaine

« *Plus il crée de la marchandise,
 plus l'ouvrier devient lui-même
 une marchandise.* »

Marx

« *Défense d'afficher / tout ce qui ne
 fait pas/ vendre ou obéir* »

Paul Chamberland

« *Faites l'amour, pas les magasins* »
Graffiti à Montréal

« *Mort aux couleuvres !* »

Claude Gauvreau (et autres signa-
 taires défendant Borduas contre les
 manœuvres de Molinari)

* / *

À Roland Giguère. Ceci n'est plus un poème. Combien de femmes filant nos T-shirts devront-elles encore mourir encore écrasées « comme des petites miettes de tofu »² ? Combien de vieillards perdront-ils toutes leurs économies à la faillite provoquée de la banque ? Combien d'autres jeunes en chômage, un sur deux dans plusieurs pays de la zone euro ? Combien d'arbres asphyxiés, combien de tireurs fous rejetés faudra-t-il encore et encore ? Combien d'ados suicidés par l'intimidation de leurs pairs ? Combien de trains déraillés dans tous les Lac-Mégantic de ce monde ?

Combien d'autres fins du monde quotidiennes ?

Combien d'autres mesquineries, manque d'amour répété à l'infini, petits gestes (répétés) inconscients, répétés sans cesse de génération en génération ? Combien, combien ?

N'y a-t-il pas de fin à l'infinie ritournelle de l'ego ?

| | |
|--|--|
| <p>Pendant ce temps au parc, une petite fille donne le bout de son cornet de crème à glace à sa sœur pendant que son frère tire la langue sous son cornet attendant impatiemment la précieuse moisson.</p> | <p><i>« J'ajoute que le réel vu n'est pas le seul réel qui soit qu'il n'est doué d'aucune supériorité qualitative »</i> Claude Gauvreau, 1959 (Lettres à Borduas)</p> <p><i>« Nous n'en avons pas fini avec l'im- pondérable »</i> C. Gauvreau</p> |
|--|--|

² « Comme des petites miettes de tofu » L'expression est de l'artiste en arts visuels chinois Ai Weiwei. Il avait dénoncé la corruption et la négligence du gouvernement après le terrible tremblement de Terre au Sichuan en 2008, qui avait enterré vivants 5000 écoliers, morts à cause des constructions de qualité médiocre. L'artiste, via son blogue a collaboré à une enquête citoyenne pour trouver le nom des disparus que le gouvernement refusait de rendre public, ce qui lui a valu, entre autres, d'être détenu par la police à l'aéroport de Pékin, et de voir ses œuvres saisies, d'être maintenu en isolation et interrogé dans un endroit secret pendant 90 jours. Heureusement, sa disparition a provoqué un tollé international, ce qui a forcé le gouvernement chinois à réagir.

* / *

Capitalisme... « Communisme »...

Au tapis, câliss !

Talismans piteux,

Meta tatas

Pita lisca.

Me ta kata

Me lisse pital !

Capich ?

« Du règne de la peur soustrayante nous passons à celui de l'angoisse. Il aurait fallu être d'airain pour rester indifférents à la douleur des partis-pris de gaieté feinte... »

« À ce règne de l'angoisse toute puissante succède celui de la nausée. « Ne pas avoir la nausée devant les récompenses accordées aux grossières cruautés, aux menteurs, aux faussaires, aux fabricants d'objets mort-nés, aux affineurs, aux intéressés à plat, aux calculateurs, aux faux guides de l'humanité, aux empoisonneurs [sic] des sources vives. »

« Ne pas avoir la nausée devant notre propre lâcheté... »

« Devant les désastres de nos amours. »

« La décomposition commencée au XIVE siècle donnera la nausée aux moins sensibles. Son exécrable exploitation maintenue tant de siècles dans l'efficacité au prix des qualités les plus précieuses de la vie, se révélera enfin à la multitude de ses victimes : dociles esclaves d'autant plus acharnés à la défendre qu'ils étaient plus misérables. L'écartèlement aura une fin. »

« L'écartèlement entre les puissances psychiques et les puissances raisonnantes est près du paroxysme [sic]. »

P.-É. Borduas, Refus global, 1949

« le nouveau mode de production harmonique/ se constitue à travers l'effondrement du système capitaliste/ il l'emportera par brusque mutation dès que les conditions seront favorables/ le Royaume est au-dedans de Nous »

Paul Chamberland

| | |
|--|---|
| <p>Épilogue des cœurs volants</p> <p>Nous bâtissons des milliers de cœurs volants</p> <p>Nous cherchions juste un peu plus de lumière</p> <p>Nous balbutiions dans une vie pleine de failles</p> <p>Nous trouvions quelquefois une source qui nous ressemble qui nous rassemble</p> <p>Petites dans la rupture l'âme impure</p> | <p>« <i>Épilogue des cœurs volants</i> », poème mis en musique par Ana- toly Orlovsky, 2009, pour notre spectacle au Studio-théâtre de la Place des Arts. [nde. partition et musique disponible sur http://eve- marieblog.wordpress.com]</p> <p>« <i>N'en finissent plus d'atteindre des rivières en eux qui défilent charriant des banquises de lumière des lambeaux de saisons ils ont tant de rêves</i></p> <p><i>Mais les barrières les antichambres n'en finissent plus Les tortures les cancers n'en finissent plus les hommes qui luttent dans les mines aux souches de leur peuple que l'on fusille à bout portant en sautillant de fureur n'en finissent plus de rêver couleur d'orange »</i></p> <p>Marie Uguay</p> |
|--|---|

Ajout des archives de **St-Denys Garneau** :

« NOUS NE SOMMES PAS

Nous ne sommes pas des comptables

Tout le monde peut voir une piastre de papier vert

Mais qui peut voir au travers

si ce n'est un enfant

Qui peut comme lui voir au travers en toute liberté

Sans que du tout la piastre l'empêche

ni ses limites

Ni sa valeur d'une seule piastre

Mais il voit par cette vitrine des milliers de

jouets merveilleux

Et n'a pas envie de choisir parmi ces trésors

Ni désir ni nécessité

Lui

Mais ses yeux sont grands pour tout prendre.»

Prologue

Renouveler les « sources émotives » et « assurer un complet épanouissement de nos facultés d'abord », comme le lançaient déjà Borduas et les Automatistes il y a 73 ans, ou « notre pratique/ c'est briser tous les cadres mentaux et matériels /qui ont conditionné notre existence » (Chamberland, 1978), cela me semble encore et toujours l'essence même de la (r)évolution qu'on avait oubliée... Tout le reste n'est que projections de nos propres insuffisances...

Défaire l'écran de fumée qui nous sépare des autres, cesser de « rêver la planète »¹ selon les conditionnements de la pensée, nous libérer de la peur, arriver au centre de soi pour parler, pour décider, ne plus contribuer à cet « horrible enfer de médisance »² sur les réseaux sociaux et ailleurs, prendre conscience de notre effet miroir les uns sur les autres³ et puiser dans la réserve poétique sont les propositions pour les bases de notre postcapitalisme, dont on trouvera le vrai nom bientôt...

1 Selon l'expression de la tradition toltèque.

2 Idem.

3 Les recherches en neurologie et sur l'origine des langues grâce aux neurones miroirs sont très prometteuses.





© Photo/s Pascal Dumont



Avec des vêtements
de cette qualité et à
ces prix, vos articles
préférés s'envoleront
sans crier gare!

Joe
FRESH STYLE FRAIS



© Photo/s Pascal Dumont

